

CHAPITRE 1

1. Préambule

Un congrès statutaire est l'occasion de marquer une pause, un temps d'arrêt, dans notre activité syndicale. Toujours "le nez dans le guidon" nous avons rarement le temps de réfléchir à notre stratégie syndicale et aux lignes politiques à suivre.

Lors de notre congrès intersectoriel 2012 ; j'écrivais : "Pour la droite ultralibérale, les fonctions régaliennes sont les seules dont l'organisation reviennent à l'Etat".

Chers camarades, avec le gouvernement Michel, cette phrase prend tout son sens.

Hormis la justice qui a été attribué à un ministre CD&V (Koen GEENS), la police et l'armée sont entre les mains de la NVA (Jan JAMBON et Steven VAND DE PUT). Le reste peut être privatisé et régi par la loi du marché : la culture, l'énergie, la communication, les soins de santé, l'enseignement, la protection sociale.... Les services publics sont inutiles et inefficaces et la presse se charge de faire passer le message. Dans une émission de charité sur la 2^{ème} chaine radio de la RTBF, Vivacité, nous entendons un présentateur dire à son auditeur : " Si vous donnez 50 € pour « Viva for Life » vous pouvez déduire ce don de vos impôts, c'est toujours ça dans votre poche plutôt que dans la poche de l'Etat".

Les corps intermédiaires (syndicats, mutuelles,...) sont inutiles.

Ce sont des réactionnaires dépassés. Défendre le malade ou le chômeur c'est inutile. Ce sont des profiteurs, il faut au contraire les contrôler. Accueillir des réfugiés fuyant la guerre avec femmes et enfant, c'est peut-être inévitable mais en petit nombre. Se réunir en masse pour protester contre une mesure gouvernementale, c'est interdit. Trop dangereux pour un niveau 3 de sécurité.

Bref, les politiques de droite voir d'extrême droite mettent en danger nos libertés. Le syndicat et la démocratie sont en péril. La gauche en générale et la CGSP en particulier doit apprendre à communiquer autrement. Il est nécessaire de renvoyer la droite dans une position défensive.

Les services publics sont indispensables pour réduire l'écart entre les plus riches et les plus pauvres.

La Belgique compte en 2015 un peu plus de 102 000 millionnaires, 8,1% de plus qu'en 2013.

Je plaide donc pour une CGSP et une FGTB offensive avec des idées progressistes comme par exemple la réduction du temps de travail et la globalisation de l'impôt.

Ceci ne doit pas dans le même temps nous empêcher de nous défendre face aux agressions des partis de droite.

Pour ce congrès nous entendrons deux thèmes : l'utilisation des chiffres dans la continuité du congrès de 2012 (qui abordait les dérives du langage néolibéral) et les traités commerciaux négociés par l'union européenne (TTIP, TAFTA et autre CETA)

2. Bilan et analyse de la politique syndicale des années 2012 à 2016

Retracer en détail les quatre années d'une activité syndicale intense et le fonctionnement de notre régionale intersectorielle est une tâche pratiquement impossible

Au travers des pages suivantes, vous trouverez un bilan de la vie intersectorielle et interprofessionnelle de la régionale de Namur.

Cette rétrospective est certainement incomplète et n'abordera que succinctement les points principaux qui ont marqué cette législature.

Avant d'aborder ce condensé de « rapport moral », je souhaiterais partager avec vous quelques réflexions sur les événements marquants de notre vie syndicale durant ces derniers mois.

Enfin, également reproduit dans la deuxième partie de cette brochure, vous trouverez intercalé un rapport d'activité déposé par chacun de vos secteurs par vos responsables

NAMUR – AVRIL 2016
Joseph THONON
Secrétaire Régional Intersectoriel

CHAPITRE 2

In Memoriam

Hommage à nos Disparu(e)s

Depuis le 18 avril 2012, plusieurs de nos fidèles militants nous ont quittés. Toutes et tous, sans exception étaient des Camarades dévoués au Service de l'Organisation syndicale au sein de laquelle ils défendaient un idéal de progrès et de justice sociale. Sachons garder vivace leur souvenir.

AMiO Roland **VANDEVELDE**

ADMI Richard **DYBAS**
Guy **GENO**
Brigitte **PUNNELL**
Michel **RESIER**
Daniel **WARTIQUE**
Jean-Pierre **BAUGNET**

Cheminots Alain **LAMBERT**
Michel **GROVONIUS**
Raymond **DELSAT**
Louis **MICHAUX**
Jacky **CUGNON**
Claude **MAREE**
Yvan **SOULIER**
Bruno **MALTIER**
Roland **DELMEULLE**

Enseignement Gaston **CRABBECK**
Edgar **NOEL**
Sophie **DETAL**

TT-AV Philippe **RICHARD**

CHAPITRE 3

Message à nos Militant(e)s et à nos Retraité(e)s

Le comité Exécutif Régional Intersectoriel souhaite au travers de ces colonnes rendre un chaleureux hommage à l'ensemble de nos délégué(e)s représentants les neuf secteurs d'activité de notre régionale, qui au cours de ces quatre années particulièrement difficiles pour l'ensemble des entreprises et services publics, ont su, quotidiennement, défendre les vraies et réelles valeurs syndicales socialistes. Par leur action, ces centaines de militant(e)s ont participé activement à la construction de cette société plus juste et plus solidaire à laquelle nous aspirons toutes et tous, travailleurs actifs, prépensionnés et pensionnés. Mention particulière à l'adresse des délégué(e)s qui ont cessé leur fonction syndicale afin de profiter pleinement d'une préretraite ou d'une retraite bien méritée. Nous les remercions très sincèrement pour leur dévouement qui plus est totalement désintéressé dans l'organisation syndicale et leur disponibilité à l'égard de l'ensemble de tous nos affilié(e)s.

ADMI

Claude **ANTOINE**
Nicolas **ANTOINE**
Alain **CAUCHIE**
Raymond **COLLIGNON**
Claude **DEFOSSE**
Cécile **DELBAEN**
José **DERMINE**
Michel **DOPPAGNE**
Bernard **DOUMONT**
Michel **DRESEN**
Claudine **GILLES**
Daniel **JAUMOTTE**
Marie-Louise **KESCH**
Viviane **FRESON**
Félicien **LARSILLE**
Lucienne **MARLIER**

Claire **MARTIN – VANLOO**
Anne **MASSA**
Marie-France **PIMPURNIAUX**
Pascal **PIMPURNIAUX**
Christian **PIROT**
Claude **PIROTTE**
Jacques **PLANCHON**
Christian **SERVAIS**
Marie-Paule **SOMVILLE**
Freddy **TILLIEUX**
Marie-Madeleine **TOUSSAINT**
Jean-Louis **TRAUFLEUR**
Dany **VASSART**
Christian **WELLENS**
Stéphane **WILMOTTE**

AMiO

Jean **BERTHELOT**
Alexandro **EL VETICI**
Charles **CHARLIER**

Robert **BOISAR**
Francis **COURTOIS**
Luc **TONVAUX**

Cheminots

Jean-Luc **DEBRICHY**
José **BARREAUX**
Christian **REMACLE**
Jacques **ODAR**
Roger **DANSART**

Willy **JANTY**
Martine **NIVAILLE**
Eddy **DUVAL**
Patrick **GREVISSE**
Philippe **GRIS**

Enseignement

Donat **AJANOHUN**
Jean **DURGTEL**
Marisa **BOTTI**
Françoise **FASSOTTE**
Anne **CASTERMAN**
Anne **COME**
Paul **DECHAMPS**
Thierry **GAUDIN**

Françoise **GOYENS**
Christine **PAJOT**
Alain **VANSTYVENDAEL**
Bernadette **VRANKEN**
Michel **WAUTERS**
Raoul **FRANCART**
Marianne **SCHOUTERS**

CHAPITRE 4

Message aux membres du Personnel

Au nom de l'ensemble des affilié(e)s, des responsables sectoriels, intersectoriels et interprofessionnels, des secrétaires permanent(e)s, des utilisateurs de la maison André Genot, j'adresse nos plus vifs et sincères remerciements aux membres du Personnel pour la qualité de l'accueil, le professionnalisme, le dévouement et leur disponibilité avec lesquels elles ont accompli les multiples tâches qui leur furent dévolues.

Merci à vous, Françoise DE HUCCORNE, Laurence DRICOT, Maryse DUSSART, Sophie GERARD, Dominique GERS, Aurore DESSY, Hélène DUPONT, Katty GENERAUX, Brigitte PLUMIER, Véronique LENAERTS

Merci particulier et félicitation pour le travail accompli par les stagiaires accueillis durant ces dernières années.

Enfin merci à nos nombreux bénévoles qui tout au long de l'année se mettent spontanément au service de l'équipe. Je ne peux les citer toutes et tous sous peine d'en oublier.

CHAPITRE 5

Rapport des vérificateurs aux comptes

Confirmés et/ou élus depuis le 18 avril 2012, notre équipe de vérificateurs aux comptes composée des Camarades Daniel JAUMOTTE du secteur ADMI, Francis COURTOIS du secteur AMIO « finances » et Stephan THOUMSIN du secteur TELECOM/AVIATION a parfaitement rempli cette mission importante de contrôle dans le cadre de l'utilisation, à bon escient, de chaque cent versé par nos affiliés.

Les vérifications des comptes de la comptabilité centrale ont été effectuées annuellement, par exercice comptable.

Conformément aux revendications de la COFI, chaque ligne comptable a été examinée dans tous les journaux comptables mis à notre disposition. Toutes les inscriptions comptables et toutes les pièces justificatives ont été vérifiées. Ce travail méticuleux nécessite une plus grande disponibilité de la part des vérificateurs ainsi que des comptables. Cette vérification a nécessité plusieurs journées de travail par an et ce entre 2012 et 2015

Ces vérifications n'appellent aucune remarque de notre part ; les comptabilités sont bien et régulièrement tenues.

Nous félicitons les comptables pour la qualité du travail et nous les remercions vivement pour leur parfaite collaboration, qui nous a permis lors de chaque contrôle d'exécuter notre mission dans les meilleures conditions.

Nous pouvons dès lors en conclure que Joseph THONON, Secrétaire intersectoriel de la CGSP Namur, peut-être qualifié de parfait gestionnaire des deniers de la CGSP Namur.

Nous proposons donc au congrès de donner décharge au Secrétaire régional intersectoriel.

Les vérificateurs aux comptes,

Francis COURTOIS
Daniel JAUMOTTE
Stephan THOUMSIN

CHAPITRE 6

Nos effectifs

Au cours de cette législature 2012 – 2016, malgré la poursuite des multiples restructurations dans les entreprises publiques, le non-remplacement des départs naturels dans de nombreuses administrations, les effectifs de notre Régionale n'ont cessé de progresser. C'est ainsi que si nous enregistrons au 1^{er} janvier 2012 quelque **16 551** affiliés, au 1^{er} janvier de 2014, nous comptons un effectif global administratif de **16 724** et l'année 2015 confirme cette progression

Bilan absolument remarquable dû à la présence et l'efficacité sur les différents sièges de travail de l'ensemble de nos militants et responsables sectoriels.

Seule ombre au tableau, le toujours trop faible taux d'adhésions à notre régionale de nos Pensionnés et Prépensionnés. Aussi, nous nous permettons d'insister et de tenir le même discours qu'il y a quatre ans auprès des différents secteurs afin qu'ils amplifient leurs efforts vers nos Camarades pensionnés et Prépensionnés et vers les militants et affiliés qui sont sur le point de quitter la vie active. Nous sommes persuadés, en effet, que c'est pratiquement lors du dernier contact direct avec l'affilié actif, que celui-ci peut confirmer son attachement à son secteur, à notre régionale, à notre organisation.

Moyennes des affiliés

SECTEURS	ANNEE 2012	ANNEE 2013	ANNEE 2014
	Moyen. Compta.	Moyen. Compta.	Moyen. Compta.
CHEMINOTS	2657	2656	2640
ADMI	5217	5464	5579
ENSEIGNEMENT	3294	3325	3360
GAZELCO	389	347	340
AMiO	2664	2681	2725
POSTE	1205	1080	1040
TELECOM	369	336	305
ACTIVITES CULTURELLES	100	103	96
T.B.M.	656	611	639
TOTAUX	16551	16603	16724

CHAPITRE 7

RAPPORT D'ACTIVITE

1. LES CHIFFRES DANS LA COMMUNICATION

Assis dans le hall de la gare du midi à Bruxelles, nous pouvons découvrir des dizaines d'écrans, des écrans remplis de chiffres.

Un écran diffuse des informations en continu. En dessous un bandeau avec des chiffres : taux de croissance, indice boursier, diminution du chômage,...

Un flot de nombres souvent incompréhensible (qui sait ce qu'est exactement que l'indice NIKEI).

On ne peut que penser à 1984 (Nineteen Eighty-Four- Georges ORWELL) : "Les fabuleuses statistiques coulaient du télé-écran".

Ce roman de science-fiction est écrit en 1948. Georges ORWELL décrit une société triste, grise, implacable, sans confiance, sans intensité.

Les individus sont sous contrôle permanent du parti.

La propagande est omniprésente sur les télévisions publiques et privées. Elle vente la réussite d'un projet économique.

Ce livre critique bien sur l'URSS de STALINE mais aussi la société marchande et son obsession des nombres.

Le "parti" affaibli le langage en mettant au point un langage volontairement pauvre (la novlangue) pour limiter la pensée et la critique (cf. Congrès intersectorielle de 2012)

C'est le terrorisme doux des chiffres, l'euphorie des records qui tombent continuellement.

La société mercantile chante sans trêve ses propres louanges.

En 2016, nous y sommes presque... Le tournant dit "néolibéral" de ces dernières décennies va placer l'évolution des performances au cœur de l'action publique.

Chiffres contre mots :

- Les chiffres séduisent par leur simplicité et leur précision.
- Ils permettent, pense-t-on, d'argumenter "mieux qu'un long discours", de quantifier et donc de comparer et de classer.

Quelques chiffres qualifient automatiquement votre discours et à contrario toutes argumentations purement textuelles semblent dépréciées. L'expression "tout ceci n'est que de la littérature" n'est pas péjorative.

Les "fabuleuses statistiques" ne sont pas nécessairement précise, ni efficace, ni objective.

EXEMPLE 1 : L'observatoire de la délinquance.

- **EN 2015** Nicola SARKOZY, Brice HORTEFEUX (ancien ministre de l'intérieur-conseillé politique de N. SARKOZY) et plusieurs députés "Républicains" affirment que la délinquance a augmenté, chiffres à l'appui.
- **EN 2014** Manuel VALLS (Ministre de l'intérieur) affirme que les cambriolages sont en baisse.

Ces chiffres sont contestés par l'organisme qui les a produit "L'observatoire de la délinquance".

Christophe SOULLEZ (responsable de l'observatoire) affirme que : "le thermomètre est cassé".

En effet, le système d'information utilisé dans la police et la gendarmerie française a été modernisé.

Il y a rupture dans l'appareil statistique. On ne peut pas faire de comparaison entre 2 années.

Ce sont rarement les concepteurs eux-mêmes qui introduisent les chiffres dans l'espace public,

C'est-à-dire qui assurent leur diffusion.

La question qui se pose alors est de savoir comment ces deux niveaux s'articulent, de quelle nature sont les références chiffres qu'introduisent les utilisateurs et qu'elle est la légitimité.

Exemple 2 : "Jobs Jobs Jobs".

Comment manipuler les chiffres : **on peut relever une bonne dizaine de méthode.**

Par exemple **la substitution (sans le dire) de données par d'autres partiellement pertinentes par apport au sujet traité.**

Le gouvernement fédéral promet que son (Tax shift) la création de nombreux emplois. Le premier Ministre Charles Michel, promet : "Jobs Jobs Jobs"

Le nombre d'emploi créé est impossible à mesurer, les mesures gouvernementales sont trop récentes, nous ne disposons d'aucune statistiques. Cependant, la guerre des chiffres a commencé. Le journal "De Tijd" affirme que 15 mille emplois ont été créés du 1^{er} janvier au 30 juin 2015 (Source : Banque National)

Nous pouvons faire 3 remarques sur cette statistique des 6 premiers mois de l'année 2015

- a) C'est le même nombre d'emplois qui ont été créés sous le gouvernement Di Rupo 1^{er} durant les 6 premiers mois (même source : Banque National)
- b) Suivant le SPF économie fin 2014 4,574 millions de belges ont un emploi.
6 mois plus tard, 4,517 millions de belges ont un emploi.
Soit la destruction de 60 mille emplois durant cette période.
- c) Quel type d'emplois ont été créés : plus de 10% des créations d'emploi sur ces 6 premiers mois sont des emplois intérimaires.

Exemple 3 : La diminution du chômage grâce à l'action du gouvernement.

Autre méthode de manipulation des chiffres : **l'habillage convenable des statistiques par le choix biaisé des termes de la comparaison.**

Le gouvernement Michel affirme grâce à sa politique que le chômage a fortement diminué durant l'année 2015.

Les chiffres de l'ONEm comptabilisent 554 384 demandeurs d'emplois inoccupés fin mars 2016, soit une diminution de 32 574 unités par rapport à l'année précédente.

Mais :

- 31 654 belges ont perdu leurs allocations de chômage.
- 10 488 jeunes de 25 ans sont aux termes de leurs stages d'insertion professionnelle.
- 3 140 jeunes quittent l'école à moins de 21 ans sans diplôme.

Le total de chômeurs perdant leur allocation d'insertion : 45 282

Si nous faisons le bilan, nous avons donc une augmentation de demandeurs d'emplois de 32 574 unités.

Exemple 4 : La Fédération Wallonie-Bruxelles investit massivement dans son enseignement.

Une dernière méthode de manipulation des chiffres que nous pouvons mettre en avant :

L'énumération à la place du raisonnement plus approfondi. Je suis arrivée à l'enseignement en 2004 argumente Marie ARÉNA. Dès 2014, des mesures ont été prises pour lutter contre le décrochage scolaire et les lacunes dans les apprentissages de base comme l'écriture et la lecture. 1 100 enseignants sont engagés (création de période supplémentaire de remédiation dans le primaire P1 P2).

Dominique SIMONET renforce le message en affirmant que dès son arrivé en 2009, 63 millions d'euros ont été injecté dans l'encadrement différencié. Cela concerne 20% des écoles qui accueillent 80% des élèves défavorisés.

Nico HIRTT le fondateur de "L'appel pour une école démocratique" n'est pas d'accord avec ces chiffres. Il fait remarquer qu'en 1979 la Belgique consacrait 7% du PIB à l'enseignement, fin des années 90 6% et aujourd'hui 6,7%. La Communauté Wallonie-Bruxelles garde le système éducatif très inégalitaire selon *Nico HIRTT*.

70% des jeunes ne maîtrisent pas les enjeux politiques économiques et technologiques. (50% ne savent pas que le Congo fut une colonie belge) Le taux d'échec et les problèmes d'inégalités sont aussi une question de sous.

2. TTIP, TAFTA, CETA, ...

Par Alice MINETTE, technicienne de la CGSP Wallonne

A. Ces traités qui menacent nos droits et nos services publics

Introduction

Alors que l'OMC tente en grandes pompes de relancer un cycle de négociations multilatérales en obtenant pour tout résultat le difficile accouchement d'une souris, depuis de nombreuses années déjà l'Union européenne et ses Etats membres ont axé leur politique commerciale extérieure sur la conclusion d'accords bilatéraux de libre-échange (Accords de Partenariat Economique) et d'accords bilatéraux d'investissement avec des régions ou pays tiers ;

Déjà fortement controversés pour leur manque de transparence lors des négociations, l'absence ou la non prise en compte d'études d'impact social et environnemental, et les effets néfastes qu'ils ont sur les champs économiques les plus fragiles, sur les conditions de vie et de travail et sur les services publics, ces accords bilatéraux de libre-échange côtoient à présent des accords beaucoup plus globaux et conséquents.

Il s'agit de **4 traités de libre-échange aux appellations quelque peu indigestes**¹, dont l'un des points communs réside en la totale opacité dans laquelle ils sont négociés :

- **Le CETA** (Comprehensive Economic and Trade Agreement), autrement dit l'accord Economique et Commercial Global **entre l'Union européenne et le Canada**. Actuellement le plus avancé de ces projets d'accords, son texte est achevé depuis la **fin septembre 2014**. Après aval par le Conseil européen, il devra être traduit et soumis au vote du Parlement européen et des Parlements nationaux. Le contenu de cet accord et les mesures qu'il prévoit en termes d'atteintes aux services publics et aux droits des citoyens et des travailleurs, outre l'impact désastreux qu'elles auront de toute façon, constitueront très certainement, si l'on n'y met pas un terme de toute urgence, un tremplin législatif pour légitimer le même type de mesures dans le TTIP, l'accord entre l'UE et les Etats-Unis.

¹ Pour des raisons de compréhension de ce rapport, gardons en tête ces trois acronymes :

CETA = UE-Canada

TTIP = UE-Etats-Unis

TPP = Etats-Unis - Pacifique

TISA = Accord global sur le commerce des services (négocié plurilatéralement entre 50 pays dont les 28 de l'UE)

- **Le TTIP** (Transatlantic Trade and Investment Partnership) : le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement **entre l'Union européenne et les Etats-Unis**. Moins abouti que l'accord liant le Canada et l'UE, il a fait beaucoup parler de lui ces derniers mois. Il faudra certainement encore plusieurs années avant qu'un texte ne soit soumis à ratification, mais il n'en est pas moins extrêmement conséquent. Bien qu'une large publicité lui soit heureusement faite actuellement, suscitant de nombreux débats y compris au sein du Conseil européen, il ne faut cependant pas sous-estimer le fait qu'il serait vain de s'attaquer au TTIP sans s'attacher parallèlement à stopper le CETA.
- **Le TPP** (Trans-Pacific Partnership) : Partenariat entre les Etats-Unis et les pays du Pacifique. Moins connu en Europe, ce traité n'en est pas moins lui aussi un cheval de Troie pour l'accaparement du marché des services par les multinationales.
- **Le TISA** (Trade in Services Agreement) : **l'Accord sur le Commerce des Services** (ou ACS) négocié plurilatéralement par une cinquantaine d'Etats membres de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) : 23 Etats + les 28 de l'UE. Emanation de l'AGCS dans une forme encore plus agressive, le TISA surgit des cendres du Cycle de Doha de l'OMC, interrompu pour causes de dissensions entre les membres. Il est négocié actuellement à Genève, toutes les 8 semaines, en marge des cérémonies officielles de l'OMC par un groupe autodénommé « les vrais bons amis des services » (Sic !) qui prétendent, à terme, inclure cet accord dans l'agenda officiel de l'OMC et lui donner ainsi un spectre multilatéral encore plus étendu.

Ces traités de libre-échange sont d'une nouvelle génération. Il ne s'agit plus uniquement de faciliter le commerce, comme c'était le cas dans la majeure partie des accords régionaux et multilatéraux précédents, qui visaient la réduction des droits de douanes, facilitaient les échanges de biens et l'accès aux investissements entre les pays partenaires.

Ces nouveaux projets d'accords vont bien au-delà d'une « simple » réduction de barrières tarifaires. A travers un mécanisme de règlement des différends « d'entreprises à Etats » basé sur des tribunaux privés attachés directement aux multinationales², ils visent en effet, de façon globale et offensive, la mise « hors-champs de régulation » de tout échange ou activité susceptible de générer des profits, en ce inclus tous les types de services. Il s'agit d'éliminer toute possibilité d'entrée en jeu de politiques publiques et ce, non seulement dans les échanges de biens et services, mais également dans les domaines aussi cruciaux que ceux des droits des travailleurs et des citoyens, de la promotion d'un développement non néfaste à la planète et à ses habitants. En d'autres termes, en prétendant éliminer ce qui constitue l'essence même du fonctionnement démocratique de nos sociétés, ces projets de traités

² Ce mécanisme porte le nom d'ISDS : Investor-State Dispute Settlement

videraient purement et simplement la démocratie de sa substance, faisant de celle-ci une coquille vide et inutile.

L'autre aspect extrêmement préoccupant de cette nouvelle génération d'accords internationaux réside dans leur prétention à verrouiller définitivement toute libéralisation, sans possibilité de retour à la sphère publique d'un service qui aurait été privatisé, et en restreignant au maximum le nombre de services publics susceptibles d'échapper à la privatisation. Ce procédé passe par l'adoption de deux types de mesures prévues dans les traités : *l'effet de cliquet* et la libéralisation sur base de *liste négative* (Cf. ci-après).

Parmi les négociateurs de ces traités figurent, certes, certains membres d'institutions politiques telles que la Commission européenne et le Conseil européen, mais il s'agit d'abord et avant tout d'un très grand nombre de lobbys commerciaux et financiers, qui voient en toute régulation légale un obstacle à l'accumulation d'un maximum de profits.

Les parlementaires européens, de même que la plupart des membres élus des gouvernements nationaux, n'ont pas accès aux textes desdits traités, et nombre d'entre eux seront amenés à se prononcer par voie de vote sur ces textes sans avoir eu l'opportunité d'en amender le contenu, ni même parfois d'en avoir pris pleinement connaissance, faute de temps. Le langage extrêmement « technico-technique » adopté dans ces projets ajoute en effet à l'opacité organisée de ces derniers.

Attardons-nous un instant sur 7 aspects centraux de ces accords :

- **L'opacité** dans laquelle ils sont négociés. Celle-ci prédomine toutes les négociations en présence. Elle empêche ainsi tout débat public démocratiquement institué sur le contenu des traités, garantissant par conséquent la sauvegarde des intérêts des multinationales, dont la présence est majoritaire autour de la table. Cette opacité constitue également un frein évident à la contestation des textes, ceux-ci n'étant pas divulgués. L'on se rend compte cependant de l'écho que peut avoir la moindre fuite, telle que celle de Wikileaks sur les conséquences du TISA en termes de régulation financière.

- **La procédure du « fast track »**, ou « Initiative de mise en œuvre accélérée » en vigueur aux Etats-Unis dans l'adoption d'un certain nombre de lois et de traités, tels ceux ici discutés. De toute évidence liée à cette opacité prédominante, cette procédure de lèse-démocratie permet aux négociateurs d'un traité de faire adopter celui-ci par le Congrès des Etats-Unis via une procédure accélérée de vote à majorité

simple, sans autre consultation et sans possibilité d'amendements (en gros, c'est « à prendre ou à laisser »). Le mode de décision adopté au sein de l'Union européenne n'est pas tellement plus propice au débat, les parlementaires n'ayant finalement comme option que celle de se prononcer par oui ou par non sur les textes des traités, une fois ceux-ci conclus par les négociateurs.

- Le **système de règlement des différends entre investisseurs et Etats (ISDS)**. L'ISDS est sans doute l'aspect le plus unanimement et largement critiqué de ces traités, car il constitue une atteinte ouverte et directe à la capacité des pouvoirs publics d'édicter des lois et des règlements en vue d'assurer le bien commun. Autrement dit, l'ISDS s'attaque directement au socle démocratique sur lequel est fondé de fonctionnement de nos sociétés. Comme le souligne Dave Prentis, Président de la Fédération internationale des Services Publics (ISP), *« l'ISDS vide la démocratie de sa substance en subordonnant toute décision politique aux intérêts des multinationales »*.

Cette mesure existe déjà dans un grand nombre d'accords bilatéraux (entre deux Etats), et a causé tellement de dégâts que nombre d'Etats (dont l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Equateur, la Bolivie) ont déjà fait savoir qu'ils ne prendraient pas part à un accord incluant l'ISDS.

Pour ne citer que quelques exemples de litiges existants, évoquons les quelque 550 millions de dollars que l'Etat canadien a déjà dû déboursier pour compenser les pertes de profits d'entreprises qui s'étaient plaintes devant des tribunaux privés, dans le cadre de l'application de l'ISDS liée au traité de libre-échange Mexique-USA-Canada NAFTA. L'une de ces entreprises, spécialisée dans le forage pour l'extraction du gaz de schiste, avait mis en cause une loi qui interdisait la pollution des sols. Une autre avait contesté l'augmentation du salaire minimum dans un secteur déterminé, estimant que ses intérêts s'en trouvaient lésés. A l'heure actuelle, le Canada doit toujours faire face à 15 procès encore en cours.

La Slovaquie a également déjà fait les frais de ce système, confrontée à devoir payer plusieurs millions d'euros à une multinationale d'assurances de santé pour avoir voulu limiter le rôle du secteur privé dans le domaine de la santé et renforcer les mécanismes de solidarité.

Les exemples sont malheureusement nombreux, et risquent d'être démultipliés à l'infini si ce mécanisme est adopté dans les traités qui nous occupent.

- **L'absence de clauses sociales et environnementales contraignantes** garantissant le respect des droits (des travailleurs, des migrants, ...) et la protection de l'écosystème. Alors que l'ISDS a un clair pouvoir contraignant et permet à une entreprise de condamner directement un Etat ou n'importe quel niveau de pouvoir si elle estime qu'une mesure politique porte atteinte à ses intérêts, aucune mesure contraignante n'existe par ailleurs dans ces traités afin de garantir la protection d'un environnement sain ou le respect des droits des travailleurs –ni des citoyens de façon générale, toute procédure démocratique ayant perdu consistance sous le joug de l'ISDS.

Les droits sont ainsi voués aux aléas de la recherche de profit des entreprises, et l'on peut d'ores et déjà imaginer ce que cela implique en termes de nivellement vers le bas de toute disposition légale en la matière.

Si l'on considère déjà le fait que les Etats-Unis n'ont pas voté les principales Convention de l'OIT censées garantir le respect des droits des travailleurs, l'on peut difficilement s'attendre à un soudain revirement de leur part à ce niveau.

Les dispositions relatives aux travailleurs migrants dans l'accord TISA sont déjà éloquentes : ils seront considérés comme « personnes physiques directement attachées à l'entreprise » et du bon vouloir de celle-ci dépendra toute possibilité d'obtenir un permis de séjour dans le pays d'accueil. De là au retour à la servitude, y aurait-il plus d'un pas ?

Si ces traités sont votés, le dumping social et fiscal aura de beaux jours devant lui ; les travailleurs, eux,

Par ailleurs, le nivellement vers le bas de toute réglementation rend caduques les quelques tentatives déjà existantes – très timides au demeurant- de réguler les marchés financiers.

Résultats attendus : une ou plusieurs nouvelles crises financières issues d'une spéculation débridée, des travailleurs payant pour la xième fois le prix de cette débâcle, tout en voyant leurs conditions de travail et leurs salaires réduits à peau de chagrin, tandis qu'explorent les prix des services et biens fondamentaux privatisés.

- L'application d'une « **liste négative** » dans le principe du traitement national des services. Lors des précédents accords de libéralisation des services, tels l'Accord Général sur le Commerce des Services négocié dans le cadre de l'OMC au début des années 2000, le processus de libéralisation adoptait le principe dit de « liste positive », autrement dit : seuls les services spécifiquement signalés par les Etats comme pouvant être libéralisés étaient inclus dans le champ du marché. A présent, c'est l'inverse qui prévaut : tout service sera automatiquement considéré libéralisable par défaut, et devra être considéré avec les mêmes égards et avantages que les services nationaux, à moins que n'ait été formulée la demande explicite de son exclusion de la sphère marchande. Cela est valable pour ce qui a trait au principe du « traitement national » : si un service public reçoit des subventions dans un pays donné, toute entreprise privée proposant ce service et venant s'installer dans ce pays pourra prétendre à recevoir les mêmes subventions.

Ainsi, si une entreprise privée dispensant des cours du soir de langues, d'informatique, de couture, de théâtre ou autre venait s'installer en Belgique, elle pourrait prétendre aux mêmes aides publiques que les cours du soir subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et il pourrait en être de même pour les secteurs aussi importants que la santé, l'aide à l'emploi, les services aux personnes, la prise en charge de la petite enfance et des personnes âgées, la gestion des déchets, le recyclage et la distribution de l'eau, etc. Inutile de dire que les finances publiques ne feraient pas long feu à ce rythme. Résultat : si l'Etat, pour maintenir ses services publics, se voit obliger de subventionner également l'ensemble des entreprises privées qui proposent un service équivalent, il n'aura d'autre choix, à terme, que celui de cesser de financer les services publics, les laissant ainsi à la merci de la privatisation.

- **Le statut quo et l' « effet de cliquet »** de la libéralisation. Autres caractéristiques de ces accords en cours de négociation, ces mécanismes inclus dans les traités empêchent toute possibilité de retour à la sphère publique des services libéralisés, ainsi que toute régulation publique plus élaborée que celle actuellement en cours.

Au moment où, après 30 ans de libéralisation, nombreuses sont les municipalités qui réalisent les dégâts que la privatisation a causés dans la gestion des services et entament des processus de remunicipalisation de ces services (Cf. l'eau de Paris, un exemple éclairant !), rendant enfin aux usagers l'accès à des services de qualité où le profit n'est plus la norme, l'effet de cliquet viendra empêcher toute initiative de ce genre. Sous ce régime, aucun service privatisé ne pourra redevenir public, quelles que néfastes que soient les conséquences que la privatisation aura engendrées sur la qualité, la bonne gestion, l'accessibilité de ce service.

Par exemple, si le gouvernement de droite du Royaume Uni décide de céder à une entreprise privée la gestion d'une partie de la couverture de santé du pays, et si quelques années plus tard un gouvernement de gauche est élu sur base d'un programme de reprise en main des services libéralisés car ces derniers ne répondent pas aux attentes des citoyens, eh bien ce gouvernement ne pourra pas appliquer son programme, empêché par l'effet de cliquet présent dans ces Traités... sauf s'il n'a pas voté ce traité.

Cette mesure va plus loin encore, car outre cadenasser les services existants, elle préconise que tout nouveau service créé après la signature de l'accord entrera automatiquement dans la sphère marchande. Si cette mesure avait été prise au lendemain de la seconde guerre mondiale, elle aurait empêché la mise en place de tout ce qui a permis le développement des pays industrialisés, à savoir la sécurité sociale, la protection des travailleurs, le New Deal keynésien, etc.

Ainsi, à l'avenir, si des innovations en matière énergétiques devaient avoir lieu ou si une catastrophe de nature ou de dimension encore inconnue à ce jour venait à survenir, aucune réponse ne serait dès lors possible en termes de politique publique !

Cette mesure illustre elle aussi la façon dont les Traités en question vident de sa substance tout pouvoir de décision politique.

- Enfin, soulignons un aspect peu souvent mis en lumière mais dont l'importance est capitale : **le lissage du discours accompagnant l'ensemble de ces traités, visant à les légitimer auprès de l'opinion publique** en sous-entendant qu'ils seraient *par définition* bénéfiques

Les mots sont importants. Et leur emploi tend à déterminer, si l'on y prend garde, l'orientation de la pensée.

A l'heure où le combat est également à mener dans le domaine de la conscientisation de l'opinion publique, **Robert Stumberg**, Professeur de Droit et Directeur de l'Institut Harrison de Droit public, nous rappelle que « de l'utilisation d'un vocabulaire déterminé dépendra en partie l'acceptation de certaines propositions au contenu pourtant indigeste ».

Ainsi, le langage propre à la privatisation des services a dû être inventé au fur et à mesure de son évolution d'une privatisation de secteurs concrets (énergie, eau, services postaux, ferroviaires, ...) vers un cadenassage du spectre de la privatisation le plus large possible en s'attaquant cette fois aux lois elles-mêmes et à la capacité de régulation des Etats. Pour faire avaler ces couleuvres aux politiciens d'abord, à l'opinion publique via les médias ensuite, il a

fallu inventer des mots qui contrairement à ce qu'ils proposaient en réalité, étaient, eux, politiquement incritiquables.

Un exemple : dans les textes des traités, on retrouve des déclarations selon lesquelles la régulation devra ainsi être *objective, pertinente, pré-établie*. A priori, ces mots « sonnent bien », cela semble aller de soi qu'une régulation respecte ces critères. Mais lorsqu'on y regarde de plus près, que signifie donc « objective » dans le cas d'une régulation ?? Qu'elle ne peut être arbitraire ? Mais sur quels critères serait basé ce caractère non arbitraire ?

De la même façon, l'adjectif « pertinent » est positif, semble également aller de soi, s'opposant à toute velléité politique fantaisiste. Mais qui juge de la pertinence de la régulation ? Quels critères la déterminent ?

Enfin, qu'est-ce qu'une régulation « pré-établie » ? Que recouvre le « pré » ? Est-ce que cela ne pourrait pas aussi avoir effet de bloquer toute évolution future de la législation/régulation ?

Outre ces flous sémantiques, qui sonnent peut-être agréablement à l'oreille mais n'ont néanmoins rien de rassurant, il faut souligner l'extrême technicité des termes utilisés dans la majeure partie des textes de ces traités, qui rappelons-le, ne seront accessibles aux mandataires politiques chargés de se prononcer pour ou contre leur adoption que très peu de temps avant le vote. Nombreux sont les parlementaires qui, déjà surchargés de travail, votent des textes de cette importance sans les avoir compris, ou pis encore, sans les avoir lus, se basant uniquement sur des avis extérieurs, avis dont l'indépendance laisse parfois à désirer.

Ces 7 éléments, considérés individuellement, sont déjà porteurs d'impacts particulièrement néfastes à de nombreux niveaux, et particulièrement en ce qui concerne les droits fondamentaux et les services publics. S'ils se trouvent rassemblés dans un seul projet d'accord, ce qui jusqu'à présent – et sauf réaction offensive des travailleurs et de la société civile- est le cas, il ne s'agira plus d'impacts négatifs sur les services publics, les droits et/ou la démocratie, mais bien d'une désintégration totale de ceux-ci sous le rouleau compresseur des intérêts d'une minorité.

De l'AGCS à TISA, ou la croissance des dégâts

Parmi les trois accords de libre-échange dont il est question dans ce texte, l'un d'eux mérite une attention un peu plus spécifique. Il s'agit de l'ACS, ou TISA, l'accord sur le commerce des services.

L'on se souviendra de l'AGCS, Accord Général sur le Commerce des Services, négocié au sein de l'OMC dans les années 1990 et non entièrement appliqué suite à l'échec global des négociations de l'OMC qui se trouvent bloquées dans une impasse depuis 2005 en raison des positions divergentes de certains de ses membres.

Face à cette porte close, une cinquantaine d'Etats (parmi lesquels les 28 Etats membres de l'UE)³, soutenus par les lobbies financiers et commerciaux les plus puissants du globe, défenseurs acharnés de la libéralisation, se sont réunis en un groupe appelé « les vrais bons amis des services » et ont entamé un cycle de négociations en marge des cénacles de l'OMC visant à déréglementer au maximum le plus grand nombre possible de services via leur libéralisation... Les services représentant en effet 70 % du PIB des pays de l'OCDE, un marché juteux en perspective. Les négociations ont lieu à Genève toutes les 8 semaines, dans la plus totale opacité.

Sont ainsi visés : les services liés au transport et aux infrastructures, les (télé)communications, la construction, les services funéraires, la vente au détail, l'ingénierie, la fourniture d'énergie, la distribution d'eau, la comptabilité, les activités bancaires, les assurances, la protection de l'environnement, la gestion des déchets, les divertissements, la culture, les musées, l'éducation, la santé, ...

Ce blocage a amené à la création du groupe des « Très bons amis des services » (qui porterait mieux le nom de « très bons amis des multinationales » Cf. <http://www.world-psi.org/en/psi-special-report-really-good-friends-transnational-corporations-agreement>), soutenus par les lobbies financiers et commerciaux les plus puissants du globe, en vue d'accélérer, en marge des cénacles officiels de l'OMC, la libéralisation des services à une échelle la plus large possible.

Deborah James, Directrice du Centre International de Recherche sur les politiques économiques, et Kevin Gallagher, Professeur en Politiques macroéconomiques et de

³ Etats participant des négociations pour l'ACS : Australie, Canada, Chili, Colombie, Corée du Sud, Costa Rica, Etats-Unis, Hong Kong, Islande, Israël, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pérou, Suisse, Taïwan, Turquie, ainsi que les 28 Etats membres de l'Union européenne.

développement de l'Université de Boston, dressent un tableau de l'évolution du projet de libéralisation des services depuis l'AGCS jusqu'aux projets de traités actuels : TISA (ACS), TTIP, CETA.

AGCS (via l'OMC)	Accords de libre-échange et d'investissement actuels
Services de fournitures (énergie, eau, poste, ...) et services financiers visés	Tous les types de transferts et d'investissements sont inclus + l'ouverture d'un espace de libéralisation ultra-ouvert via le verrouillage de l'intervention politique
Liste positive des services à libéraliser	Liste négative des services à libéraliser
Existence de normes prudentielles et de garanties liées à la balance des paiements	Aucune garantie liée à la balance des paiements, et normes prudentielles quasi inexistantes
Mécanisme de règlement des différends d'Etat à Etat (State to State Dispute Settlement)	Mécanisme de règlement des différends d'entreprise à Etat (Investor-State Dispute Settlement – ISDS)

Si l'on considérait déjà l'AGCS comme un danger sans précédent pour les services publics et les droits des travailleurs, les nouvelles dispositions auxquelles nous devons faire face actuellement avec les traités qui nous occupent représentent un danger encore bien plus grand et plus pernicieux que le précédent.

Le secret dans lequel ils sont négociés, ainsi que l'endormissement de l'opinion publique créé par la prédominance de l'imaginaire néolibéral et d'une novlangue prêtant peu à l'analyse critique, font que la réaction semble tarder à venir.

Mais elle n'en est pas moins en train de s'organiser, et c'est bien dans ce but qu'était organisé ce sommet international.

Randi Weingarten (photo), Présidente de la Fédération américaine des Enseignants, donne ainsi l'**exemple** de ce qui s'est passé dans le Wisconsin, Etat pourtant historiquement fort en termes de rapport de force syndical et de négociation collective: de façon subreptice, et via des procédures de type « fast track », tout un pan de l'enseignement secondaire public est passé aux mains de l'entreprise privée Pearson, chargée d'éditer à la fois les programmes des cours et les questions d'examens. Mais si l'on creuse, l'on se rend compte que cette même entreprise a fait en sorte que la moyenne des points à atteindre pour passer d'une année à l'autre soit relevée de quelques points. Résultat : les élèves qui échouent sont beaucoup plus nombreux, le nombre de professeurs évalués négativement en fin d'année – et perdant de ce fait leur droit d'enseigner dans le public- augmente également (leur évaluation étant liée au taux de réussite de leurs élèves) et ce manque de professeurs entraîne la fermeture d'un nombre croissant d'écoles publiques.

Et là, qui revoilà ? L'entreprise Pearson, avec des programmes d'enseignement en ligne low cost garantissant aux étudiants moflés à l'école l'accès à un diplôme à portée de souris. Malheureusement, le plus souvent, les étudiants n'obtiennent pas ledit diplôme, et se retrouvent par ailleurs avec une énorme dette.

La Camarade Weingarten nous apprend également que Pearson est en train de développer ses services de cursus en ligne dans les pays en développement.

Un exemple parlant de la façon dont le privé grignote petit à petit les services publics, en s'en accaparant des pans et en programmant leur tombée en désuétude.

- ⇒ Enfin, soulignons un aspect peu souvent mis en lumière mais dont l'importance est capitale : **le vocabulaire employé dans ces Traités et dans la façon de les légitimer auprès de l'opinion publique**

Les mots sont importants. Et leur emploi tend à déterminer, si l'on y prend garde, l'orientation de la pensée.

A l'heure où le combat est également à mener dans le domaine de la conscientisation de



l'opinion publique, **Robert Stumberg**, Professeur de Droit et Directeur de l'Institut Harrison de Droit public, nous rappelle que de l'utilisation d'un vocabulaire déterminé dépendra en partie l'acceptation de certaines propositions au contenu pourtant indigeste.

Ainsi, il rappelle que le langage propre à la privatisation des services a dû être inventé au fur et à mesure de son évolution d'une privatisation de secteurs concrets (énergie, eau, services postaux, ferroviaires, ...) vers un cadenassage du spectre de la privatisation le plus large possible en s'attaquant cette fois aux lois elles-mêmes et à la capacité de régulation des Etats. Pour faire avaler ces couleuvres aux politiciens d'abord, à l'opinion publique via les médias ensuite, il a fallu inventer des mots qui contrairement à ce qu'ils proposaient en réalité, étaient, eux, politiquement incritiquables.

Un exemple : dans les textes des traités, on retrouve des déclarations selon lesquelles la régulation devra ainsi être *objective, pertinente, pré-établie*. A priori, ces mots « sonnent bien », cela semble aller de soi qu'une régulation respecte ces critères. Mais lorsqu'on y regarde de plus près, que signifie donc « objective » dans le cas d'une régulation ?? Qu'elle ne peut être arbitraire ? Mais sur quels critères serait basé ce caractère non arbitraire ?

De la même façon, l'adjectif « pertinent » est positif, semble également aller de soi, s'opposant à toute velléité politique fantaisiste. Mais qui juge de la pertinence de la régulation ? Quels critères la déterminent ?

Enfin, qu'est-ce qu'une régulation « pré-établie » ? Que recouvre le « pré » ? Est-ce que cela ne pourrait pas aussi avoir effet de bloquer toute évolution future de la législation/régulation ?

Outre ces flous sémantiques, qui sonnent peut-être agréablement à l'oreille mais n'ont néanmoins rien de rassurant, il faut souligner l'extrême technicité des termes utilisés dans la majeure partie des textes de ces traités, qui rappelons-le, ne seront accessibles aux mandataires politiques chargés de se prononcer pour ou contre leur adoption que très peu de temps avant le vote. Nombreux sont les parlementaires qui, déjà surchargés de travail, votent des textes de cette importance sans les avoir compris, ou pis encore, sans les avoir lus, se basant uniquement sur des avis extérieurs.

B. Chassez l'AGCS... et l'ACS arrive au galop !

On l'évoquait il y a peu lors d'une précédente Tribune consacrée aux accords de libre-échange : une nouvelle menace pour les services publics, à savoir l'« Accord sur le Commerce des Services » (ACS), frappe à notre porte.

L'on se souviendra de l'AGCS, Accord Général sur le Commerce des Services, négocié au sein de l'OMC dans les années 1990 et non entièrement appliqué suite à l'échec global des négociations de l'OMC qui se trouvent bloquées dans une impasse depuis 2005 en raison des positions divergentes de certains de ses membres.

Face à cette porte close, les défenseurs les plus acharnés de la libéralisation, au nombre actuel de 50 Etats (parmi lesquels l'ensemble des Etats membres de l'UE)⁴ se sont réunis en un groupe appelé « les vrais bons amis des services » (Sic !) et ont entamé un cycle de négociations en marge des cénacles de l'OMC visant à déréglementer au maximum le plus grand nombre possible de services via leur libéralisation... Ces négociations ont lieu à Genève toutes les 8 semaines, dans la plus totale opacité. Le dernier rendez-vous en date avait lieu ce 28 avril, date de lancement par l'ISP et ses affiliés d'une campagne mondiale de sensibilisation et de protestation contre cet accord (cf www.cgspwallonne.be), dont l'application ne signifierait rien de moins que la fin programmée des services publics.

Sont ainsi visés : les services liés au transport et aux infrastructures, les (télé)communications, la construction, les services funéraires, la vente au détail, l'ingénierie, la fourniture d'énergie, la distribution d'eau, la comptabilité, les activités bancaires, les assurances, la protection de l'environnement, la gestion des déchets, les divertissements, la culture, les musées, l'éducation, la santé, ...

⁴ Etats participant des négociations pour l'ACS : Australie, Canada, Chili, Colombie, Corée du Sud, Costa Rica, Etats-Unis, Hong Kong, Islande, Israël, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pérou, Suisse, Taïwan, Turquie, ainsi que les 28 Etats membres de l'Union européenne.

Quelles menaces couve cet accord ?

Là où l'AGCS s'inscrivait encore dans les normes et réglementations adoptées au sein de l'OMC octroyant certaines garanties aux Etats quant à leur marge de manœuvre face à l'ouverture des marchés, l'ACS adopte une dynamique beaucoup plus agressive et prétend faire fi de toute réglementation existante. Comment ? en imposant aux pays participants la libéralisation des services « dans tous les secteurs et pour tous les modes de prestation », à savoir en moyenne 90 % de l'ensemble des services. Les Etats souhaitant établir une exception pour certains services ne pourront plus, comme c'était le cas dans le cadre de l'AGCS, déterminer une liste de *secteurs* non libéralisables, mais devront préciser à l'avance quels *services spécifiques* ils veulent maintenir en-dehors du circuit mercantile. Tout service non spécifiquement listé sera automatiquement soumis aux règles du marché, et un éventuel retour à la sphère publique sera rendu quasiment impossible (ce mécanisme porte un nom : l'« effet de cliquet »). Par ailleurs, ces exceptions seront d'autant moins facilement sauvées que le groupe des « vrais bons amis » souhaitent également adopter des règles qui régissent la gouvernance des secteurs de services, ce qui aura pour effet de limiter toute intervention des gouvernements et des parlements et d'empêcher juridiquement la remise en cause de la libéralisation d'un service.

Par ailleurs, alors que les syndicats européens et les membres progressistes du Parlement tentent avec plus ou moins de succès de protéger la qualité des services et les conditions de travail des secteurs faisant l'objet de marchés publics, ces derniers se retrouvent à présent dans le collimateur de l'ACS, qui limite la possibilité pour les gouvernements d'établir des priorités et des exigences en termes d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

Qui est visé ?

L'ACS résulte d'un lobby permanent de groupes de pression actifs dans l'industrie et les services, tels que la Coalition des industries de services des Etats-Unis (USCI) et le Forum européen des services (FES). Il va sans dire que les intérêts poursuivis sont ceux des entreprises et des grands groupes corporatistes, à savoir environ 1 % de la population mondiale, au détriment des 99 autres pourcents que constituent les citoyens, et au détriment également de toute perspective de développement durable pour l'avenir de la planète.

Les citoyens des Etats qui participent aux négociations se trouvent au premier rang des victimes potentielles, mais cela ne s'arrête pas là : une fois l'accord consolidé, l'objectif poursuivi est de « multilatéraliser » les négociations, autrement dit de forcer l'adoption de l'accord par l'ensemble des Etats membres l'OMC.

Sont également visés au premier chef par cet accord les travailleurs migrants, l'ACS prônant la libéralisation des mouvements temporaires de personnes « sans garantir une protection juridique de leurs droits humains et du travail ».

3. En résumé, l'ACS :

- instaurera un environnement plus favorable à la privatisation des services publics ;
 - Entravera de façon permanente la capacité des gouvernements à remunicipaliser les services publics ou à en créer de nouveaux ;
 - s'étendra à des domaines tels que l'homologation des établissements de soins de santé, l'accréditation des écoles et des universités, l'approvisionnement en eau au niveau municipal, les installations d'éliminations des déchets, les centrales électriques, ou encore les licences d'émission radio ;
 - limitera la capacité de votre gouvernement à légiférer dans des domaines tels que la sécurité des travailleurs/euses, les réglementations en matière d'environnement, la protection du consommateur et les obligations de service universel ;
 - englobera tous les secteurs et modes de prestation – en ce compris la libre circulation des travailleurs/euses migrant(e)s prévue par le fameux Mode 4 ;
 - n'exclura qu'une infime partie des services publics ;
 - comportera des clauses de statu quo et des clauses à effet de cliquet ;
 - comprendra une approche par « liste négative » sur le principe du traitement national (qui exige d'accorder à tous les fournisseurs étrangers le même traitement que celui réservé aux fournisseurs locaux, à moins que le secteur n'en soit explicitement exempté).
-

Réagissons !

« L'ACS est une attaque aux intérêts publics et aux services publics [...] La déréglementation du secteur financier et de la circulation des capitaux, encouragée en partie par l'Accord général sur le Commerce des services (AGCS) et les accords de libre-échange depuis les années 1990, a conduit à la récente crise financière globale et à la vague mondiale de récessions qui s'en est suivie ». L'ACS, aux côtés de l'Accord de partenariat transatlantique et de celui UE-Canada, s'il est signé, ne fera qu'amplifier une crise devenue structurelle de par les anti-solutions en forme de plans d'austérité qui lui sont appliquées.

La transparence des négociations et la consultation de l'ensemble des acteurs de la société civile par les soi-disant « très bons amis des services » constituent le minimum à exiger de ces derniers, qui agissent pour les intérêts des seules multinationales, mais néanmoins en notre nom à tous-tous lorsqu'il s'agit des membres élus de nos gouvernements !

En tant que syndicat défendant les travailleurs des services publics, la CGSP entend s'opposer vigoureusement à cet accord extrêmement nocif, aux côtés des camarades du monde entier affiliés à l'Internationale des Services Publics et aux quelque 345 organisations de la société civile déjà signataires de la pétition à son encontre.

L'ISP a publié récemment une étude unique au monde visant à analyser en profondeur les effets de l'ACS sur les services publics. Cette étude est désormais disponible sur notre site internet de même que le communiqué de presse et l'affiche de la campagne.

Nous vous encourageons à diffuser le plus largement possible ces outils d'information et de mobilisation dans votre entourage et sur votre lieu de travail : c'est en s'informant qu'on s'arme efficacement, et seule une mobilisation citoyenne de grande ampleur sera à même de contrer les velléités des quelques-uns qui pensent pouvoir nous contourner.

C. Libéralisation des services publics dans les accords commerciaux de nouvelle génération

(TTIP, CETA, TISA)

Rappel du calendrier :

CETA : Il s'agit de l'accord qui à ce stade, est le plus avancé. Les négociations ont débuté début 2009. Le texte a été publié le 29 février 2016. La ratification commencerait donc a priori vers juin 2016, après traduction dans toutes les langues de l'UE.

Il sera envoyé aux administrations nationales pour examen par les ministères. Puis la Commission européenne envoie le texte au Conseil : la signature du texte par le conseil est prévue en septembre 2016 lors du sommet UE-Canada.

Le Parlement européen devra alors à son tour voter l'accord (vraisemblablement en 2017) et peut-être également les parlements nationaux, mais nous n'en avons pas encore la certitude.

Quoi qu'il en soit, il est probable que l'accord entre en vigueur déjà de façon provisoire dès la signature par le Conseil, ou au plus tard après approbation du Parlement.

TTIP : Les négociations ont débuté en 2013. La Commission a pour objectif de finaliser l'accord avant la fin du mandat d'Obama (autrement dit avant fin 2016), et a donné un coup d'accélérateur aux négociations, mais il semble néanmoins que cela ne sera pas possible dans de si courts délais.

TISA : Les négociations ont lieu toutes les 6 semaines depuis 2013 également.

Pour des infos complètes sur le TISA, cf www.cgspwallonne.be ou www.world-psi.org

En juillet 2015, une résolution a été adoptée par le Parlement européen appelant les Etats européens à exclure des traités en cours de négociations les services d'intérêt général (SIG) et les services d'intérêt économique général (SIEG).

Cette résolution demande aussi que ces services soient abordés comme un tout indissociable et « insaisissable » pour éviter les libéralisations et privatisations par à-coups de différentes parties des services considérées comme indépendantes. L'idée étant ici que tous les « services d'intérêt général » doivent être exclus du champ d'application des traités de libre-échange.

On doit donc continuer de se baser sur ce premier acquis important pour continuer les actions de lobbying politique.

Business Europe a manifesté son inquiétude quant à cette volonté du parlement européen d'exclure les services publics des négociations : le monde des entreprises et de la finance a, en conséquence, redoublé de pression sur le parlement.

Quel impact de ces accords sur les services publics ?

Pour récapituler et synthétiser l'impact que ces accords commerciaux auront sur les services publics s'ils entrent en application, rappelons les aspects essentiels de cette menace :

- La clause de statu quo : elle implique le blocage de la libéralisation et de la privatisation au niveau actuel, qui devra servir de « plus petit dénominateur commun » en termes de niveau de la libéralisation. Par ailleurs, les nouveaux services à créer seront automatiquement ouverts au privé.
- L'effet de cliquet : aucun retour en arrière ne sera possible, donc aucun retour à la sphère publique d'un service déjà libéralisé.
- Libéralisation progressive et sans cesse croissante : il s'agit de couvrir le plus de services possibles, d'étendre les règles commerciales à une quantité sans cesse plus importante de services publics.
- La « liste positive » : les Etats doivent signaler explicitement les services qu'ils souhaitent extraire du champ d'application de l'accord. Sans cela, les services non communiqués sont automatiquement considérés comme privatisables
- Le mécanisme de règlement des différends entre entreprises et Etats (ISDS, rebaptisé aujourd'hui ICS) : la mise en œuvre des dispositions de l'accord sera arbitral par des tribunaux privés utilisables directement par les entreprises, contre les Etats ou quelque autorité publique que ce soit.

Les gouvernements ne peuvent avoir recours à cette procédure, ils ne peuvent que s'y trouver confrontés par les entreprises.

Les parties ne sont donc pas traitées de manière équitable devant la loi, ce qui est totalement contraire à l'état de droit.

Ce mécanisme existe déjà dans de très nombreux traités bilatéraux, et a déjà fait des ravages dans quantités de pays. Les exemples ne manquent pas (Egypte, Estonie, Slovaquie, Canada, ...)

Dans le cas du TISA, il n'est pas encore certain que sera mis en place ce genre de mécanisme.

La Commission européenne a déjà développé une sorte de « modèle » de prestation de services au niveau européen, en l'occurrence il s'agit des services postaux.

La disposition préconisant que les parties maintiendront au minimum le degré d'ouverture des marchés au moment de la signature du traité commercial, il en découle que la volonté d'appliquer l'obligation de service universel irait à l'encontre de cette disposition et rendrait illégale toute tentative de revenir en arrière après ouverture des marchés à la libéralisation de ce service. Le différend serait ensuite réglé via la procédure susmentionnée (ISDS ou ICS) qui est totalement au service des intérêts commerciaux et financiers.

Par ailleurs, dans le cadre du CETA et du TTIP, est prévue la création de « comités conjoints » composés de technocrates et de lobbyistes, qui pourront encore apporter des amendements *après la mise en place de ces accords* (!). Le Parlement européen n'aura rien à dire sur ces dispositions additionnelles, qui seront dès lors décidées et appliquées de façon totalement opaque et antidémocratique.

Il existe déjà plusieurs comités spécifiques de ce type, notamment sur les investissements et les services.

Ainsi, par exemple, dans le chapitre sur les **appels d'offres publics** pour les concessions de services, il existe une disposition permettant à l'Union européenne de négocier avec le Canada pour étendre la couverture commerciale en la matière. Or, il y a eu un long combat syndical pour exclure cette disposition de la directive européenne sur les concessions. Et à présent, sous couvert de traités dépassant les frontières de l'UE, on nous rétorque que cette exclusion est limitée et peut être revue à l'avenir, ne laissant dès lors aucune garantie de protection des services publics.

Le chapitre sur les marchés publics dans ces traités est également très inquiétant. A l'heure actuelle, bon nombre de gouvernements lient l'octroi de marchés publics au respect par les entreprises de normes sociales et environnementales, notamment le respect des conventions collectives de travail. Dans la directive européenne sur les marchés publics, il existe une clause qui autorise les gouvernements à établir des conditions de respect de normes dans les contrats de marchés publics. Or, le CETA par exemple, n'intègre pas cette clause.

Il est encore très incertain que les lois nationales et les directives européennes auront encore une quelconque valeur face à ces traités. Les investisseurs pourraient en effet remettre en cause ces dispositions devant les tribunaux d'arbitrage privés.

- ➔ Ces dispositions sont extrêmement dangereuses pour les SP et pour la démocratie, et il est urgent de sensibiliser et convaincre nos gouvernements de ce danger.

CHAPITRE 8

1. Organisation de la Régionale

1.1 Le Congrès Régional

Instance Statutaire

- ❖ Se réunit tous les quatre ans – établit le bilan de l'activité syndicale, des actions menées – élabore des perspectives d'avenir – établit des résolutions.
- ❖ Les congressistes sont désignés par les secteurs sur base d'un délégué par 100 affiliés
- ❖ Est convoqué à l'issue de la tenue des 9 congrès statutaires régionaux **sectoriels**
- ❖ Suivant les circonstances peut être convoqué en « extraordinaire »

1.2 Le Comité Régional Intersectoriel

Mandatés

Les 17 responsables et/ou secrétaires permanents sectoriels du C.E.R.I. + les mandatés de « droit » (élus fédéraux/des I.R.W. issus des secteurs de notre régionale) + 1 mandaté sectoriel par tranche de 200 affiliés.

Il est à noter que les effectifs sectoriels sont calculés sur la moyenne des effectifs « comptables » recensés au 31 décembre sur les quatre exercices précédents (2012 -2015 inclus).

Voir tableaux pages suivantes

CHEMINOTS :	2 mandats effectifs	- Francis DUBOIS, secrétaire permanent du secteur - Vincent MERCIER, secrétaire permanent du secteur
	2 mandats de « droit »	- Michel ADBISSI, président National du secteur - Christian MARTIN, secrétaire National du secteur
<u>Etaient mandatés</u> (2012 - 2016) – 14 mandats		<u>Sont mandatés</u> (2016 - 2020) – 13 mandats
- Michel ANCIAUX		- Gilbert LONNOY
- José BARREAUX		- André TIMSONET
- Alain BELLOT		- Carine ANCIAUX
- Richard BOUCHAT (suppléant au CERI)		- Anne-Sophie GROVONIUS
- Paul COLIN		- Johan JACOBS (suppléant CERI)
- Sylviane DEHENEFFE		- Yves DUFRANE
- Christian HENRARD		- Julien DAICHE
- Johan JACOBS		- Paul COLIN
- Jean-Paul LAUBACH		- Willy JANTY
- Gilbert LONNOY		- Frédéric PIRET
- Claude MAREE		- Michel ANCIAUX
- Vincent MERCIER		- Christian HENRARD
- Frédérique SENY		- Jean-Paul LAUBACH
- Maurice TRUSSART		

ADMI :		2 mandats	- Bertrand ANDRE, Secrétaire régional du secteur - Viviane FRESON
<u>Etaient mandatés</u> (2012-2016) – 24 mandats		<u>Sont mandatés</u> (2016-2020) – 28 mandats	
- Jean-Pierre BAUGNET - Geneviève BAUVIN - Martine BROSTEAUX - Daniel CUVELIER - Jean-François DEGEE - José MARECHAL - Claude PIROTTE - Walter POZZER - Michèle SANGLIER - Christian WELLENS - Stéphane WILMOTTE - Marie Louise MIRGUET (suppléante CERI) - Christian SERVAIS - Dominique RANDOUR - Daniel JAUMOTTE - Pascal CLERISSE - Alain CAUCHIE - Sammy ABALOUL LAHCEN - MARCO REUTER - Jean-Jacques LENAERTS - Michel WAUTERS - Alain ONCKELINX - Bernard SCOHIER - Sandra THIRION		- Daniel CUVELIER - José MARECHAL - Claude PIROTTE - Walter POZZER - Michèle SANGLIER - Marie-Louise MIRGUET (suppléante CERI) - Christian SERVAIS - Dominique RANDOUR - Daniel JAUMOTTE - Sammy ABALOUL LAHCEN - Marco REUTER - Jean-Jacques LENAERTS - Alain ONCKELINX - Bernard SCOHIER - Sandra THIRION - Fabienne LEFLOCH - Jean-Pol DONNAY - Viviane FRESON - Geneviève MULLEN - Benoit DELOOZ - Gilda KWANTEN - Arnaud DERMAGNE - Fabien HOULMONT - Christophe DELCOURT - Ludovic SWINNEN - Alain CAUCHIE - Alain JACQMIN - Bernard VAN DEN BOGAERDE	

ENSEIGNEMENT : 2 mandats 1 mandat de droit		- Stéphanie BERTRAND, secrétaire régionale du secteur - Michel WAUTERS - Joseph THONON
<u>Etaient mandatés (2012-2016) – 16 mandats</u>		<u>Sont mandatés (2016-2020) – 17 mandats</u>
- Pascal LIEMANS - Marie-Noëlle HAESEBROUCK - Paul DECHAMPS - Donat AJANOHUN - Marisa BOTTI - Verner CAUSTEUR - Martine CONSTANT - Brigitte DUCHESNE - Noël GERARD - Lionel GROSJEAN - Brigitte LAINE - Georges LIMET - Rudi MABILLE - Françoise MILICAMPS - Monique SIMON - Alain VAN STYVENDAEL		- Fabienne BILTERIJS - Verner CAUSTEUR - Martine CONSTANT - Caroline COUTEAU - Fabienne DE METS - Paul DECHAMPS (suppléant CERI) - Brigitte DUCHESNE - Noël GERARD - Géraldine GOETYNCK - Lionel GROSJEAN - Marie-Noëlle HAESEBROUCK - Brigitte LAINE - Georges LIMET - Rudi MABILLE - Florence PIREAUX - Monique SIMON - Ana TASCON

GAZELCO : 1 mandat - Marc LAMBERT , présidente du secteur	
<u>Etaient mandatés</u> (2012-2016) – 2 mandat	<u>Sont mandatés</u> (2016-2020) – 2 mandats
- Marc LAMBERT	- Vanessa LEBACQ (suppléante CERI)
- Philippe FORBRAS	- Jean-Marc GILBERT

AMIO :	2 mandats	- Maria BONGIOVANNI, secrétaire Régionale du secteur - Claude MENGOT, président régional du secteur
	3 mandats de « droit »	- Michel JACOBS, secrétaire fédéral du secteur - Patrick DESCY, délégué permanent fédéral « Militaire » - Stéphane VERBRUGGEN, détaché permanent « Justice »
<u>Etaient mandatés</u> (2012-2016) – 14 mandats		<u>Sont mandatés</u> (2016 –2020) – 14 mandats
- Philippe LIEVENS - Francis COURTOIS - Bernard DERESE - Jean-Luc VANDELOISE - Hubert GOFFIN - Erick BUSINARO - Nancy MARTIN - Claude MENGOT - Agnès PILLOT - Dominique ROUSSEAU - Serge DEFOSSET - Philippe VANEBROUCK - Guy DENIS - Stéphane VERBRUGGEN (suppléant au CERI)		- Philippe LIEVENS - Francis COURTOIS - Pascal MOREAU - Jean-Luc VANDELOISE - Hubert GOFFIN - Stéphane JAUMONET - Nancy MARTIN - Claude MENGOT - Raphaël TARANTINO - Dominique ROUSSEAU - Serge DEFOSSET - Philippe VANEBROUCK - Benoît DENIS - Sandrine LORFEVRE (suppléante au CERI)

POSTE :	2 mandats	- Victory LELIEVRE , secrétaire Régional du secteur
		- André MICHEL , délégué permanent du secteur
	1 mandat de « droit »	- Michel MEYER , président fédéral CGSP
<u>Etaient mandatés</u> (2012-2016) – 8 mandats		<u>Sont mandatés</u> (2016-2020) – 5 mandats
- Jean-Louis BERNARD		- Jean-Louis BERNARD (suppléant CERI)
- Renée DAVREUX		- Patrick PLUYMERS
- Claude LORFEVRE		- Jean-Paul DELVAUX
- Anne PETIT		- Dany COLIGNON
- Jacques VANDERSCHUEREN		- Marcel BOUCHAT
- Michel TOLLET		
- Patrick PLUYMERS		

TT/AVIATION :	1 mandat	- Daniel DEMEESTER , président du secteur (suppléant CERI)
<u>Etaient mandatés</u> (2012-2016) – 3 mandats		<u>Sont mandatés</u> (2016-2020) – 2 mandats
- Maria PASQUARELLI		- Véronique CULOT (effective CERI)
- Véronique CULOT		- Stephan THOUMSIN
- Stephan THOUMSIN		

CULTURE :	1 mandat	- Jean-Claude REND A, secrétaire régional du secteur
<u>Etait mandaté</u> (2012-2016) – 1 mandat		<u>Est mandaté</u> (2016-2020) – 1 mandat
- Christian MORVAL , vice-président de la délégation CGSP RTBF Namur		-

T.B.M. :	2 mandats	- Patrick CROON, Délégué permanent Namur/Luxembourg du secteur - Johan LAMBERT, Président intersectoriel de la régional et secrétaire régional Namur/Luxembourg du secteur
<u>Etaient mandatés</u> (2012-2016) – 3 mandats		<u>Sont mandatés</u> (2016-2020) –3 mandats - Laurence PIERROUX - Sébastien WAUTELET (suppléant CERI) - Laurent BETTOLO
- Patrick CROON (suppléant au CERI) - Sébastien WAUTELET - José DEMAERSCHALK		

SECRETARIAT GENERAL :	1 mandat	- Joëlle TYSSAEN, secrétaire régionale intersectorielle
------------------------------	----------	--

Le C.R.I. est composé de militants désignés par les neuf secteurs régionaux à raison d'un représentant par 200 affiliés, ils sont élus pour un mandat de quatre ans.

Le **Comité Régional Intersectoriel** est convoqué, en général, une fois par semestre et autant de fois que la Vie Syndicale et/ou des événements, l'actualité l'imposent.

Des assemblées du C.R.I. élargies à l'ensemble des militants et affiliés sont aussi programmées dans le cadre de préparation spécifique à des actions, des grèves ou autres manifestations qu'elles soient régionales, wallonnes ou fédérales, intersectorielles ou interprofessionnelles.

Comme vous avez pu le constater, quasi l'entièreté des programmations des C.R.I. l'ont été simultanément à celles du C.R.I. de l'interprofessionnelle.

Les convocations élargies à ces deux instances permettent aux militants des Centrales dites du privé et du public d'entretenir des contacts intéressants, fructueux ; d'échanger leur vécu au quotidien sur les sièges de travail ; de renforcer les liens interprofessionnels.

L'augmentation de la participation des militants namurois dans les différentes manifestations est un des résultats des plus positifs engendré par ce type de rapprochement et que nous soumettons pour analyse dans le tableau des présences

2.1 Le Comité Exécutif Régional Intersectoriel (C.E.R.I.)

17 responsables sectoriels et permanents :

CHEMINOTS :	2 mandats	- Francis DUBOIS , secrétaire permanent du secteur
		- Vincent DUBOIS , secrétaire permanent du secteur
	1 suppléant	- Johan JACOBS
ADMI :	2 mandats	- Bertrand ANDRE , Secrétaire régional Namur/Brabant Wallon du secteur
		- Viviane FRESON
	1 suppléant	- Marie-Louise MIRGUET , présidente de la section ville et CPAS de Namur
ENSEIGNEMENT :	2 mandats	- Stéphanie BERTRAND , secrétaire régionale du secteur
		- Michel WAUTERS
	1 suppléant	- Paul DECHAMPS , président du secteur
GAZELCO :	1 mandat	- Marc LAMBERT , Président régional
	1 suppléant	- Vanessa LEBACQ
AMiO :	2 mandats	- Maria BONGIOVANNI , secrétaire Régionale du secteur
		- Claude MENGOT , président
	1 suppléant	- Sandrine LORFEVRE
POSTE :	2 mandats	- Victory LELIEVRE , secrétaire régional du secteur
		- Michel ANDRE , délégué permanent
	1 suppléant	- Jean-Louis BERNARD
TT/AVIATION :	1 mandat	- Véronique CULOT , trésorière du secteur
	1 suppléant	- Daniel DEMEESTER , secrétaire régional du secteur

ACTIVITES CULTURELLES :	1 mandat	-	Jean-Claude REND A, secrétaire régional du secteur
	1 suppléant	-	
T.B.M. :	1 mandat	-	Johan LAMBERT , président intersectoriel et secrétaire régional du secteur
	1 suppléant	-	Patrick CROON
		-	Sébastien WAUTELET
SECRETARIAT GENERAL:	1 mandat	-	Joëlle TYSSAEN , secrétaire régionale intersectorielle

Véritable épine dorsale de la Vie Syndicale de la Régionale, cette instance veille non seulement au respect des statuts et des décisions prises à quelque échelon de l'organisation intersectorielle, wallonne, fédérale et interprofessionnelle, mais elle se doit aussi :

- De résoudre les difficultés, au niveau régional, intersectoriel posées dans les domaines administratifs, de gestion globale, de comptabilité, ...
- De se pencher, d'analyser, de chercher les solutions, d'apporter son soutien dans tous les secteurs où les agents des Services Publics actifs et non actifs rencontrent des difficultés sociales, économiques, professionnelles, ...
- De répercuter l'analyse régionale, nos constats, nos propositions et autres évaluations au niveau wallon (IRW) et fédéral (BEF) de même qu'aux niveaux des instances interprofessionnelles.
- De prendre toutes les décisions qui s'imposent en fonction de l'actualité, de les présenter et les défendre au niveau intersectoriel et interprofessionnel.
- D'organiser et coordonner les manifestations, grèves, actions diverses, ...

Les convocations mensuelles (notamment le systématique rendez-vous du 3^{ème} mardi de chaque mois) de cette instance ont permis outre l'information permanente sectorielle, intersectorielle et interprofessionnelle d'amplifier des contacts avec l'ensemble des Permanents et Responsables Sectoriels. Le **C.E.R.I.** a contribué largement au développement d'un **Esprit d'Equipe**, de **solidarité** et de **fraternité** indispensable à un fonctionnement syndical optimal de notre Régionale.

Le C.E.R.I. fut convoqué à 37 reprises sous sa forme statutaire, auxquelles s'ajoutent les fréquentes réunions de travail informelles avec à l'ordre du jour des thèmes ou objectifs précis :

15 mai 2012	➤ Résultat élection social ➤ Congrès IRW ➤ Proposition de dates pour les formations syndicales
19 juin 2012	➤ Présentation des comptes
4 septembre 2012	➤ Préparation de l'action interprofessionnelle du 14 septembre ➤ Mandat de la régionale de Namur au bureau IRW – CGSP ➤ Formation intersectorielle ➤ 1^{er} mai
16 octobre 2012	➤ Préparation du congrès de l'IW-FGTB ➤ Statut CGSP fédérale, syndicalisme de branche ➤ Dégressivité des allocations de chômage
20 novembre 2012	➤ Grève et actions du 14 novembre ➤ Election d'un secrétaire générale à la FGTB fédérale ➤ Augmentation des cotisations ➤ Contrat ouvrier - employé
18 décembre 2012	➤ Comité FGTB DU 18 D2CEMBRE ➤ Action FGTB Namur du 19 décembre ➤ Syndicalisme de branche ➤ Formation 1A
29 janvier 2013	➤ Présentation du module IFC – AFICo ➤ Travaux dans la régionale
19 février 2013	➤ Bilan de l'action du 07 février ➤ Congrès extraordinaire de la FGTB wallonne ➤ Action du 21 février
19 mars 2013	➤ Action du 14 mars ➤ Plan d'action de la FGTB ➤ Ajustement budgétaire ➤ Distribution de tract CGSP-IRW ➤ Election du vice-président ➤ Mandats (ALE, Bureau PS, Congrès du 21 mars) ➤ Modification du fichier membre
16 avril 2013	➤ Plan d'action de la FGTB ➤ Action du 18 avril ➤ Négociation du Comité A ➤ Bilan des mandats CGSP Namur à l'IRW-CGSP ➤ Mouvement du personnel
28 mai 2013	➤ Action FGTB interprofessionnelle

	➤ Action CGSP fédérale ➤ Accueil de la CGSP Wallonne à la régionale ➤ Fixation d'une date de débriefing 1^{er} mai ➤ Représentation de la CGSP au C.A. d'AFICo
18 juin 2013	➤ Action service public fédéral en front commun du 24 juin ➤ Présentation des comptes
10 septembre 2013	➤ Présentation des comptes ➤ Achat de veste CGSP Namur
15 octobre 2013	➤ Congrès proximité ➤ Passage en domiciliation SEPA ➤ Dossier ouvrier/employé ➤ TSG ➤ Règlement de travail du personnel
17 décembre 2013	➤ Présentation de la « Miréna » ➤ Action TSCG du 19 décembre devant le parlement wallon
21 janvier 2014	➤ Mémoire FGTB ou CGSP ➤ Pensions de survie ➤ Organisation du 1^{er} mai
18 février 2014	➤ Exclusions « article 36 » ➤ Manifestation européenne de la CES le 04 avril ➤ Action « acteurs des temps présent » du 22 au 26 avril ➤ Action SETCa « les spotchés » le 11 février ➤ Débat politique en vue des élections du 25 mai ➤ Transfert des compétences vers les entités fédérées
18 mars 2014	➤ Analyse de la note de la FGTB Wallonne « améliorer la compétitivité de l'industrie en Belgique » ➤ Bilan du 10 mars (exclusion des chômeurs) et du 12 mars (colloque « les violences socio-économiques faites aux femmes ») ➤ Action à venir 1^{er} avril (éminence du PS FGTB) 4 avril (manifestation européenne) et 24 avril (débat politique partis de gauche)

20 mai 2014	➤ Informatique : rapport d'audit externe, achat groupé des ordinateurs, téléphonies, ... ➤ Comité CGSP wallon du 02 juin ➤ Comité CGSP fédéral transformé en congrès extraordinaire ➤ Position de la régionale concernant la présidence de la CGSP fédérale ➤ Mouvement du personnel
24 juin 2014	➤ Congrès FGTB Wallonne du 18 septembre ➤ Succession d'Anne DEMELENNE ➤ Amendement CGSP ➤ Situation Brabant Wallon ➤ Formation 1 E et 1 A ➤ Travaux dans la régionale
2 septembre 2014	➤ Report des votes sur un candidat à la succession d'Anne DEMELENNE
16 septembre 2014	➤ Congrès de la FGTB Wallone du 18 septembre ➤ Présentation du budget
23 octobre 2014	➤ Le plan d'action et l'implication des secteurs de la CGSP Namur
18 novembre 2014	➤ Actions sectorielles ➤ Bilan de la manifestation du 06 novembre ➤ Grèves du 1^{er} et 15 décembre : proposition au front commun
10 décembre 2014	➤ Organisation de la grève générale du 15 décembre
20 janvier 2015	➤ Evaluation du plan d'action ➤ Evaluation du comité FGTB fédérale du 13 janvier ➤ Pensions du secteur public ➤ Congrès FGTB du 03 juin ➤ Travaux dans la régionale – permis de bâtir
24 février 2015	➤ Action CGSP fédérale ➤ Action FGTB
24 mars 2015	➤ Action FGTB en front commun, bilan du 11 mars ➤ Actions régionales des 31 mars et 1^{er} avril ➤ Actions CGSP fédérale du 19 mars et grève du 22 avril ➤ Groupe de travail pensions : bilan 1^{ère} réunion

21 avril 2015	➤ Actions interprofessionnelles ➤ Grève CGSP du 22 avril ➤ Candidature présidence FGTB ➤ Formation d'un adjoint à la comptabilité ➤ Frais aux secteurs ➤ Aide aux nettoyages ➤ Aide administrative
19 mai 2015	➤ Action CGSP – FGTB ➤ Préparation du Congrès FGTB du 03 juin
16 juin 2015	➤ Mobilisation interprofessionnelle et intersectorielle ➤ Point Comité A ➤ Amélioration téléphonie et utilisation du « one drive » ➤ Formation pension à la rentée
15 septembre 2015	➤ Présentation des comptes ➤ Manifestation du 07 octobre et comité FGTB du 15 septembre ➤ Congrès FGTB du 20 octobre
27 octobre 2015	➤ Bilan de la manifestation du 7 octobre ➤ Action régionale (province de Namur) ➤ Candidature tribune ➤ Engagement dans la régionale
17 novembre 2015	➤ Préparation de l'action interprofessionnelle du 23 novembre ➤ Comité FGTB wallonne du 24 novembre (individualisation des sociaux) ➤ Comité fédéral CGSP des pensions du 18 novembre ➤ Migration du téléphone et installation des nouveaux PC
19 janvier 2016	➤ Plan d'actions CGSP et FGTB ➤ Comité fédéral et régional FGTB ➤ Elections sociales ➤ Vignettes et carnets membres
16 février 2016	➤ Congrès CGSP Wallonne – présentation des candidatures ➤ Notes sur les allocations familiales
15 mars 2016	➤ Journée d'action « égalité salariale » du 21 mars ➤ Grande parade « tout autre chose » du 20 mars

	➤ Action « gentlemen's agreement » du 25 mars ➤ Désignation des membres pour le bureau « genre » ➤ Décision des secteurs pour les candidatures CGSP Wallonne
--	--

2.2 Le Bureau Exécutif Régional Intersectoriel

Pour l'exercice 2012 – 2016 se composait de :

- Un président régional intersectoriel : Jean-Pol **DONNAY**, Président de la section Province du secteur ADMI
- Deux vice-présidents régionaux intersectoriels :
Johan **LAMBERT**, Secrétaire régional du secteur T.B.M
David **QUEVY**, Secrétaire permanent du secteur POSTE
- Pour le Secrétariat régional intersectoriel : Joseph **THONON**

Pour l'exercice 2016 -2020 les candidatures rentrées sont les suivantes :

- Un président régional intersectoriel : Johan **LAMBERT**, Secrétaire régional du secteur TBM
- Deux vice-présidents régionaux intersectoriels :
André **MICHEL**, délégué permanent du secteur POSTE
Maria **BONGIOVANNI**, Secrétaire régionale du secteur AMiO
- Pour le Secrétariat régional intersectoriel : Joëlle **TYSSAEN**

2.3 La commission Régionale Intersectorielle des Pensionnés et Prépensionnés

Lors des différentes réunions, le Comité s'est penché sur les domaines d'actualités syndicales et autres, telles par exemple que les activités culturelles ; en clair toutes les matières susceptibles d'intéresser et de rencontrer plus particulièrement les desiderata de nos affiliés P&PP.

Les aspects liés au respect et au maintien des Statuts des Pensions du Secteur Public ont eux aussi été abordés lors des réunions de cette instance.

Aux niveaux intersectoriel et interprofessionnel Wallons et Fédéraux, nos amis Pensionnés et Prépensionnés sont également bien présents et participent activement aux réunions préparatoires des groupes spécifiques C.G.S.P. et F.G.T.B.

Le camarade Gilbert LONNOY, Président régional des « Pensionnés et prépensionné » représente notre régionale intersectorielle et interprofessionnelle au sein de l'IW-FGTB des pensionnés et prépensionnés dont il est le Président.

La Commission LOISIRS Régionale Intersectorielle des Pensionnés et Prépensionnés répond à une demande de nos Pensionnés et Prépensionnés de se rencontrer pour partager des moments conviviaux de détente. Ladite commission animée par Maria PASQUARELLI, s'occupe donc exclusivement du côté récréatif.

Au Niveau organisation, relevons :

- Les gouters Thé-Dansant
- Les Voyages-détente

2.4 Le groupe de travail Genre – Egalité des Chances Homme – Femme

Depuis plusieurs années, les participants et participantes du GT Genre ont consacré leurs efforts à l'analyse de divers sujets : le combat pour l'égalité salariale Femmes-Hommes, le harcèlement physique et moral en entreprise, le manque de places d'accueil dans le secteur de la petite enfance, l'image des filles et des femmes dans les médias, la situation des femmes migrantes et bien d'autres encore.

Le groupe veille à recouper les informations, à discuter les sujets d'actualité en fonctions de sources chiffrées, vérifiées, afin de prendre une position politique en connaissance de cause et reflétant au mieux le vécu et les besoins des femmes et des hommes.

Le GT Genre a pour objectif de concevoir collectivement des outils de sensibilisations : par exemple, la carte postale de sensibilisation au harcèlement physique et moral destinée à tenter de faire prendre conscience que les difficultés rencontrées par les femmes sur le marché du travail sont aussi les problèmes des hommes. Le GT a également entamé la production d'une brochure concise de conseils pour organiser la participation réelle des femmes aux élections sociale 2016.

Côté action, le groupe rappelle chaque années les inégalités salariales lors d'une distribution de tracts dénonçant cette croyance consistant à affirmer que les femmes ont tout obtenu quant à leur carrière professionnelle et à leurs conditions de travail.

Le groupe a également tenté d'envahir le conseil communal namurois pour dénoncer le manque de places dans les crèches et a pu présenter ses revendications par écrits au Bourgmestre devant un public nombreux.

Les membres du GT font également un travail de lobbying au sein des structures syndicales afin que les combats pour une réelle égalité femmes-hommes ne soient pas un mirage.

2. L'organisation administrative et financière

a. La maison André Genot.

Depuis 2012 et ce grâce à « la maison des huit heures », la maison André Genot a pu connaître quelques travaux.

En 2013, la cuisine du 1^{er} étage a été entièrement rénovée.

En mai 2016, des travaux pour un montant 1.600.000€ vont avoir lieu. Il s'agira de la rénovation et isolation du toit, l'installation de nouvelles chaudières et d'un système double flux, du changement de la totalité des châssis.

L'entièreté du bâtiment sera isolée par une peau extérieure de 25cm et recouvert d'un bardage bois.

b. L'ASBL SACNam

L'ASBL Structure-Animation-CGSP Namur (SACNam) nous permet d'apporter un soutien logistique (commande de sandwich, fourniture de boissons, ...) lors des réunions organisées dans la maison André Genot.

Elle permet aussi d'intégrer dans son fonctionnement l'organisation des festivités du 1^{er} mai.

La vérification des comptes de la SACNam sont effectués annuellement (1 fois/an) par notre équipe de vérificateurs aux comptes composé des camarades Marie-France CECCON du secteur AMiO, Georges LIMET du secteur Enseignement et Jean Jacques LENAERTS du secteur ADMI.

Ces vérifications n'appellent aucune remarque de notre part ; la comptabilité est bien et régulièrement tenue ; la situation qui nous a été présentée reflète fidèlement les comptes de l'ASBL SACNam.

*Nous pouvons dès lors conclure que **THONON Joseph**, Président et **DONNAY Jean-Pol**, Trésorier ont bien géré les deniers de l'ASBL SACNam.*

Nous avons eu une parfaite collaboration et une réponse justifiée à toutes les questions posées lors du contrôle.

*Nous remercions nos camarades **Joseph** et **Jean-Pol** pour le travail accompli et proposons d'approuver les comptes et de lui donner décharge.*

Les Vérificateurs aux comptes,

Marie-France CECCON

Georges LIMET

Jean Jacques LENAERTS

c. Office du Droit Social

La gestion financière de ce poste engendre à lui seul, un des plus importants problèmes financiers. Les différentes pièces composant chaque dossier déposé par nos affiliés sont aujourd'hui systématiquement analysées par les responsables sectoriels et le secrétariat intersectoriel, avec la précieuse collaboration de la cellule ODS de la FG TB Namur et en particulier avec la responsable de ce service Madame Valérie LECLERCQ qui remplace Cécile ROUSSELLE. Nous faisons de plus en plus fréquemment appel aux services de notre expert médicale, le Docteur Thierry WANET ;

Ce double système nous a permis de maintenir un maximum d'efficacité à la satisfaction générale, et de nos affiliés et de nos responsables sectoriels.

d. Accompagnement ONEm

Afin de permettre une défense correcte de nos affiliés lors de leur convocation ONEm, nous avons fait appel à la solidarité interprofessionnelle.

Pour Namur, nous avons un accord (moyennant défraiement) avec la CG. La gestion des litiges ONEm est assurée par Christophe BERBIER et Marie-Jeanne MAURO.

Nous avons également des accords avec le Brabant Wallon, Charleroi et le Luxembourg.

La coordination des accompagnements ONEm est prise en charge par Véronique LENAERTS, secrétaire intersectorielle.

CHAPITRE 9

L'interprofessionnel

1. Comité Régional Interprofessionnel (F.G.T.B.)

40 mandats, 1 par 200 affilié(e)s, qui se répartissent entre les :

16 responsables sectoriels du C.E.R.I. :

Stéphanie **BERTRAND**

Francis **DUBOIS**

Johan **LAMBERT**

Claude **MENGEOT**

Joëlle **TYSSAEN**

Marc **LAMBERT**

Maria **BONGIOVANNI**

Véronique **CULOT**

Victory **LELIEVRE**

André **MICHEL**

Patrick **CROON**

Viviane **FRESON**

Bertrand **ANDRE**

Vincent **MERCIER**

Jean-Claude **REDA**

Michel **WAUTERS**

2 membres de la Commission Régionale « intersectorielles des Pensionné(e)s et Prépensionné(e)s »

- Gilbert LONNOY, Président de la Commission « politique générale » régionale intersectorielle des P&PP
- Willy JANTY, délégué de la section Pensionnés du secteur CHEMINOTS

1 membre du « groupe de travail Genre – Egalité des Chances Homme – Femme »

- Sandrine LORFEVRE

Et 20 Représentant(e)s sectoriels :

CHEMINOTS	2 mandats	Johan JACOBS Jean-Claude FORTHOMME
ADMI	5 mandats	Jean-François DEGEE José DERMINE Daniel JAUMOTTE Dany VASSART Stéphane WILMOTTE
ENSEIGNEMENT	4 mandats	Jean-Claude DUJARDIN Jean DURGTEL Marie-Noëlle HAESEBROUCK Georges LIMET
Gazelco	1 mandat	Vanessa LEBACQ
AMIO	3 mandats	Marie-France CECCON Philippe LIEVENS Stéphane VERBRUGGEN
TT/AV	2 mandats	Daniel DEMEESTER Stephan THOUMSIN
POSTE	1 mandat	Jean-Louis BERNARD
Culture	1 mandat	
TBM	1 mandat	Sébastien WAUTELET

2. L'activité au niveau de la régionale F.G.T.B.

a. Le bureau

Est composé du Secrétaire régional interprofessionnel et de 9 responsables régionaux des 6 centrales namuroises (**SETCa (2 membres)/ MWB (1membre)/ UBT (1 membre)/ HORVAL (1membre)/ CENTRALE GENERALE (2 membres) et CGSP (2 membres).**

A l'image du fonctionnement de notre CERI, le Bureau est lui aussi à considérer comme la véritable épine dorsale de l'interprofessionnelle Namuroise.

Il est convoqué un mercredi sur eux et dans tous les cas « d'urgence ». De nombreux points y sont abordés qui touchent à tous les domaines de la vie syndicale sectorielle, intersectorielle, interprofessionnelle au niveau régional – wallon – fédéral et international.

Les deux représentants de notre régionale qui siègent dans cette instance sont notre président régional Johan LAMBERT et la secrétaire régionale intersectorielle Joëlle TYSSAEN.

Toutes les matières extrêmement importantes pour la vie syndicale et le fonctionnement optimal de notre interprofessionnelle régionale y sont abordés.

Une mission également très importante qui lui est dévolue est la « gestion » de l'ASBL AFICo, de son équipe d'animatrices et animateurs et des matières à traiter qui leur sont proposées au nom de la régionale FGTB.

Autre créneau d'activité qui aliment fréquemment, voire mensuellement nos débats, l'O.D.S. (office du droit social). Cet outil syndical de toute première importance, véritable pierre angulaire de la FGTB, hautement apprécié par bon nombre des affilié(e)s toutes centrales confondues pour la qualité des services rendus. Ce sont des centaines de dossiers qui y sont gérés au fil des ans. Que toute l'équipe ODS emmenée par sa Chef de service, Valérie LECLERCQ, trouve, ici toute notre reconnaissance pour l'accueil, l'écoute et la qualité du travail accompli.

b. Le Comité Exécutif régional Interprofessionnel

Les 16 permanents et responsables de notre C.E.R.I. y siègent. Il n'est convoqué qu'occasionnellement. Son rôle est d'exécuter les décisions prises entre deux congrès ; notamment celles qui sont définies et arrêtées lors des comités régionaux interprofessionnels. Il est à noter que la plupart des décisions sont déléguées aux membres du Bureau pour suite utile auprès de leurs responsables de sections des Centrales professionnelles composant la régionale de NAMUR.

c. Le Comité Régional Interprofessionnel

Outre les 16 permanents et responsables de notre C.E.R.I., ce sont donc 20 représentant(e)s sectoriels de la C.G.S.P. qui y siègent ainsi que de membre de la Commission Régionale Intersectorielle des Pensionné(e)s et Prépensionné(e)s et de représentantes du groupe de travail Genre – Egalité des Chances Homme – Femme.

Il est, en général, convoqué pour des circonstances exceptionnelles telles que : l'organisation de manifestations, d'actions de grève, de soirées-débats à thèmes et ce ne sont certainement pas ces derniers qui manquent dans une actualité toujours de plus en plus débordante. Dans la majorité des cas il est « ouvert » à l'ensemble des militants et des affiliés. C'est aussi l'occasion pour bon nombre de militant(e)s et représentant(e)s des Centrales du Public et du Privé d'apprendre à... à se connaître, à échanger leurs difficultés professionnelles, à tisser des liens de solidarité et de fraternité.

CHAPITRE 10

Au niveau Européen ; le Conseil Syndical Interrégional (CSIR)

Le C.S.I. dont nous sommes une des composantes couvre les régions de **CHARLEROI – NAMUR – NEUFCHATEAU – ARLON** et les régions de la **CHAMPAGNE** et des **ARDENNES FRANCAISES : CHARLEVILLE-MEZIERES – SEDAN – REIMS – CHALON EN**

CHAMPAGNE

Les organisations syndicales suivantes y sont représentées :

Côté français : la **F.O.** / la **C.G.T.**

Côté belge : la **F.G.T.B.** / la **C.G.S.L.B.**

Constitué en association de fait, il a pour objectif principal de jouer un rôle d'acteur de progrès social et développement et pour ce faire, il s'est doté des structures suivantes :

1. Une **Assemblée syndicale interrégionale** qui se réunit tous les **3 ans** alternativement une fois en Belgique, une fois en France. Elle est composée de 12 membres minimum par organisation
2. D'un **bureau** de 24 membres. Il se réunit tous les 2 mois en alternance (organisations syndicales / pays). Actuellement la présidence est assurée par Michel PIERLOT de la FGTB Luxembourg
3. De **commissions techniques** qui sont chargées de rencontrer les aspirations des travailleurs tant au niveau professionnel, qu'interprofessionnel et ce des deux côtés de la frontière.

Le CSIR est en pleine réflexion concernant une éventuelle restructuration.

En effet, nos camarades français sont face à une fusion des 3 régions (Lorraine, Alsace, Champagne-Ardenne).

Dès lors, 3 CSIR sont concernés par cette fusion.

La CGSP continuera à siéger dans cette instance en pleine mutation.

CHAPITRE 11

Formation syndicale intersectorielle

Depuis avril 2012, nous avons organisé 5 formation 1 E « jeunes délégué(e)s » (formation de 3 jours qui ont eu lieu à la régionale)

1^{ère} journée Définition et rôle de notre syndicat
Le militant

2^{ème} journée Les outils au service du délégué

3^{ème} journée Réponses aux préoccupations

En février 2015, nous avons commencé la formation 1A « Préoccupations syndicales" « (11 journées qui ont eu lieu à la régionale)

1^{ère} journée : Le contre-pouvoir syndical

2^{ème} journée : Le contre-pouvoir syndical

3^{ème} journée : La communication ➔ Perception et transmission de l'information

4^{ème} journée : La communication ➔ Moyens pour communiquer (parole, écrit)

5^{ème} journée : L'histoire du mouvement ouvrier

6^{ème} journée : L'histoire du mouvement ouvrier

7^{ème} journée : Les structures syndicales

8^{ème} journée : Les statuts syndicaux

9^{ème} journée : Dans quelle société vivons-nous ?

10^{ème} journée : Les préoccupations syndicales dans le secteur public

11^{ème} journée : Synthèse et évaluation de la formation

CHAPITRE 12

La C.G.S.P. c'est aussi ... :

1. Notre représentation au sein de l'ASBL AFICo

L'ASBL AFICo (Animation – Formation – Information _Coordination) se compose de 14 personnes :

- Jean **DELESPESE** - Directeur (remplace Didier **PALANGE**)
- Maïa **FAYS** – Secrétariat
- Eglantine **LACROIX** - **Secrétariat**

Pour l'ISP (d'insertion professionnelle) :

- Céline **STALPORT** formatrice et coordinatrice administrative
- Edvige **COLIGNON** – formatrice et coordinatrice pédagogique
- Nathalie **BEFAYS** – formatrice
- Liliana **ALEXANDRE** – formatrice
- Michèle **DAOUST** – assistante administrative

Pour l'E.P. (éducation permanente) :

- Jennifer **BARRAS** – animatrice Pensionné(e)s et Prépensionné(e)s
- Françoise **LEJEUNE** – animatrice Travailleurs Sans Emploi
- Laurent **WILMET** – animateur « grand public »
- Marie **DELCOMINETTE** – animatrice Jeunes travailleurs
- Alice **PONCELET** – animatrice Diversité
- Marylise **WAUTERS** – animatrice Genre

Au conseil d'administration :

- Johan **LAMBERT**, président régional intersectoriel et Secrétaire régional du secteur TBM
- Joëlle **TYSSAEN**, secrétaire régionale intersectorielle

A l'Assemblée Générale : 8 membres

- Joëlle **TYSSAEN**, secrétaire régionale intersectorielle
- Johan **LAMBERT**, *président régional intersectoriel et Secrétaire régional du secteur TBM*

- Michel **WAUTERS**, président régional du secteur « ENSEIGNEMENT »
- Maria **BONGIOVANNI**, secrétaire régionale du secteur « AMIO »
- Stéphanie **BERTRAND**, secrétaire régionale du secteur « ENSEIGNEMENT »
- Jean-Claude **REND**A, président régional du secteur « CULTURE »
- Jean-Pol **DONNAY**, président du secteur « ADMI »
- Joseph **THONON**,

2. Notre représentation au sein du Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation – C.S.E.F

- Jean-Pol **DONNAY**, président du secteur « ADMI »

3. Notre mandaté Juge Social

- Claudine **WILMET** (GAZELCO)

4. La présence des responsables C.G.S.P. dans les instances

1. L'IW-FGTB au niveau du bureau de l'interrégionale wallonne, la FGTB Namur détient 4 mandats officiels. Nos mandataires sont Guy **FAYS** secrétaire régional interprofessionnel, Nathalie **LIONET** secrétaire régionale SETCa, Luc **GILTAY** secrétaire interprofessionnel adjoint et Joseph **THONON**.
2. Au bureau exécutif fédéral de la CGSP, la régionale est représentée par son secrétaire régional intersectoriel Joseph **THONON**.
3. Au bureau de l'IRW de la CGSP, 3 mandatés de notre régionale Joseph **THONON**, Johan **LAMBERT** et Jean-Pol **DONNAY**
4. Au bureau « Wallon des femmes » de l'IRW, 1 représentante namuroise, Sandrine **LORFEVRE** du secteur « AMiO »

5. La présence de la CGSP dans le Brabant Wallon

Ces quatre dernières années ont vu se renforcer notre présence dans le Brabant Wallon. Le secteur Enseignement est présent à Nivelles et à Wavre chaque mercredi de 14h à 17h. Lors de ces deux permanences les camarades Jean-Yves THIBAUT et Verner WAUSTEUR se tiennent à la disposition de tous nos affilié(e)s enseignants mais servent également de relais vers les autres secteurs de notre régionale.

Une permanence ADMI a été mise en place le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de 13h30 à 16h30.

Plusieurs Secrétaires permanents régionaux sont également, dans le cadre de leurs missions Sectorielles, présent sur le terrain et dans différentes communes, bureaux de poste ou établissement scolaires.

Nous tenons à remercier le Secrétaire régional interprofessionnel Ahmed RYADI, et le Secrétaire régional interprofessionnel adjoint Enzo GRAMAGLIA pour les excellentes relations entretenues et pour la mise à disposition des locaux et infrastructure d'accueil. Merci également à Fabienne RENARD, secrétaire administrative de la régionale interprofessionnelle pour son travail « d'aiguillage ». Il n'est en effet pas toujours aisé d'orienter un camarade de la CGSP dans les labyrinthes des différents secteurs et régionales couvrant le Brabant Wallon

6. La traditionnelle organisation des 1ers Mai

Depuis maintenant 20 ans, le 1^{er} mai est l'occasion de retrouvailles amicales et fraternelles réunissant des centaines d'affiliés, militants, responsables de l'intersectorielle et de l'interprofessionnelle.

La CGSP Namur a décidé de perpétuer cette tradition du monde du travail dans une ambiance festive. Lors du 1^{er} mai 2015, l'implication de plus de 100 bénévoles, venant de toutes les centrales professionnelles, montre que ce 1^{er} mai a pris un caractère interprofessionnel et qu'il devient un évènement incontournable de la vie syndicale namuroise

CHAPITRE 13

La C.G.S.P. Namur présente dans les actions intersectorielles et interprofessionnelles

Du 19 avril 2012 au 12 avril 2016

Les militant(e)s, délégué(e)s et responsables de notre régionale ont participé aux diverses **manifestations et rassemblements**

28/04/2012	Bruxelles	Journée «Accidents de Travail »
02/06/2012	Namur Expo	Fête des militants
14/09/2012	Bruxelles	Mobilisation/ Pouvoir d'achat
10/10/2012	Namur	Journée des droits des intérimaires
14/11/2012	Bruxelles	Manif en front commun « Non à l'austérité »
19/12/2012	Namur	Journée d'action régionale « Marche contre l'austérité et pour l'emploi »
21/02/2013	Bruxelles	Manif « Ensemble restons plus forts »
18/04/2013	Namur	Mobilisation contre les mesures du chômage (FGTB Wallonne)
25/04/2013	Belgique	Action SETCa/CNE (statut ouvrier/employé » UCM Namur
06/06/2013	Bruxelles	Manif en front commun « Oui à la justice fiscale, non é l'ère glaciaire pour les salaires ! »
09/12/2013	Bruxelles	Manifestation contre le dumping social
19/12/2013	Namur	Rassemblement devant le Parlement wallon contre le TTIP
10/03/2014	Namur	Rassemblement devant l'ONEm « Non aux réformes du chômage »
04/04/2014	Bruxelles	Manifestation contre le dumping social

15/04/2014	Bruxelles	Manifestation devant la tour des Pensions
06/11/2014	Bruxelles	Manifestation « Défendez-vous bec et ongles »
01/12/2014	Belgique	Grève nationale
15/12/2014	Belgique	Grève nationale en front commun
28/01/2015	Bruxelles	Action en front commun devant le ministère des Pensions
26/02/2015	Namur – Acinapolis	Assemblée de P&PP : disponibilité des chômeurs âgés et des nouveaux prépensionnés
11/03/2015	Bruxelles	Rassemblement en front commun
30/03/2015	Bruxelles	Manifestation « Tous ensemble »
22/04/2015	Belgique	Journée d'action CGSP
15/06/2015	Bruxelles	Concentration pour l'avenir des pensions
23/06/2015	Belgique	Journée des services publics
24/06/2015	Bruxelles	Concentration en front commun/dumping social
07/10/2015	Bruxelles	Manifestation nationale « Rien que des miettes pour nous »
16/12/2015	Molenbeek	Comité Fédéral Intersectoriel Elargi

CHAPITRE 14

Rapport moral et administratif des différents secteurs

1. Secteurs Cheminots

2 0 1 2

La grève du 30 janvier concernant la réforme des pensions de décembre 2011 où nous étions dans la situation suivante :

1. PENSION ANTICIPEE

PERSONNEL ROULANT : maintien du départ à 55 ans.

SÉDENTAIRE : mise en place des modalités d'allongement.

Année	Age minimum	Condition de carrière	Carrière longue
2012	60 ans	5 ans	60 ans si 40 ans de carrière
2013	60 ans et 6 mois	38 ans	60 ans si 40 ans de carrière
2014	61 ans	39 ans	60 ans si 41 ans de carrière
2015	61 ans et 6 mois	40 ans	60 ans si 42 ans de carrière
2016	62 ans	40 ans	61 ans si 41 ans de carrière

2. CALCUL DE LA PENSION

Un calcul pour **tous** les cheminots sur base de la moyenne du traitement des 10 dernières années de carrière et plus sur le dernier traitement.

Ce nouveau mode de calcul concernait les cheminots qui n'avaient pas atteint 50 ans au 1^{er} janvier 2012.

A titre d'exemple, un technicien qui serait parti avec cette nouvelle mise en application aurait enregistré une perte de 75€ nets par mois.

3. REGIMES SPECIAUX

Les tantièmes particuliers de **tous** les cheminots (1/48^{ème} – 1/55^{ème}) ne changent pas.

Grâce à l'action de grève, voici point par point, les résultats que nous avons obtenus.

1. PENSION ANTICIPEE

PERSONNEL ROULANT : maintien du départ à 55 ans.

SÉDENTAIRE : voir tableau ci-dessous.

Année	Age minimum	Condition de carrière	Carrière longue
2012	60 ans	5 ans	
2013	60 ans et 6 mois	34 ans et 10 mois	60 ans si carrière de 36 ans et 8 mois
2014	61 ans	35 ans et 9 mois	60 ans si carrière de 36 ans et 8 mois
2015	61 ans et 6 mois	36 ans et 8 mois	60 ans si carrière de 37 ans et 7 mois
2016	62 ans	36 ans et 8 mois	60 ans si carrière de 38 ans et 6 mois 61 ans si carrière de 37 ans et 7 mois
2017	62 ans	37 ans et 7 mois	60 ans si carrière de 39 ans et 5 mois

			61 ans si carrière de 38 ans et 6 mois
A partir de 2018	62 ans	38 ans et 6 mois	60 ans si carrière de 40 ans 61 ans si carrière de 39 ans et 5 mois

2. CALCUL DE LA PENSION

Maintien du calcul des pensions sur le dernier traitement pour les cheminots qui ont 50 ans avant le 1^{er} janvier 2012 (16.000 sédentaires et 2.600 roulants) ; pour les autres, le calcul sera effectué sur base **des 4 dernières années**.

Reprenons l'exemple de notre technicien qui perdait 75€ nets/mois à cause de la moyenne du traitement des 10 dernières années, il n'enregistrera qu'une perte de 21€ nets/mois, cette fois, avec le système de calcul établi sur les 4 dernières années de traitement.

3. REGIMES SPECIAUX

Pas de modification des tantièmes des cheminots.

Certes, il subsiste des quantités de cas particuliers : inaptes, temps partiels...

Nous pensons que les correctifs apportés peuvent être considérés comme « moins négatifs » mais ne crions pas victoire comme dans d'autres organisations syndicales.

Nous attendons encore des réponses et des modifications dans les jours à venir et nous nous prononcerons lors du comité de la CGSP intersectorielle.

Camarades, nous devons rester mobilisés,

Il ne faut pas que les nouvelles mesures qui seront prises prochainement se fassent au détriment des travailleurs.

La CGSP doit être présente à la tête du combat afin de renforcer les services publics.

Nous devons également mettre la pression sur le management du groupe SNCB afin de trouver la bonne formule pour mettre en place un véritable aménagement de fin de carrière.

OUI, LA GREVE ÉTAIT NECESSAIRE !

CONGRES IRW/RB - 1 MARS 2012

PRÉSIDENT
DUBOIS Francis

VICE-PRÉSIDENTS

PEERS Filip
DUPLAT Léopold

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

ABDISSI Michel

**MEMBRES DU BUREAU NATIONAL
FRANCOPHONE**

LEJEUNE Pierre,
Secrétaire national

PITELJON Serge,
Secrétaire national

PRAILLET Michel,
Secrétaire national

DESCHAEPMEESTER Claudy,
Secrétaire national

**MEMBRES DU BUREAU
EXÉCUTIF NATIONAL**

CROEISAERDT Jordan,
Bruxelles

PANSAERTS Florence,
District Sud-Est

BOTTERMAN Philippe,
District Sud-Est

PESTIAU Vincent,
Mandat francophone

SLAGMEULDER Sédrich,
District Sud-Ouest

ROUSSEAU Françoise,
District Sud-Ouest

DEMOL Jean-Jacques,
Mons

NOEL Frédéric,
Welkenraedt

PEETERS Véronique,
Bruxelles

DENONI Daniel,
Liège

MEMBRES « PENSIONNÉS »

SMETS Charles,
Bruxelles

**MEMBRES « JEUNES »
SUPPLÉANTS**

DAVAUX Arnaud,
Bruxelles

HEDEBOUW Line,
District Sud-Est

BOURET Valérie,
District Sud-Ouest

**MEMBRES PERMANENTS
FRANCOPHONES**

DUBOIS PHILIPPE,
RÉGIONALE DE BRUXELLES

LAMBOT CLAUDE,
RÉGIONALE DE CHARLEROI

LIBERT ETIENNE,
RÉGIONALE DE CHARLEROI

MAES ALAIN,
RÉGIONALE DE LIÈGE

MOERS THIERRY,
RÉGIONALE DE LIÈGE

SERVAIS GÉRARD,
RÉGIONALE DU LUXEMBOURG

DURIEUX JEAN-MARC,
RÉGIONALE DE MONS

MARTIN CHRISTIAN,
RÉGIONALE DE NAMUR

COUNE THIERRY,
RÉGIONALE DE Verviers-
WELKENRAEDT

CHAUVENNE BERTRAND,
RÉGIONALE DE LA LOUVIÈRE

**MEMBRES DU BUREAU
EXÉCUTIF NATIONAL
« PENSIONNÉS »**

BAYET Roger,
District Sud-Est

ROSY Jean-Marie,
District Sud-Ouest

**MEMBRES « JEUNES » DU
BUREAU EXÉCUTIF NATIONAL**

JACOBS Johan,
District Sud-Est

SCAILLET Séverine,
Bruxelles

PRÉSIDENTS DES RÉGIONALES

BOUCHAT Richard,
Namur

ELOY Rinaldo,
Luxembourg

ITRI Giovanni,
Charleroi

DECAVELE Marc,
Hainaut Occidental

Le point a été fait sur la formation syndicale et les secrétaires nationaux du secteur. Les secteurs ont présenté leur rapport d'activité qui a été approuvé à l'unanimité.

Le 25 octobre, le départ de Christian MARTIN vers le Secrétariat national.

Comité régional élargi valant congrès le 07.12.2012 Vincent MERCIER devient permanent à la régionale de Namur.

DECEMBRE 2012

- Présentation de la nouvelle structure de la SNCB.

2 0 1 3

50.000€ ont été versés à une filiale pour établir 2 listes :

- une pour les candidats CEO de la SNCB
- une pour les candidats CEO Infrabel
- Luc LALLEMAND comme CEO Infrabel et Franck VAN MASSENHOVE comme CEO SNCB sont désignés. Mais après quelques jours, le nouveau chef de la SNCB jette l'éponge et le Ministre VANDELANOTTE désigne Jo CORNU comme nouveau patron de la SNCB.
- Suite de la réforme des pensions sur l'âge à la retraite anticipée pour les agents présentant une carrière mixte mais ne détenant plus un grade de roulant au moment de la demande de la dite retraite.

La CGSP a introduit un recours en annulation de la loi déposée auprès de la cour constitutionnelle. Grâce à notre action, nos agents concernés ont pu garder leurs avantages au départ à la pension.

- **Concernant la réforme des structures, le gouvernement l'a approuvée malgré notre opposition et notre volonté de rester une structure unique.**

FORMATION SYNDICALE

- **140 candidats des différentes régionales de Wallonie et Bruxelles se sont inscrits et nous avons dû doubler cette formation dont les thèmes étaient :**
 - **La prise de parole**
 - **Prise de note**
 - **La conduite d'une réunion**
 - **La revue de presse**

Ce n'est pas le nombre de participants qui compte mais la qualité et la motivation.

- **Trois ans après la catastrophe ferroviaire de Buizingen, l'émotion est toujours présente et les questions en suspens. Le système TBL1 est en place sur tous les nœuds ferroviaires.**

Pour rappel, grâce à cette technique, un train qui roule à une vitesse supérieure à 40kms/h à une distance de 300 mètres d'un feu rouge est automatiquement stoppé. 90% du réseau est couvert et les portions restantes des voies peu fréquentées.

Sur le matériel roulant, 98% des engins sont équipés de la TBL1.

- L'assurance « hospitalisation » a été renouvelée pour tous les cheminots : actifs, pensionnés, contractuels, familles sans franchise et gratuite pour tout le monde.
- Dans les nouvelles structures, les libéraux font une entrée en commission paritaire nationale avec 1 mandat et le nombre de délégués et représentants de la société est modifié.
- HR a voulu centraliser les services à Bruxelles et notre organisation s'est battue pour éviter que les agents ne remontent à Bruxelles. Seul le barèmage a perdu son travail mais le problème des agents est toujours en attente actuellement.
- Nous avons, malheureusement perdu la gestion des allocations familiales qui a été transférée à l'Office National des Allocations Familiales.
- Diminution de la dotation reçue de l'état pour mettre en équilibre le budget. **MERCI MONSIEUR DI RUPO.**

2 0 1 4

Après de nombreuses réunions, le nouveau plan de transport doit être mis en place en décembre 2014.

Présentation du gouverneur de la province de Namur :

- Présentation du gouverneur du Brabant wallon.
- Présentation fonctionnaires Rang 3 SNCB.

Après beaucoup de remarques de notre part comme :

- Ralentir les trains - Exemple : Namur-Bruxelles-Namur : l'allongement du temps de parcours de 15 minutes/jour. Cela veut dire que sur une année des centaines d'usagers resteront 54 heures de plus dans les trains pour se rendre au travail.
- Plus de possibilités aux travailleurs d'arriver **À NAMUR AVANT 06H00 ET DE RENTRER APRÈS 22H00.**

Après ses présentations, la direction n'a pas tenu compte de nos remarques car si on modifie les horaires des trains quelque part, c'est au détriment d'autres trains car une enveloppe budgétaire est fixée.

- La sortie du livre du donneur de leçon, Marc DESCHEEMAECKER.
Avec l'appui de consultants (800 millions d'euros), la chasse sur le rail a commencé à se faire sentir. Plus de 8.000 emplois ont été supprimés sur 8 ans. La question est de savoir à quel prix et pour quels résultats ?

En effet la dette n'a cessé de croître et la qualité du service de se dégrader. MERCI LE « RHINOCEROS ».

- Le 6 novembre 2014, les cheminots étaient en nombre dans les rues de Bruxelles. Il ne faut pas se voiler la face, nous devons dénoncer ce plan d'économie préconisé par le nouveau gouvernement.
3 milliards d'économie avec à la clef de répartition 47% pour Infrabel et 53% pour la SNCB.

Ne pas oublier le combat mené par les travailleurs de BMS Schaerbeek qui ont lutté très longtemps et n'ont pas toujours été soutenus comme ils le devaient.

La restructuration à la SNCB continue ; nettoyage, guichet, CLI, caténaire.

Continuons le combat !

2015

Année de combat et d'attaque gouvernementale contre les syndicats du rail.

Notre organisation a répondu comme les années précédentes au plan d'action CGSP-FGTB.

Nous avons constaté que les actions interprofessionnelles ne mettaient pas l'accent assez fort sur le service public.

- Suppression du Thalys wallon ;
- La commission nationale des pensions s'est mise en place avec 1 représentant CGSP, Michel MEYER ;
- Les représentants de la NVA ont déposé une proposition de loi visant à supprimer notre Caisse de soins de santé. Une journée sur notre mutuelle a été organisée par la régionale de Namur avec comme intervenants les camarades Michel ABDISSI et Serge TONNEAU.
- Le transfert des pensions de la SNCB vers la DPSP. Cette décision est prise sans l'aval des organisations syndicales.
- Une réunion avec nos collègues de l'Infra a été organisée pour essayer de trouver des solutions notamment sur le problème des prestations et du manque d'effectifs.

A partir du 8 octobre à 22h00, la CGSP et ACOD ont appliqué la 1^{ère} partie de leur plan d'action :

- 09/10 → district Centre
- 19/10 → NO/SE
- 20/10 → NE/SO

Le gouvernement nous accuse d'organiser des grèves politiques.

Présentation du protocole d'accord social par la direction de la SNCB et aussi de la note concernant l'augmentation de productivité.

Un comité national a décidé à l'unanimité d'organiser sa 2^{ème} partie du plan d'action.

48h00 de grève les 6 et 7 janvier 2016 et

72h00 fin janvier ou début février.

Nous pouvons déjà déclarer que les premières 48h ont été un succès et que suite à celle-ci des réunions de concertation ont repris. Cela veut dire que si les résultats ne suivent pas ou traînent, la grève de 72h00 sera actionnée.

S O C I A L

Notre régionale s'investit beaucoup dans la précarité et le soutien à des associations afin d'apporter un peu de joie et de chaleur aux cœurs de certaines personnes.

- Organisation des 1^{er} mai, c'est la 5^{ème} fois où l'on réunit 200 personnes et qui est apolitique. Notre volonté est de réunir les travailleurs « cheminots » afin de partager avec eux une vraie fête du travail sans les discours de politique.
- Collecte de vivre pour le resto du cœur de Namur lors de nos 1^{er} mai.
- Distribution de bonbons et de cadeaux aux handicapés de Sugny lors de la Noël.
- Actuellement le sort des réfugiés de Belgrade nous préoccupe → BBC pour 500 personnes.
- Un souper au resto du cœur pour 80 réfugiés.
- Une omelette de 600 œufs pour le déjeuner d'un samedi matin.
- Organisation de la journée sportive des cheminots (2012-2014).
- Servir des repas au resto du cœur le 31 décembre.

Mais rassurez-vous cela s'effectue dans nos heures de liberté, comme ceux qui ont 1 sport ou une autre activité.

« Celui qui ne connaît pas l'histoire est condamné à la revivre »

Karl Marx

2. Secteur ADMI

Bonjour à toutes et tous mes très chers camarades,

Tout d'abord, je vous présente à vous et votre famille mes vœux les plus sincères pour l'année 2016, qu'ils vous apportent la santé, le bonheur et beaucoup d'amour.

Je commencerai par mon bilan social pour ses 4 dernières années.

La régionale Namur-Brabant a organisé en moyenne 2 comités régionaux par an ainsi que des bureaux exécutifs comme le prévoit notre R.O.I., certaines années, en fonction des événements plus que 2.

Notre moyenne d'affiliés en décembre 2014 est de 5579 affiliés (chiffres officiels) mais notre fichier régional est de 6863 affiliés. Merci, ce résultat en augmentation est dû aussi à votre travail sur le terrain. Après ce congrès, nous aurons 320 délégué(e)s répartis, en diminution par rapport à 2012 sur la Province de Namur et la Province du Brabant-Wallon, malheureusement pas de délégué(e)s dans toutes les 200 entités dont nous nous occupons soit les communes, les CPAS, les intercommunales, les zones de police, les hôpitaux publics, les organismes d'intérêts publiques/fédéraux, régionaux et communauté française et pour finir les zones de secours qui viennent d'être instaurées.

Voilà le défi pour mon successeur, avoir un délégué au moins dans chaque entité.

De 2011 à 2014 la progression de notre régionale a augmenté en affiliés de 10%, la plus importante progression de l'interrégionale Centre-Sud-Est.

Nous avons participé à toutes les grèves et manifestations tant organisées par la FGTB que par le secteur ADMI. Malheureusement, j'y mettrai un bémol, une déception, certains délégués ne participent pas aux grèves ni aux manifs, c'est pourquoi pour le renouvellement des délégué(e)s pour ce Congrès (2016-2020), j'ai fait signé une charte à tous les délégués qui se présentaient. Participer aux grèves et manifs font partie du devoir du délégué....si vous ne pensez pas que c'est là notre rapport de force vis-à-vis de nos autorités, autant renoncer de suite et se laisser étrangler par le pouvoir en place. Je sais que même en manifestant ces derniers mois et surtout depuis la venue au pouvoir de ce gouvernement de droite droite.....nous n'avons pas obtenu grand-chose mais nous avons limité la casse. Si vous ne croyez pas que c'est en résistant et en expliquant que nous pourrions convaincre nos affiliés de nous suivre, alors autant rendre votre mandat.

Musique : « BENABAR »

J'ai inscrit des délégués à toutes les formations proposées qu'elles soient, sectorielles ou intersectorielles mais malheureusement avec un quota de délégués à inscrire.....oui, je sais, il faudrait plus de formations et surtout plus

régulièrement mais cela ne dépend pas de moi mais de notre secteur ADMI de l'intersectoriel. Espérons qu'à l'avenir, ces dernières soient plus nombreuses.....en commençant par la formation jeune délégué(e) (entre autre nouveaux délégué(e)s à ce congrès). Certains délégués ont suivi des colloques proposés par différentes entités, par la FGTB et notre secteur.

D'autre délégué(e)s ont même participé à des formations de l'ASBL « AFICO » qui dépend de la FGTB de Namur. A quoi servent les formations, à vous situer dans l'organisation syndicale, à connaître le statut syndical mais encore et surtout à vous permettre de progresser, à vous sentir plus sur de vous vis-à-vis de l'autorité, de devenir de plus en plus autonomes.

Maintenant je vais m'entretenir avec vous sur mon bilan moral.

Depuis 4 ans, le Bureau et nos instances de Namur-B-W ont mis en place une commission OIP présidée par Sandra THIRION qui fonctionne bien, d'ailleurs, tous les délégué(e)s des OIP sont conviés pour confronter les problèmes de chacun, pour trouver ensemble des solutions et puiser des idées chez les uns et les autres. Toujours dans un souci d'être plus disponibles et présents à vos attentes et celles de nos affilié(e)s.

La régionale Namur-B-W a créé des permanences (FRESON.V. – DETRY.D. – DEPAIRE.S.), pour le harcèlement moral et sexuel, certains membres de la

commission OIP organisent une permanence chômage et allocataires sociaux (LE FLOCH.F. – THIRION.S. – SERVAIS. Ch.), merci à toutes et tous.

De plus, suite à mes nombreux ennuis de santé des permanences journalières ont été mises en place afin de répondre aux nombreux affilié(e)s qui nous appellent en détresse. Pour soulager le travail de Laurence, ma secrétaire, élément essentiel et précieux de notre régionale ainsi que le travail de J-P GOD. Merci à Bertrand – Geneviève – Viviane – Bernard – Dominique – Jean-Pol, ces permanences vont rester en place pour les 4 années à venir car le travail, comme vous pouvez l'imaginer ne va pas diminuer alors qu'il était déjà difficile à assumer.

Je n'oublie pas non plus les permanences ADMI organisées sur Nivelles (2 jeudi par mois) par Marco REUTER et GENEVIÈVE MULLEN et celle de Wavre assurée par notre camarade Jean-Yves THIBAUT (secteur enseignement) qui reçoit et fait suivre les demandes de nos affiliés.

Merci aussi à notre équipe de choc (Marc – Rudy et Michaël), ce sont des policiers qui viennent encoder les primes syndicales, faire le classement des documents envoyés par les entités et faire du rangement en tout genre.

Merci à tous ceux qui viennent en aide à notre régionale sans vous, notre régionale ne saurait pas répondre à tous nos affiliés et délégués.

Depuis le renouvellement des sections de base, certains anciens délégués sont restés fidèles et en place, d'autres sont partis à la pension ou vers d'autres horizons mais nous avons connu aussi dans certaines sections beaucoup de renouvellement, oserais-je dire de rajeunissement....de certaines

délégations.....nous devons penser à l'avenir.....quoique avec ce que ce nouveau gouvernement est en train de nous concocter, nous allons peut-être, cher(e)s camarades, rester délégués jusqu'à 70 ans si cela continue, mais nous nous battons pour ne pas en arriver-là.

Je voudrais aussi vous remercier tous, les délégués, pour l'excellent travail syndical que vous effectuez tous les jours au sein de vos entités auprès de nos affiliés, de représenter la CGSP dans les diverses instances locales et régionales, de votre soutien que vous m'apportez et aussi pour votre patience vis-à-vis de moi, qui n'ai pas été top et toujours aussi peu disponible, merci de porter les valeurs et l'idéal de la CGSP en étant disponibles pour toutes les actions menées par notre organisation syndicale.

Mon coup de gueule...

Cher(s) camarades, nous sommes passés en quelques années d'un capitalisme industriel qui reconnaissait le travail de ces travailleurs à un capitalisme financier où l'humain ne compte plus mais seul le profit à tout crin est le seul leitmotiv.

« L'argent »

Ce n'est pas acceptable !!!

Nos gouvernements nous mettent en concurrence entre nous, différence de traitement en matière de pension, en concurrence au niveau du rendement et du coût du travail en concurrence entre régions et même entre les continents et y compris entre les humains entre eux, chômeurs et travailleurs, malades et pas malades et même entre jeunes et vieux...

Ils utilisent la devise « diviser pour mieux régner »

Ce n'est pas acceptable !!!

Ils veulent uniformiser notre mode de pensée et porter atteinte à notre liberté d'expression.

Non à la résignation...

Ce n'est pas acceptable !!!

Mais nous ne baisserons pas les bras.....car ensemble on est plus forts.....

Mais je pense, camarades, que nous n'avons pas le choix, nous devons nous battre pour garder nos acquis sociaux et notre liberté en leur montrant que nous sommes tous unis.

Comme vous le savez, j'ai postulé au poste de secrétaire intersectorielle, je monte de 3 étages mais je n'oublierai pas le secteur ADMI qui est mon secteur de cœur mais mon rôle sera aussi de rassembler tous les secteurs de la CGSP et mettre les Hommes en synergie pour faire avancer le monde.

Je vais aussi m'occuper du personnel de la régionale, là je retourne à mes anciennes amours, le CHRN où j'étais chef de service avec du management d'équipe mais aussi il paraît que je serai « concierge de luxe » (réparation en tous genres, entretien du bâtiment, travaux, etc) Vu mes problèmes de santé, moins de voiture pour mon dos me sera profitable, je pense pouvoir relever ce nouveau défi mais je garderai de ma fonction de secrétaire régionale des rencontres humaines improbables, riches en amitié et des autorités administratives correctes et réglos mais beaucoup d'autres infâmes et inhumaines.

Mais je vous laisse entre de bonnes mains, merci à Bertrand ANDRE, vous pourrez compter sur lui.

Je vous remercie encore de la confiance que vous m'avez témoignée, merci de m'avoir écoutée.

3. Secteur Enseignement

CGSP Enseignement : de fin 2011 à 2015

1. Introduction

Nous allons ensemble parcourir les grandes lignes de l'actualité de notre secteur sur les 4 dernières années.

« Dans de telles conditions, qui veut prendre ma classe ? » demandions-nous dans les rues de Liège un beau jour de mai 2011. A la suite de cette grève et de cette manifestation sectorielles, le gouvernement de la FWB avait lancé 5 GT chargés de réfléchir à l'amélioration des conditions de travail en dotant certains de noms pompeux et incompréhensibles.

1. Optimisation de l'encadrement
2. Réforme des titres et fonctions
3. Dynamisation de la carrière
4. Amélioration des statuts
5. Lutte contre l'échec scolaire

Le 1^{er} GT avait donné lieu au décret taille des classes. Pour les autres, nous allons voir que si les thématiques furent et sont toujours à l'honneur, les résultats furent et sont moins certains.

2. De décembre 2011 à octobre 2015 : le début de la fin (des fins de carrière)

Depuis quelques années déjà, l'idée que le coût du système des DPPR est énorme, que l'on paie des milliers d'enseignants pour ne pas enseigner alors que la pénurie se fait sentir, et que le système a été instauré à un moment où on supprimait des postes et pas où on en créait est distillée dans les esprits.

C'est en fait, appliquée à l'enseignement, la théorie qui veut que vivant plus longtemps, il faut travailler plus longtemps et que les pensions vont devenir impayables. C'est la crise, M'dame, il faut se serrer la ceinture.

En ce mois de décembre 2011, nos fins de carrière vont voler en éclat. Il faut dire que ça sentait mauvais.

- C'est le mois où ont pris fin les 540 jours sans gouvernement fédéral : les échos n'étaient pas bons. L'austérité était à nos portes ... et dans l'accord de gouvernement. Une grande manifestation nationale interprofessionnelle s'était tenue le 02 à Bruxelles (60000 personnes, la plus grande depuis 2005).
- Le GT « dynamisation de la carrière » (une façon politiquement correcte de parler notamment des fins de carrière) ne s'était vu accorder aucun budget et n'avancait pas.

St-Nicolas, cette année-là, semblait aux abonnés absents. Le 06, la loi réformant les DPPR entamait son cheminement législatif et Di Rupo formait son gouvernement Papillon avec un Van Quickenborne de

sinistre facture aux pensions. Pauvre Di Rupo ... il ne sait pas encore que 4 ans plus tard, il sera victime de problèmes cardio-vasculaires et de troubles du sommeil en repensant à cette époque.

Malgré nos réactions et notre grève des services publics du 22/12/11, le gouvernement de la FWB vote le Décret modifiant le Régime des fins de carrière. Le 28, la Loi réformant les pensions publiques est votée sans concertation par la Chambre.

Le 19, nous pouvions encore planifier une DPPR à 55 ans et la pension anticipée à 60 ans. Le 29, c'est fini, et nous sommes tous dans des situations différentes puisque les possibilités dépendent des carrières de chacun. Le calcul du montant est également impacté puisque la moyenne quinquennale devient la moyenne décennale.

C'est ensuite l'incertitude qui règne pendant des mois sur un régime spécifique pour les enseignants en fonction du tantième /55 et sur les Interruptions de carrière (admissibilité, fin de carrière).

Voilà, en gros, le résumé de la situation.

AVANT	APRES
IC fin de carrière illimitée à partir de 50 ans	À partir de 55 ans
DPPR accessible à 55 ans (si 20 années de carrière pour la totale)	DPPR accessible à 55 ans si partielle et de 58 si totale SI le pot DPPR (limité par la durée de la carrière) permet d'atteindre
Pension anticipée : 60 ans (si déf et 5 ans)	Pension anticipée 60 ans si 42 années de carrière * 61 ans si 41 années de carrière * 62 ans si 40 années de carrière * Avec coefficient d'augmentation pour les fonctions /55
Prise en compte de toutes les IC	Périodes admissibles revues à la baisse (IC)
Montant de la pension basé sur la Moyenne Quinquennale Possibilité d'un Complément pour âge	Allongement à 10 ans Transformation en un bonus pension

C'est aussi la fin de l'insouciance administrative ... Désormais, pour demander sa fin de carrière, il faut s'y prendre 9 mois à l'avance (oui, c'est effectivement équivalent à la période de gestation chez les humains). Et encore, sans être sûr que la date choisie est possible.

Marie-Dominique Simonet, notre Ministre de l'époque, est tout aussi cueillie à froid que nous, elle qui avait envoyé aux enseignants âgés de 55 ans au plus tard le 31/12/11 un courrier leur garantissant l'accès à la DPPR à 55 ans et à la pension à 60 ans ... Résultat : Marie-Do dut mettre la FWB à contribution et maintenir en DPPR après 60 ans ceux qui ne pouvaient prétendre à la pension.

La FWB se plaindra également du cout engendré par les augmentations 57, 58 ans des agents qui seraient partis en DPPR mais ne le peuvent plus. Elle règlera le problème au 01/01/2015, en reportant ces augmentations à 61 et 62 ans. Ce qu'elle oublie, bien évidemment, c'est le recul impressionnant du nombre de DPPR, dû à la fois à la réduction des possibilités, mais aussi à des calculs inaccessibles au commun des enseignants.

Bien évidemment, nous le savons maintenant, ceci n'était que la 1^{re} étape du détricotage et de la volonté de faire disparaître à terme les pensions publiques. Di Rupo et cie auront donc fait sauter le verrou, ce qui permettra ensuite aux hordes sanguinaires... euh, pardon, à la suédoise, 3 ans plus tard, de vandaliser, une nouvelle fois et entre autres, les pensions publiques, et ce, malgré une mobilisation inouïe des affiliés.

AVANT	APRES	APRES APRES
IC fin de carrière illimitée à partir de 50 ans	À partir de 55 ans	A partir de 60 ans
Pension anticipée : 60 ans (si déf et 5 ans)	Pension anticipée 60 ans si 42 années de carrière* 61 ans si 41 années de carrière* 62 ans si 40 années de carrière* Avec coefficient d'augmentation décroissant pour les fonctions /55	Pension anticipée 60 ans si 44 années de carrière* 61 ans si 43 années de carrière* 63 ans si 42 années de carrières* Avec coefficient d'augmentation pour les fonctions Sans bonification diplôme
Pension légale 65 ans	Pension légale 65 ans	Pension légale 66 puis 67 ans
Possibilité d'un Complément pour âge	Transformation en un bonus pension	Suppression

Rebelote en ce qui concerne le report des possibilités de DPPR et les incertitudes les concernant. Le SDPSP cesse tout calcul pendant des mois ... et lorsque les calculs peuvent être faits, ils sont ralentis par le manque de personnel dans les administrations.

Comme vous le savez, ce n'est pas fini, Bacquelaine (oui, vous savez, le Ministre des Pensions MR qui n'est sauvé de la publicité de son incompétence que parce d'autres MR du gouvernement sont encore plus à côté de leurs pompes au niveau chiffres), en a encore plein sa mallette de médecin de campagne.

	ACCES	MONTANT
F A I T	• Suppression progressive bonification diplôme • Relèvement de l'âge légal de la pension et durcissement des conditions d'accès • Suppression pension de survie	• Traitement de référence décennal • Suppression bonus pension
A F A I R E	• Suppression du coefficient d'augmentation • Suppression pension inaptitude physique (fin dispo => indemnités INAMI)	• Suppression bonification diplôme • Suppression tantième préférentiel (/60) • Traitement de référence sur une plus longue p • Suppression prise en compte services rendus comme contractuels (APE, STEN ...) • Révision périodes assimilées
	Sans oublier la pension à points et la pension partielle	

Or, les carrières conduisent bel et bien à de l'épuisement physique et psychique dans l'enseignement et nous savons qu'allonger les carrières, c'est prendre le problème de la pénurie à l'envers. Dans ce fameux GT « dynamisation » de 2011, il devait être question d'attirer les jeunes vers le métier par une revalorisation sociétale et barémique, les accompagner, et permettre aux enseignants de se réorienter.

Rien de tout cela, ou si peu, a été mis en place depuis.

3. Conflits sociaux et WBE

Une autre tendance de ces 4 ans est la multiplication des conflits sociaux dans les écoles ou centres PMS, et en particulier, même si pas que, dans le réseau organisé. 2012 est particulièrement chargée à ce niveau. Après l'AR Jemeppe, c'est, dans notre zone, Couvin et surtout Rochefort, avec une grève le 26/03/12, puis, plus tard Eghezée, Auvélais, Riva Bella, Nivelles qui seront touchés à des degrés divers.

Les difficultés relationnelles, mais pas seulement, sont dénoncées. La Loi sur le Bien-Être, même telle que modifiée au 01/09/14, est loin de résoudre tous les problèmes.

Au niveau du réseau organisé, on pointe la distance entre le terrain et le PO. Celui-ci décide finalement, en janvier 2013, de mettre en place un service de « prévention des conflits » composé de 3 « pompiers » ou « rois-mages ». Ceux-ci sont appelés tous azimuts mais, devant les situations les plus graves, ne peuvent que constater les dégâts et renvoyer vers la hiérarchie.

Profitons-en pour faire rapidement le point sur l'évolution du réseau durant ces 4 ans. Le 12/01/14, il prendra le nom de WBE, se dotera d'un logo, d'une charte et espérons-le d'une identité. Il aura également vu ses statuts évoluer en 2013, avec une volonté de limiter la mobilité et d'augmenter la transparence (parution des emplois vacants au moniteur, instauration d'un contrôle syndical des désignations des temporaires). Reste à faire fonctionner tout cela et dans l'incertitude de l'avenir ... Rien dans la dernière DPC sur le sujet.

4. Ajustements budgétaires et protocole d'accord sectoriel 2013/2014

4.1 Négociations 2012 pour accord 2013/2014

En mars 2012 se profilent de nouveaux ajustements budgétaires, au niveau fédéral et dans les entités fédérées. L'austérité déjà programmée ne suffit pas et de nouvelles mesures d'économie sont nécessaires. Logique, finalement, dans la mesure où le remède est pis que le mal.

Même si ce ne sont pas des mesures spectaculaires qui sont annoncées, la technique du peigne ayant été mise en avant, nous comprenons donc que les GT issus du précédent accord sectoriel ne déboucheront pas tous sur des décrets et nous demandons déjà à quoi vont pouvoir ressembler les négociations sectorielles.

D'autant que ces négociations ne se déroulent pas dans le meilleur contexte qui soit ...

Pour rappel, elles sont tripartites depuis 2010, lorsque les PO ont obtenu de pouvoir marquer leur désaccord, le cas échéant, si les mesures ont des conséquences sur ce qui peut les toucher également, comme le subventionnement des établissements ou les règles d'utilisation des emplois.

Mais, juste avant la rentrée, le Conseil d'Etat, saisi par le Segec, lui donne raison et autorise les PO à déposer leur propre cahier de revendications ! Le Segec s'est donc empressé d'annoncer qu'il réclamait de l'aide administrative et une augmentation pour les seuls directeurs.

Tout le contraire de nous, qui réclamons des avancées pour l'ensemble des membres du personnel, directeur et autre ! Vu le contexte, nous ne mettons pas en avant de demande mirobolante, mais réintroduisons tout ce qui n'a débouché sur rien, pas grand-chose ou pas assez dans les GT précédents et demandons, au niveau salarial, les rattrapages qui ne sont pas terminés.

- Plan d'accompagnement des membres du personnel en début de carrière ;

- Formation initiale : suivi par le gouvernement de l'évaluation qualitative ;
- Augmentation des possibilités d'adaptation et de réorientation de la carrière ;
- Amélioration de la concertation sociale (moyens pour les mandataires syndicaux, avis favorable des organes de concertation sociale avant toute décision) ;
- Remplacement plus rapide des membres du personnel absents pour maladies ou formations ;
- Réduction de la taille des classes ;
- Revalorisation salariale (pécule de vacances, programmation sociale, anomalies barémiques) ;
- Évaluation des effets et de la pertinence de la pédagogie par compétences.

Comme on s'en doutait, dès le début des négociations, et dans un contexte fédéral où il n'est question que d'austérité et de gel des salaires, il est annoncé qu'il n'y a pas de marge budgétaire. Les négociations s'éternisent cependant (cela deviendra une habitude).

A force de chercher, nous obtenons quelques avancées intéressantes.

- commission interréseaux des statuts
- accès plus rapide au statut de TDI dans les HE
- élargissement des mesures visant à protéger les victimes d'actes de violence aux personnes victimes de harcèlement moral ou sexuel
- possibilités supplémentaires de fractionnement de charge aux membres du personnel auxiliaire d'éducation
- congé pour prestations réduites pour les membres du personnel en disponibilité pour maladie, avec maintien d'une partie de la rémunération pour les périodes non prestées ;
- possibilité de mettre fin à la disponibilité pour maladie durant les vacances scolaires des membres du personnel aptes à reprendre leurs fonctions.

Nous décidons d'accepter l'accord moyennant engagement de continuer une négociation sur les points qui nous semblent prioritaires mais sur lesquels nous n'avons fait aucun progrès. Nous réunissons une centaine de militants à l'Elysette le 07/03/13 pour rappeler encore une fois nos priorités en matière des conditions de travail (après tout, nous sommes enseignants et il paraît qu'on est payé pour répéter 50 fois la même chose si c'est nécessaire pour que nos élèves l'intègre !) :

1. Entrée dans la carrière
2. Aménagements de fin de carrière
3. Formation initiale et en cours de carrière
4. Normes et taille des classes.

Une nouvelle étude universitaire (UCL ULB) sur le taux d'abandon du métier en début de carrière, sortie en mai 2013, abonde, en tout cas en ce qui concerne les problèmes, dans notre sens.

- la moitié des sorties interviennent la 1^{re} année qui est donc cruciale ;
- le taux de sortie varie selon le contexte scolaire (44 % d'abandons dans le secondaire ordinaire et « seulement » 24 % dans le fondamental ordinaire) et la catégorie d'enseignants (le taux des sortants est 3 fois plus important parmi les non-détenteurs d'un diplôme pédagogique) ;
- la situation géographique de l'école, l'âge à l'entrée et les caractéristiques du public d'élèves influencent également le nombre de départs prématurés ;
- les conditions d'emploi sont également citées comme facteur important ; la grande fluctuation (peu de recrutement au 1^{er} septembre, désignations discontinues et de courte durée, multiplicité des PO employeurs...) décourage beaucoup de débutants.

Certaines propositions de solution nous paraissent cependant peu efficaces voire dangereuses.

Les auteurs suggèrent ainsi de réduire la césure entre les enseignants bénéficiant d'un statut prioritaire (nommés) et ceux qui n'en bénéficient pas. Le vieux rêve mais de plus en plus d'actualités de beaucoup de PO. Et aujourd'hui, c'est dans le Pacte d'excellence qu'ils trouvent une tribune pour s'exprimer à ce sujet.

4.2 Rentrée 2013 : relents de guerre scolaire

La technique du peigne a ses limites et, en juillet 2013, la FWB doit annoncer que, pour finaliser les accords de la St Boniface, étant incapable d'augmenter les subsides de fonctionnement de l'enseignement subventionné, elle va réduire la dotation du réseau organisé pour permettre au subventionné d'atteindre les 75 % de l'organisé prévus.

Merci André Antoine, Ministre du Budget, qui sera soit dit en passant très content de l'ouverture d'une école secondaire élitiste à Perwez dès septembre 2014, et Marie-Martine Schyns, remplaçant au pied levé Marie-Dominique Simonet qui a dû renoncer pour des problèmes de santé, pour ce beau cadeau aux écoles. Le subventionné n'obtient pas son dû et l'organisé perd 18 millions.

Si nous n'avons pas obtenu gain de cause sur cette question, nous avons un peu plus tard, en janvier 2014, réussi à contrer une autre mesure annoncée, qui touchait encore une fois de plein fouet l'enseignement officiel et un accès égalitaire à la culture, à savoir l'instauration d'un droit d'inscription dans l'ESAGR pour les élèves qui en étaient exemptés.

Un peu plus tard, nous sommes sidérés à la lecture de certaines parties du memorandum du Segec, où il est question par exemple et toujours, d'utilisation des périodes hors classe, d'évaluation des enseignants avec remise en question de l'ancienneté barémique ...

Et oui, les élections du 25/05/14 se profilent déjà et les partis ont mis l'enseignement au centre de leurs préoccupations et programmes. Nous serons donc nombreux à déposer des memorand...a ? et le Segec est le 1^{er}. Malheureusement, leur adage selon lequel les 1ers seront les derniers, ou est-ce l'inverse, ne se concrétisera pas ... ils seront tellement bien entendus qu'ils ne devront même pas attendre la mise en place d'un nouveau gouvernement pour voir une de leur revendication se réaliser.

En effet, comme il en avait déjà largement fait état dans la presse à la rentrée 2012, le réseau catholique voulait, en ce qui concerne la création de nouvelles places, de nouvelles classes, de nouvelles écoles, bénéficier d'un financement égal à celui de l'officiel subventionné. Une nouvelle fois, la question de la propriété privée est occultée dans les débats, dans lesquels le Segec se présente comme pauvre et y voit, en passant, la raison de sa non-gratuité.

Et lorsque ce cher Antoine, au sein de l'Olivier, avec l'hypocrite Nollet, annonce la création de 13000 places pour faire face au boom démographique, il ne respecte pas les modes de financement du pacte scolaire, se retranchant derrière le caractère urgent de la situation (qu'ils n'auraient donc pas vu venir...). Nos réactions permettront de rétablir un peu l'équilibre, mais retenons qu'à ce moment, le Pacte scolaire est décrit comme ringard et dépassé. Juste l'inverse de quand les progressistes demandent, eux (pour le dire plus clairement, nous) un enseignement unique et public !

5. 13/14 : à la Une

5.1 Septembre 2013 : l'inspection

Suite à l'annulation par le Conseil d'Etat du Brevet d'Inspecteur tel qu'organisé en 2010, Marie-Dominique Simonet avait promis de se saisir du problème.

De fait, moult réunions se sont déroulées, auxquelles nous avons également participé, et en juillet 2012 la modification du décret est avalisée, sur le principe d'une épreuve de sélection administrative et générique, la formation se faisant ultérieurement, avec des travaux de recherche. Les objectifs poursuivis étaient donc la simplification des procédures, un syllabus unique, la prise en compte des formations déjà suivies et de l'expérience, de même que le renforcement de la sécurité juridique qui devait (ne rions pas) découler des principes précédents.

Premier grain de sable dans la machine, les arrêtés devant définir le profil de fonction et les modalités de l'épreuve tardent, l'épreuve qui devait sélectionner les candidats est repoussée de janvier à mai 2013.

Durant les vacances, des courriers partent puis sont annulés, et de nouveaux courriers arrivent à la veille de la rentrée. Les écoles doivent gérer des départs ... mais aussi des retours.

Quelques jours plus tard, patatras, le Conseil d'Etat suspend les désignations suite à un des recours introduits en raison de certaines compétences non évaluées.

Les affiliés se divisent dans trois camps : les lauréats, qui veulent accéder à un emploi, les inspecteurs lauréats qui veulent pouvoir être nommés et les inspecteurs non lauréats qui veulent garder leur emploi.

La Ministre Schyns, sans doute dans la perspectives des élections qui arrivent, s'abstient de trancher, consulte et reconsulte puis se prononce sur la tenue d'une nouvelle épreuve qu'elle sait pertinemment ne pas avoir le temps d'organiser.

5.2 Décrets révolutionnaires

5.2.1 Paysage de l'enseignement supérieur (novembre 2013)

Pour rappel, ce décret était déjà en discussion en 2011 et, malgré nos inquiétudes namuroises à la perspective de nous associer, au sein du pôle namurois à une université confessionnelle, c'est l'organisation en pôles géographiques qui avait été défendue afin notamment de ne pas se retrouver face à un pôle catholique tout puissant autour de l'UCL. Du coup, cette dernière s'est mise à faire de la résistance, en s'épanchant dans la presse sur le fait qu'on voulait empêcher son développement.

Du coup, afin de calmer le CDH qui se faisait un plaisir de relayer les demandes en question, les zones académiques interpôles font leur apparition dans le décret, récupérant les compétences de l'offre d'enseignement de type court et de l'aide à la réussite. Cependant, dans les faits, nous remarquons que ces zones ne semblent pas avoir d'existence effective et que les compétences sont exercées de fait respectivement par l'ARES et les pôles.

Lors de la mise en place du pôle namurois, nous avons rencontré de grandes difficultés à faire admettre la présence de représentants syndicaux, le décret n'ayant pas précisé les modalités de désignation des

représentants du personnel. Après plusieurs réunions parfois tendues, avec des demandes délirantes d'engagement à la représentativité, nous sommes finalement admis dans le Conseil d'Administration du PAN. Mais la CGSP Namur n'est pas au bout de ses peines puisque c'est la FGTB Namur qui désigne le représentant et qu'elle choisit non pas notre candidat mais celui du SEL Setca. Vu notre réaction et le peu de cas qui est fait de la majorité des affiliés, le secrétaire interprofessionnel de la FGTB joue la carte de l'apaisement en organisant, avant chaque CA du pôle une réunion pour tous les permanents et délégués des différentes centrales de la FGTB concernés par l'enseignement supérieur. J'en profite pour remercier ici ces délégués de leur investissement, car, oui, le PAN, contrairement à d'autres pôles, se réunit, examine des demandes, lance des projets ou s'y associe. Dernièrement la question d'une section enseignement supérieur à Couvin y a été discutée.

Mais le décret paysage est loin de se limiter à son titre II. La 3^e partie du décret, l'organisation des études, va avoir un impact énorme dans les établissements. Les notions de cours et d'année académique sont revues et limitées. L'individualisation des parcours et la traduction des programmes en unités d'enseignement bousculent les pratiques des établissements. La réussite à 10/20 et le renvoi en 2^e session de certaines activités d'apprentissage réussies ont fait les choux gras de la presse.

Depuis la parution du décret, la CGSP essaie d'accompagner au mieux ses affiliés, que ce soit au niveau institutionnel, en participant à l'ARES et à ses Chambres, ou au niveau de l'organisation, en invitant un conseiller du Ministre Marcourt à répondre à leurs questions lors d'une Conférence, mais aussi en ayant exigé des réunions de suivi pour relayer les questions et les difficultés. Saluons notre Camarade Christiane Cornet qui est au four et au moulin de cette boulangerie de l'enseignement supérieur.

5.2.2 Titres et fonctions (avril 2014)

Décrit par beaucoup comme le monstre du Loch Ness, la réforme des titres et fonctions faisait, rappelons-le, partie des 5 GT mis en place en 2011. Avec celui consacré à la taille des classes, ce sont les deux seuls qui ont finalement débouché sur des décrets. Il faut dire que ce sont les seuls qui étaient dotés de moyens.

Néanmoins, ce n'était pas gagné. Les tentatives précédentes, même lorsqu'elles arrivaient près du but, avaient toutes capoté.

La méthode mise en place ici a aussi connu ses ratés. Les différents acteurs réunis autour de la table ont d'abord dû se mettre d'accord sur un référentiel de principes communs (par exemple, stabilisation statutaire renforcée pour les porteurs d'un titre pédagogique ou réduction du nombre de barèmes). Tout le monde a signé, sauf le Segec qui ne voyait sans doute pas d'un bon œil les principes de limitation des accroches cours / fonctions multiples, ou la priorisation des titres requis sur les titres suffisants.

Dans un second temps, des GT ont été constitués afin de dresser la liste des fonctions, puis des titres. Le Segec, sans être signataire du référentiel, a participé à ces GT et a tout fait pour y réinjecter l'arbitraire qu'on avait voulu supprimer du référentiel.

Et donc, bien qu'il ait obtenu bien assez de modifications et d'exceptions, l'enseignement catholique estime que ce n'est pas assez et que la faute en revient aux Organisations syndicales, rigides et inertes !

Néanmoins le texte sera voté en avril 2014 pour une application au 01/09/16. Entre les deux dates, encore beaucoup de réunions, de changements, de questions ... et pas encore toutes les réponses, notamment au niveau de la liste des accroches cours/fct, de la définition du primo-recrutement, des

mesures transitoires, des fonctions de nomination lorsqu'elles sont multiples et des scissions de fonctions.

Nous attendons avec impatience la prochaine réunion de la CITICAP (Commission Interréseaux des Titres et fonctions), celle de sa chambre mesures transitoires et le GT promis par le réseau organisé.

6. Elections 25/05/14, Memorandum et DPC

L'enseignement ne quitte décidément pas souvent le devant de la scène médiatique. Mais, en période électorale, il n'y en a presque que pour nous. Or, le 25/05/14, ce sont les élections, européennes, fédérales et régionales, le plus gros scrutin de tous les temps ! Et chaque parti y sera allé de son couplet pour arriver au même refrain, en chœur : l'enseignement est au centre de leurs préoccupations (ça et promettre de ne pas s'allier à la NVA ... promesse d'ivrogne sans doute).

Les différents débats permettent de mettre en avant, tout au long de l'année, la question de la lutte contre les inégalités et l'échec scolaire. Car, il faut le dire, le gouvernement sortant fut à ce niveau très léger ... Pour rappel, cette question faisait aussi l'objet d'un des GT de 2011. Sans budget, ce fut sans suite. Pour ne pas rester les bras ballants, Marie-Dominique Simonet puis Marie-Martine Schyns lancèrent des pistes et suivirent la politique des petits pas. En gros, appel à projets, sélection de projets, suivi par une équipe universitaire, possibilité ou obligation d'élargir sans suivi de l'équipe. Pensons à la possibilité d'organiser des cours de 45' (juin 2013), aux PIA, PAC et adaptation de grilles au 1^{er} degré...

Le projet décôlage s'en est un peu mieux tiré, mais, à petits pas on ne va pas très loin quand le chemin est long ...

Les résultats au CE1D sont connus en novembre 2013 et ne font que nous rappeler à quel point notre enseignement est inégalitaire et manque de cohérence.

Bref, les constats on les connaît et on les dénonce depuis bien longtemps. Et en janvier 2014, la Plateforme de lutte contre l'échec scolaire, à laquelle participe la CGSP, avec beaucoup d'autres organisations (dont la CSC), lance un appel pour la refondation de l'enseignement. On y dénonce notamment le quasi marché scolaire et les réseaux, et demande un plan cohérent et sur 2 législatures. Si Marcourt reconnaît le bien-fondé de l'analyse, Schyns nous renvoie à nos rêves de révolutions et préfère s'en tenir aux petits pas et aux initiatives venant de la base.

Peu importe, nous finalisons après les élections du 25/05/14 notre memorandum à destination du nouveau Gouvernement. Pour rappel, il a été résumé en 3 points : Pour un enseignement

- qui prend en compte les différences et combat les inégalités
- qui émancipe ses élèves et soutient ses enseignants
- qui dépasse ses tabous et investit dans l'avenir

La formation initiale, les possibilités d'aménagement de carrière, le véritable tronc commun à partir de 5 ans, la valorisation des filières qualifiantes et le refinancement de l'enseignement supérieur sont entre autres mis en évidence.

On devrait peut-être renvoyer et l'appel et le memorandum à Joëlle Milquet qui pourrait s'en inspirer avantageusement pour son Pacte d'Excellence ...

Car, oui, c'est bien Joëlle qui devient, durant l'été 2014, notre nouvelle Ministre de l'Enseignement obligatoire. Nous ne rappellerons pas ici le déchirement entre les partis francophones, la tentation de la kamikaze et l'accord très vite scellé par PS et CDH. Il paraît que toutes ces tractations appartiennent désormais à l'histoire ... ou en tout cas aux archives de Questions à la une.

Quoi qu'il en soit, et même si avant les élections le MR répétait à qui voulait ou ne voulait pas l'entendre qu'il exigerait l'enseignement, Jean-Claude Marcourt reste Ministre de l'Enseignement supérieur et Isabelle Simonis devient Ministre de la Promotion sociale. André Flahaut hérite du budget de l'entité fédérée qui n'a pas de recettes et Rudi Demotte est chargé de présider tout ce beau monde.

La déclaration de politique communautaire est rédigée de toute évidence à la va vite et sans doute sans Milquet qui dira, à peine nommée Ministre, se sentir libre de la suivre ou non.

Les moyens nécessaires aux mesures ne figurent pas tous dans la déclaration ... et parallèlement le retour à l'équilibre budgétaire est annoncé pour 2018, avec donc des économies importantes en perspective (dont on sait qu'elles se multiplieront vu que nos gouvernants n'ont toujours rien compris à l'austérité, à la dette et aux services publics).

A retenir, dans la déclaration de politique communautaire intitulée « Fédérer pour réussir » (non, ce n'est pas du tennis) :

- des intentions qu'on dirait piquées à notre cahier revendicatif ...
 - Renforcer la qualité de l'enseignement et viser la réussite pour tous
 - Soutenir, valoriser et motiver les enseignants
 - Viser l'égalité des chances et des acquis
 - Refinancer de l'enseignement supérieur
- d'autres qui posent plus question – nous développerons plus longuement les 3 dernières
 - Dynamiser la gouvernance et renforcer le pilotage pour un système éducatif plus efficient
 - Soutenir les établissements (renforcer l'autonomie des établissements et des chefs d'établissement, avec une responsabilisation et une autonomie accrue en matière de gestion de son personnel.)

○

6.1 Enseignement qualifiant

- Renforcer les synergies entre l'enseignement qualifiant et le monde du travail

Il faut dire que l'enseignement qualifiant a traversé de nombreuses réformes durant ces 4 dernières années et ce n'est donc pas fini.

a) CPU

Elle est actuellement appliquée à quelques options (mécaniciens automobiles, coiffeurs, esthéticiens, animateurs et couvreurs) et la volonté est bien de l'étendre au fur et à mesure de la parution des profils de métier par la SFMQ. Nous attendons toujours l'évaluation sur base des cohortes d'élèves. Quant à la charge administrativo-pédagogique des collègues, elle n'a toujours pas trouvé de solution. Des périodes de remédiations, par contre, obtenues sur base de l'économie du non-redoublement, sont, elles, bien réinjectées dans les écoles.

b) Bassins EFE

Il s'agit d'un accord de coopération FWB et Région wallonne. L'idée est bien entendu de réguler l'offre d'enseignement et de formation, mais nous remarquons un biais, à la base : seul l'enseignement obligatoire subira le caractère obligatoire de cette régulation.

L'autre biais se trouve dans le redécoupage territorial : après moult discussions et argumentations, notamment de notre part, relayées il faut le souligner par la FGTB Namur et la FGTB wallonne, l'avant-projet de décret maintient l'arrondissement de Philippeville dans le bassin namurois. Mais un retournement de dernière minute, en fin de législature, découpe le district en deux et en renvoie la plus grande partie dans le bassin de Charleroi. Ça pue, évidemment, le marchandage politique ! Les conséquences sont importantes pour nos affiliés, dans la mesure où à partir du 01/01/16 les zones d'enseignement suivront le découpage territorial.

Les Ipieq deviennent les Chambres enseignement de ces bassins et il faut savoir que les missions ont aussi été modifiées en 2014. Un plan de redéploiement doit être rédigé sur base des thématiques communes définies par le bassin concerné. Sauf évidemment qu'aucun bassin n'a à ce jour défini ses thématiques communes. Hors de ces plans, la FWB a durci les conditions d'ouverture et de dérogation pour maintenir une section. De même, les incitants distribués par les Ipieq, pardon, les Chambres, ne peuvent être utilisés que pour 30% en ce qui concerne les maintiens. Or, jusque là, c'était ce type d'incitant qui était le plus demandé par les écoles ! Les OS y gagnent certes au passage le statut de membre avec voix délibérative pour toutes les missions, et, en ce qui concerne Namur, une présence dans le bureau restreint.

c) Il y a également la réforme des grilles et des stages, qui est loin d'avoir produit tous ses effets puisque des moratoires (et l'absence de certains référentiels) ont retardé sa mise en application. Le réseau WBE risque d'être très impacté puisque ses grilles étaient déjà remplies à ras bord.

d) Citons encore le nouveau contrat en alternance, commun à l'enseignement et à la formation. On connaît les inquiétudes de nos CEFA sur la question, une forme de concurrence avec les IFAPM étant non seulement maintenue mais exacerbée si les patrons prennent en compte le coût/horaire.

Dans la DPC, outre la poursuite de la CPU et de la régulation, il est envisagé de faire passer le 3^e degré professionnel en alternance.

De nombreux Camarades sont extrêmement inquiets quant à l'avenir de l'enseignement qualifiant dont on sait qu'il coûte très cher. Les différents GT de la CGSP menés sur le sujet, que ce soit dans le cadre de la CPU ou du Comité communautaire de 2014 l'ont bien montré. Aucune réforme n'a, à ce jour, réussi à revaloriser l'enseignement qualifiant.

6.2 Cours philosophiques

On peut lire, dans la DPC ...

- Instaurer sous cette législature, dans les écoles de l'Enseignement officiel, progressivement à partir de la première primaire, un cours commun d'éducation à la citoyenneté, dans le respect des principes de la neutralité, en lieu et place d'une heure de cours confessionnel ou de morale. En aucun cas, cette réforme ne pourra entraîner la perte d'emploi pour les enseignants concernés en place.

Dès la parution de la DPC, la CGSP estime que des problèmes organisationnels vont naître ET s'inquiète du fait que rien n'explique comment cette mesure va réussir à s'appliquer sans perte d'emploi.

Le sujet est dans l'air depuis des années et Marie-Dominique Simonet avait déjà proposé en 2012 un tronc commun à l'ensemble des cours philosophiques. Des constitutionnalistes sont venus expliquer en 2013 au Parlement de la FWB que l'obligation de laisser le choix n'équivaut pas à l'obligation de suivre un cours philosophique.

Les attentats de janvier 2015 rappelleront à tous qu'il est indispensable de se pencher sur la question. Sans formation et en absence de mixité sociale, il est compliqué de mener une réflexion objective et solidaire et de combattre les stéréotypes et l'égoïsme.

Mais en mars 2015, un arrêt de la Cour constitutionnelle remet la question au premier plan de l'agenda : il donne raison à des parents qui refusaient de devoir inscrire leur enfant, fréquentant l'enseignement officiel, dans un cours de morale ou de religion.

A partir de là, tout le monde s'en mêle et a un avis à donner mais il faut surtout rappeler à Joëlle Milquet qu'une solution doit être trouvée pour la rentrée ! Résultat : c'est l'EPA, que certains continuent à appeler le cours de rien. Le nombre de dispenses est relativement faible, mais n'empêche pas les difficultés d'organisation, gérées très différemment d'un Po et d'une école à l'autre.

A la rentrée 2016, il y aura donc un nouveau cours, à raisons de 1h (2 pour ceux qui prennent la dispense). Mais ce cours est placé dans le cadre plus large de l'éducation à la philosophie et la citoyenneté dont voulait se prévaloir le libre, sans organiser le cours. Il y aura donc un seul référentiel interréseaux.

Du côté de l'officiel, il reste l'épineuse question de la fonction et des titres. 3 principes devront être combinés :

- 1h de cours philosophique en moins
- refus de financer une 27^e heure
- attention à ne pas brader les titres ... mais régime transitoire nécessaire.

Notre GT régional, présidé par Brigitte Duchesne, se réunit régulièrement, de même que le GT communautaire, à l'initiative de Pascal Chardome.

6.3 Réforme de la formation initiale

- Porter la formation initiale à 4 ans en renforçant essentiellement les périodes de stages au cours de cette dernière année.

Ceci ne correspond absolument pas à notre demande. Un des arguments mis en avant, le fait que l'allongement à 5 ans augmenterait la pénurie, montre que le problème est pris à l'envers. L'abandon du métier par les nouveaux enseignants est le facteur à combattre et l'amélioration de la formation sera une des armes les plus efficaces de ce combat.

Notre demande, et nos principes, nous les avons formulés dans la 2^e partie de notre position, qui fut adoptée en BEC en octobre 2012. Nous y mettons l'accent notamment sur un modèle simultané, la détection des élèves à besoins spécifiques, une organisation en bachelier de transition (180 crédits) suivi d'un master (120 crédits) avec codiplomation en attendant une coupole ou, mieux, un institut indépendant.

Nos revendications se retrouvent en partie dans les conclusions de l'évaluation participative, qualitative et prospective réalisée à la demande du Ministre Marcourt. Le groupe des Opérateurs, dans lequel nous sommes présents par Christiane Cornet se réunit régulièrement et fait des propositions très intéressantes, dans une vision décroisée des niveaux d'enseignement.

Nous espérons que la réforme tant attendue aura lieu durant cette législature, avec les moyens nécessaires à sa réalisation. C'est indispensable, comme nous l'avons répété et répété, non seulement au maintien dans la fonction des jeunes enseignants, mais aussi à la lutte contre l'échec scolaire et les inégalités.

7. 2014 et 2015

7.1 Les combats sociaux, de 2014 à 2015

Malgré toutes les ambitions de la DPC, le gouvernement ne cache pas qu'il y a des millions d'économie à faire. Les chiffres ne sont jamais clairs ni précis à ce niveau.

Les pistes mises en avant :

- coefficient réducteur de l'encadrement
- diminution du montant de la DPCR totale
- suppression des augmentations intercalaires 57 et 58 ans

Nous annonçons dès lors, fort logiquement, des actions dans les écoles. Finalement

- report des augmentations intercalaires à 61 et 62 ans
- report de l'engagement des conseillers en préventions (vu le contexte, les PO reviennent à la charge pour le moment)
- optimisation des options
- augmentation des possibilités de réaffectation

Mais nous maintenons les arrêts de travail prévus et mobilisons nos affiliés pour le plan d'action interprofessionnel, car en octobre sort l'accord de gouvernement fédéral. Les attaques contre les citoyens, les travailleurs, les services publics et les enseignants sont incendiaires.

C'est dans cet accord que se trouvent les mesures pensions et interruptions de carrière par lesquelles nous avons commencé.

C'est dans ce même accord que se trouvent le saut d'index les augmentations de TVA et d'accise.

C'est dans ce même accord que sont décidées les coupes dans la sécurité sociale et les services publics.

C'est dans ce même accord qu'est institutionnalisée la peur des migrants.

C'est dans ce même accord que sont prévus de nouveaux cadeaux aux riches et aux entreprises, le maintien des intérêts notional et un accroissement de la flexibilité des travailleurs.

Le front commun interprofessionnel, avec Marc Goblet, notre nouveau Secrétaire général, annonce un plan d'actions d'envergure.

Nous sommes également bien aidés par RTL et son reportage sur les enseignants et leurs 20 fois 50 minutes de travail par semaine.

Les affiliés se révoltent à juste titre.

Le 06/11/14, c'est la marée humaine dans les rues de Bruxelles. La gare du Nord est engorgée comme jamais et au niveau de la régionale, les chiffres de la manifestation du 11/05/11 sont battus, ce qui est inouï pour une action interprofessionnelle. La presse se focalise néanmoins sur les incidents de fin de parcours.

Le 01/12, Namur est en grève, nous organisons des piquets en front commun autour de quelques écoles namuroises, mais aussi dans la Province (Jemeppe, Auvelais et Philippeville). Le 08/12, c'est au tour du Brabant. Nous nous positionnons à Wavre, Ville du nouveau 1^{er} Ministre, pour un piquet puis un rassemblement sur la place.

Et le 15/12, c'est l'apothéose. Bien aidés il est vrai par Joëlle Milquet qui a demandé expressément aux écoles de ne pas organiser d'examen les jours d'action syndicale, nous participons au blocage de tout un pays. Nous avons à ce jour versé 522 indemnités de grève. Record battu ! La presse couvre bien les actions ... mais en fin de matinée, c'est l'incident Raymonde, alors que nous venons de quitter le cortège des militants du Setca qui ferment les magasins de la rue de Fer, suite à l'écrasement du pied de Jean-Yves par un jeune automobiliste écervelé et étudiant à l'Université de Namur. La presse a trouvé son os à ronger.

De même, la presse relaie les larmes d'un pauvre commerçant bruxellois de produits de luxe qui ne verra pas de client, mais pas la détresse d'une dame rencontrée au retour d'un piquet et qui nous explique comment elle doit vivre avec 600 € par mois. Nous sommes accusés de faire grève trop vite, de refuser la dialogue et la concertation.

Il faut dire que depuis 4 ans, malgré des articles dans lesquels des spécialistes disent tout le mal qu'ils en pensent, la presse a décidé de soutenir les politiques d'austérité des gouvernements et de décrédibiliser les organisations syndicales, en décrivant les réformes comme « inévitables » dans un contexte de crise et les syndicats sont tolérés comme catalyseurs de la colère des travailleurs ... mais pas s'ils organisent deux actions d'ampleur le même mois.

Janvier 2015, nous voilà donc partis pour des mois de concertation qui se révéleront désastreux. Non seulement nous n'obtenons qu'une parodie de négociation, mais nous laissons retomber le soufflé alors qu'il était chaud !

Particulièrement au niveau des services publics, nous n'obtenons aucune avancée, et lorsque nous décidons de relancer la machine, c'est seuls de chez seuls. Sans l'interpro et sans la CSC, nous lançons une grève générale dans les services publics le 22/04. Sans être le fiasco espéré par nos ennemis et nos faux amis, ce n'est plus non plus le succès de l'automne 2014, loin de là.

Et, comble de la vexation, c'est ce jour-là qu'est voté la loi qui supprime la bonification diplôme., la 1^{re} loi d'une série que le gouvernement veut longue !

Finalement, le front commun se rabiboche à la rentrée et se met d'accord sur une action, une manifestation, le 07/10/15. A la surprise générale, y compris, avouons-le, la nôtre, c'est un succès, même si les manifestants ne sont pas forcément les mêmes que ceux de 2014 et que côté enseignement, une certaine lassitude voire résignation sont à déplorer.

La FGTB veut lancer un vrai plan d'actions ... et charge chaque régionale de s'en occuper et de décider. Résultat : des mots d'ordre et des modalités très divers, parfois avec et parfois sans le front commun. La presse préfère raconter l'histoire liégeoise d'une touriste danoise décédée plutôt que celle de travailleurs indiens illégaux parqués dans des containers. Après les attentats du 13 novembre, puis le

climat porteur d'une hystérie mortifère et démoniaque en Belgique, la Régionale de Namur annule toutes ses actions prévues le 23/11 et reporte sine die. Ce faisant, elle s'attire la sympathie de Vers l'Avenir et Sud Presse, alors que nos Camarades qui ont eu, eux, le courage de maintenir leurs actions se font à nouveau incendier dans la presse nationale.

Et lorsque la CGSP essaie pédagogiquement d'expliquer que la faillite que l'on connaît trouvera une solution dans la revalorisation des services publics, nous voilà taxés d'opportunistes récupérateurs dans un article qui fait froid dans le dos.

7.2 Négociations sectorielles 2015/2016

Vu le contexte, les négociations ont pris un certain retard, mais il nous est annoncé de suite que le budget en déficit empêchera de dégager des marges pour l'accord. Même si le gouvernement décide finalement de laisser courir le déficit et de ne pas lancer de nouvelles mesures d'économie, nos représentants revivent les négociations de l'accord 2013/2014, mais en pis.

Notre cahier revendicatif est hyperraisonnable et nous remettons, encore une fois, en avant les priorités suivantes :

- Le Gouvernement fédéral a pris des mesures qui impactent lourdement les personnels de l'enseignement aux niveaux rémunérations, interruptions de carrière et fins de carrière. Le front commun demande au gouvernement de la FWB de prendre en la matière et en priorité des mesures qui compensent les conséquences désastreuses décidées au niveau fédéral.
- La déclaration de politique communautaire approuvée par le Parlement de la Fédération Wallonie- Bruxelles le 25/07/2014, prévoit de soutenir, valoriser et motiver les membres du personnel de l'enseignement. Plusieurs points de notre cahier de revendications ont le même objet. Le front commun demande que soient examinées en priorité les propositions concordantes.
- Le front commun demande que les revendications relatives au plan de carrière des membres du personnel soient mises en œuvre prioritairement.

Malheureusement, le Protocole d'accord proposé se borne à reprendre quelques mesures non coutantes de nos cahiers revendicatifs. Nous décidons dès lors de ne pas le signer pour essayer de sortir du jeu de dupes qui consisterait à faire semblant de négocier alors qu'on sait qu'il n'y a pas de marge et à attendre des années pour appliquer les mesures figurant dans les accords, voire à ne pas les appliquer du tout.

Nos représentants doivent en effet s'employer pour que le gouvernement applique des mesures figurant dans des accords antérieurs et toujours pas appliqués, comme la revalorisation au 501 des porteurs de master en promotion sociale.

7.3 Lancement du Pacte d'excellence

Joëlle Milquet s'est emparée de ce Pacte prévu dans la DPC.

Bien que finalement, on en parle peu dans les salles des professeurs, il faut être conscient que des mesures importantes y seront décidées. Reste à savoir si ces mesures seront celles issues de la réflexion des GT du Pacte, ou celles déjà décidées par Mme Milquet et ses petits amis.

Les GT sont censés évoquer les savoirs et compétences, la transition numérique, l'enseignement qualifiant, la culture, l'enseignement maternel, la lutte contre l'échec, les inégalités scolaires, la

formation continuée, la revalorisation des fonction d'enseignant et de directeur, le pilotage, l'organisation et la démocratie scolaire, mais sans la réaction et l'intervention de la CGSP, on discuterait plus de ce qui doit changer chez les enseignants (en gros : leurs statuts, leur nomination, leurs charges de travail, leur temps de présence à l'école, les congés scolaires etc.) que des vrais enjeux que sont le marché scolaire, les inégalités scolaires, le manque de cohérence.

Une petite touche d'espoir ...

Si le 04/11/15, *Moustique* titrait « les profs sont-ils paresseux ? », la réponse que donnait l'article à cette question était en fait que non !

8. Conclusions

Depuis 3 négociations sectorielles, nous entendons comme réponse qu'il n'y a aucune marge.

Sans parler des conditions de travail, si l'on jette un coup d'œil à nos seuls salaires, nos dernières augmentations datent de 2011 et 2012 (augmentation en deux fois de 200 € de l'allocation de fin d'année) et nos dernières indexations de mars 2012 et janvier 2013. Depuis août 2015, le saut d'index nous fait concrètement perdre de l'argent et ce, jusqu'à la fin de nos carrières (et même de nos jours).

Quand le Pacte d'excellence livrera ses conclusions, quel budget pourra lui être consacré ?

Nous ne pouvons que nous rendre à l'évidence : sans pouvoir fiscal, la FWB est condamnée au déficit et aux économies. La question de la régionalisation revient au-devant de la scène.

Au niveau fédéral, il n'est question que d'austérité et poursuite de l'application de l'accord de gouvernement, qui nous paraît loin de s'effondrer, même quand la NVA déshabille (beurk) Charles Michel ou le CDNV.

Alors, Chers Camarades, nous devons tenir, tenir debout et résister, recréer petit à petit les conditions d'un mouvement social d'ampleur. Pour que, lors des 4 prochaines années, la régression ne soit pas notre seul horizon.

Encore une fois, appelons Moustique à la rescousse : oui les inégalités se creusent, oui il faut les combattre et oui c'est le rôle des syndicats !

Rendez-vous le 16/12/15 pour une Action Services publics.

4. Secteur AMiO

Depuis notre dernier congrès régional qui s'est tenu en mars 2008, nous constatons une augmentation des cotisations perçues malgré la perte d'affiliés dans le sous-secteur Justice.

A titre indicatif, nous vous communiquons le nombre d'affiliés actuel pour quelques sous-secteurs de notre régionale.

	Affiliés 2012	Affiliés 2015
SPF Affaires économiques	8	7
SPF Affaires étrangères	5	3
Agriculture	6	2
Bases étrangères	2	1
Communauté française	358	427
SPF Emploi Travail et Concertation sociale	13	13
Finances	202	202
Intérieur	34	48
Justice	461	409
SPW	1034	1155
SPF Défense		
Militaires	142	100
Personnel civil	31	25

P.A.P.O.	360	332
Universités	27	35
Régie des bâtiments	19	14
TOTAL	2702	2773

-

Le domaine de la Justice réuni essentiellement le personnel des tribunaux, des greffes et Parquets, du corps de sécurité, des établissements pénitentiaires et des Maisons de justice (jusqu'au 01/07/2014).

Justice

Transfert des Maisons de Justice

- Il est à noter que les Maisons de Justice qui faisaient partie des compétences fédérales qui sont transférées aux communautés depuis le 1er juillet 2014. Une période de transition fut mise en place pour une durée de 6 mois. Le personnel et le budget, quant à eux, devaient être transférés le 1er janvier 2015.

Créées en 1999, les Maisons de Justice ont pour objectif de rendre la justice plus accessible, ouverte et efficace. Elles assurent la guidance sociale des auteurs d'infractions présumés ou condamnés dans le cadre, entre-autres, d'une surveillance électronique ou d'une mesure alternative à la détention préventive. Elles assurent également l'accueil, le soutien et l'information des victimes tout au long de la procédure judiciaire. Les Maisons de Justice réalisent aussi des rapports pour aider les autorités administratives et judiciaires à prendre les décisions adéquates à l'égard des justiciables. Enfin, elles assurent un accueil social de première ligne accessible à tous les citoyens ayant des questions en lien avec les compétences des Maisons de Justice.

Les actions du personnel de la Justice

- Je ne détaillerai pas les différentes actions dans le secteur, car elles furent nombreuses, tantôt les grèves, ainsi que les mouvements d'action interne. Par exemple dans les prisons,. la grève la plus marquante fut celle du mois de décembre 2014. Le secteur a aussi participé à des actions de l'ensemble du domaine public ainsi que des actions organisées par la FGTB

Chaque fois l'Autorité a fait des promesses qui n'étaient que du vent

Mais là encore la presse se contente de condamner les actions en diffusant des infos du genre : une grève des gardiens de prison aggrave considérablement les conditions de détention des prisonniers et met la population en insécurité de par le remplacement des Assistants de Surveillance Pénitentiaire par des policiers qui pourraient faire autre chose. Les politiques et la presse s'acharnent sur les actions syndicales sans se demander pourquoi ces actions ont lieu.

Lors d'actions plus générale l'on souligne les incidents aussi minimes soient ils alors que nous ne pouvons en être rendu responsables.

D'une manière générale les attaques envers les délégués et les organisations syndicales sont nombreuses de la part d'un gouvernement qui est plus à droite que jamais.

Les recrutements

- Nous avons aussi participé à quelques examens de recrutement pour les Greffes essentiellement mais ceux-ci sont insuffisant par rapport au manque de personnel sur le terrain par contre au niveau des établissements pénitentiaires, plus aucun examen de sélection n'est organisés. Tout est bloqué jusqu'au système de mutation

« On tourne en rond »

Transfert des Maisons de Justice

-

Il est à noter que les Maisons de Justice qui faisaient partie des compétences fédérales qui sont transférées aux communautés depuis le 1er juillet 2014. Une période de transition fut mise en place pour une durée de 6 mois. Le personnel et le budget, quant à eux, devaient être transférés le 1er janvier 2015.

Créées en 1999, les Maisons de Justice ont pour objectif de rendre la justice plus accessible, ouverte et efficace. Elles assurent la guidance sociale des auteurs d'infractions présumés ou condamnés dans le cadre, entre-autres, d'une surveillance électronique ou d'une mesure alternative à la détention préventive. Elles assurent également l'accueil, le soutien et l'information des victimes tout au long de la procédure judiciaire. Les Maisons de Justice réalisent aussi des rapports pour aider les autorités administratives et judiciaires à prendre les décisions adéquates à l'égard des justiciables. Enfin, elles assurent un accueil social de première ligne accessible à tous les citoyens ayant des questions en lien avec les compétences des Maisons de Justice.

Les actions du personnel de la Justice

-

Je ne détaillerai pas les différentes actions dans le secteur, car elles furent nombreuses, tantôt les grèves, ainsi que les mouvements d'action interne. Par exemple dans les prisons, la grève la plus marquante fut celle du mois de décembre 2014. Le secteur a aussi participé à des actions de l'ensemble du domaine public ainsi que des actions organisées par la FGTB

Chaque fois l'Autorité a fait des promesses qui n'étaient que du vent

Mais là encore la presse se contente de condamner les actions en diffusant des infos du genre : une grève des gardiens de prison aggrave considérablement les conditions de détention des prisonniers et met la population en insécurité de par le remplacement des Assistants de Surveillance Pénitentiaire par des policiers qui pourraient faire autre chose. Les politiques et la presse s'acharnent sur les actions syndicales sans se demander pourquoi ces actions ont lieu.

Lors d'actions plus générale l'on souligne les incidents aussi minimes soient ils alors que nous ne pouvons en être rendu responsables.

D'une manière générale les attaques envers les délégués et les organisations syndicales sont nombreuses de la part d'un gouvernement qui est plus à droite que jamais.

Les recrutements

-

Nous avons aussi participé à quelques examens de recrutement pour les Greffes essentiellement mais ceux-ci sont insuffisant par rapport au manque de personnel sur le terrain par contre au niveau des établissements pénitentiaires, plus aucun examen de sélection n'est organisés. Tout est bloqué jusqu'au système de mutation

-

« On tourne en rond »

Finances.

Les Camarades BARBIAUX Vincent, COURTOIS Francis, MENGEOT Claude et JEANMART Didier ont participé aux visites SIPPT des bâtiments occupés par le SPF Finances de la Province de Namur et les camarades DEFAUX Christian, MENGEOT Claude ont participé à celles du Brabant Wallon.

Il est à noter qu'avec l'application du plan Horizon 2015 le nombre de bâtiments occupés par les Finances a fortement diminué. Pour la Province de Namur, le nombre de bâtiments est passé de 37 à 14. D'ailleurs, après la restructuration, il est encore prévu durant ces prochains mois des suppressions de résidences administratives. L'autorité a signalé que la restructuration n'était que le commencement.

Les mêmes camarades ont participé aux 3 réunions annuelles du CIC PPT Namur et Brabant Wallon.

PERMANENCES FISCALES

-

Le Camarade COURTOIS Etienne a assuré chaque année durant la période des déclarations fiscales, à Namur, des permanences fiscales réservées aux Camarades de la CGSP Intersectorielle afin d'aider les affiliés éprouvant des difficultés pour remplir leurs déclarations fiscales. Un calcul de l'impôt était fourni également aux affiliés.

PERMANENCES CGSP- MINISTERS DU MERCREDI MATIN

-

Le Camarade COURTOIS Francis assure chaque mercredi matin au secteur AMiO de la Régionale de NAMUR des permanences qui servent à assurer la gestion journalière du sous-secteur Finances. Le Bureau remercie Francis pour l'aide précieuse qu'il apporte à notre secteur et à notre sous-secteur. Cela fait plus d'un an qu'il est pensionné et il est toujours dévoué pour le syndicat.

Réponses au courrier, téléphone, diffusion de l'information, aide aux autres sous-secteurs sont au menu de ces matinées chargées.

DEFENSE DES AFFILIES - COMMISSION DE RECOURS

-

La Camarade ENSAY Anne-Françoise de la Régionale de Huy a assuré avec compétence, détermination et talent, la défense des affiliés du SPF Finances de la Régionale. Nous lui en sommes reconnaissants et la remercions vivement.

Le Camarade MENGEOT Claude a assuré et assure les défenses en matière d'évaluation les affiliés des différents SPF que composent notre secteur.

DELEGUE PERMANENT AUPRES DU BUREAU PERMANENT

-

Le Camarade MENGEOT a assumé avec la rigueur qui lui est propre sa tâche auprès du Bureau Permanent des Finances et a répercuté dans les régionales, les résultats des négociations effectuées au sein des différents comités auxquels le Bureau Permanent a participé, nous ne pouvons que le féliciter et le remercier pour son dévouement.

-

PRIMES SYNDICALES – GESTION ET PAIEMENT

Le Camarade COURTOIS Francis a assuré avec les Camarades BONGIOVANNI Maria, LORFEVRE Sandrine la gestion et le paiement des primes syndicales, des indemnités de grève des années 2012/2013/2014/2015 du secteur AMiO. Tâche importante s'il en est.

-

-

COMITE TECHNIQUE NATIONAL FINANCES

-

-

La régionale de Namur a droit à trois représentants au C.T.F. Finances.

Les Camarades COURTOIS Francis (remplacé par JEANMART, Didier), MENGEOT Claude, PARIS Jean-Jacques, ainsi que JEUNEHOMME Yves et BARBIAUX Vincent (selon leurs disponibilités) ont défendu les intérêts de la régionale au sein de cette instance.

COMITES TECHNIQUES SOUS SECTORIEL – COMMISSIONS DIVERSES

Les Camarades BARBIAUX, COURTOIS, DEFAUX, EVRARD, JEANMART, MENGEOT, PARIS, RONVAUX, JEUNEHOMME, THILL, étaient les représentants de la régionale au sein des divers comités et commissions quand ceux-ci se réunissaient.

Quelques chiffres

■

- Réunions de Bureaux : 21
- Réunions du Comité : 31
- Assemblées générales : une sur deux sites ... une sur 9 sites et une sur 25 sites
- Progression constante d'affiliés : 30% de plus qu'en 2008 !

Service Public de Wallonie.

Modification du ROI : rôle du délégué, rôle du bureau, ...

(ré du Bal des Fonctionnaires : 3615 euros récoltés pour les Restos du Cœur de Namur

Le bureau du Comité SPW

-
Président : Stéphane JAUMONET
Vice-président : Jean-Pierre DENIS
Secrétaire : Christiane DETOMBES
Secrétaire Adjoint : Pascal WALEM
Responsable Communication: Valéry MATHIEU
Responsable VLT : Stéphane LOUIS

La délégation élue lors de l'assemblée générale du 15 janvier 2016

SG : Danny CHARLIER, Pascal WALEM.
DGT: Xavier AMAND, Marie-France CECCON, Xavier DELLAVALLEE,
Jean-Pierre DENIS, Sabine LEROY, Bernard LIMET.
DO1 : Marie-France DENOZ ; Dany FROIDBISE ; Alain GILLET ; Pascal GRATIEN ;
Serge LECLERCQ ; Dany PIRE ; Roger SOSTRATE ; Gérard THIRY,
Vincent SABAUX.
DO2 : Florence BAETEN, Fabian CHARLOT, Damiano DELLAPINA,
Etienne DUCHENE, Pascal GAIGNAGE, Stéphane JAUMONET,
Valéry MATHIEU, Philippe MICHAUX, Dominique NELLE.
DO3 : Maria BONGIOVANNI, Nicolas BRONCHAIN, Eric BUCHLER,
Alexis CLOES, Dorothée DEMORTIER, Bernard DERESE,
Jonathan DEVRIESE, Emmanuelle LES, Laetitia MARBAIS,
Laurent MELEBECK, Pascal PETIT.
DO4 : Bernard BEAUFAYS, Laurent NEUWELS, Dimitri PREUD'HOMME, Christian
VOUE,
DO5 : Christophe HAULET, Eric LALLEMENT, Xavier LATOUR, Cédric LEMEUNIER,
Sandrine LORFEVRE.
DO6 : Christiane DETOMBES, Benoit JAMINON, Younes SAADI.
DO7 : Maryline BARBIER, Patricia BARBIER, Ahmed EL MEKEDEM, Stéphane
LOUIS, Yves CHARLIER.
Pensionné : Jean Berthelot

Quelques actions réalisées

Deux mouvements sociaux de la fonction publique wallonne:

Mai-juin 2013 : convention sectorielle

Mai 2015 : mesures budgétaires du GW

Convention sectorielle : 1 seule

pas de mesure quantitative

article 16 permanent

services continus

Service Social

réforme du recrutement

promesse d'une mesure quantitative

Réforme du recrutement

-

Le but : revoir la lenteur des procédures

Comment : revoir le curseur

Avant : le Selor organisait tout et proposait des réserves de recrutement

Aujourd'hui : 1^{ère} épreuve au Selor, la 2^{ème} par poste sans réserve de recrutement

Demain : 1^{ère} épreuve au Selor (épreuve par niveau)

2^{ème} épreuve par fonction ... constitution de réserves par fonction

Modification des articles 11-13-15

Rétablissement d'une lisibilité de l'administration

Définition de ce qui doit être dans un organigramme (RA, qualifié, services continus, emploi H, plan de recrutement, expert, conseiller, ...)

Définition du Cadre

Réforme du niveau A et du niveau B

Echelles qualifiées

Pour les niveaux A : 2 promotions d'échelle

Séparation de la carrière technique de la carrière d'encadrement

119 quater

Permanence d'une mesure pour statutariser les contractuels wallons

Plus de stage

Plus de stage « pécuniaire »

Réforme des enquêtes psychosociales

Procédures informelles

Procédures formelles

Enquêtes sur la charge psychosociales

Enquête à priori

Enquête à posteriori

Rôle des syndicats

En quatre ans, le Comité technique Communautaire de la Régionale de Namur a siégé à 18 reprises. Ses représentants ont participé aux Comités Techniques Communautaires IRW, aux Comités Techniques Communautaires IRB-IRW, aux différents Comités Techniques spécifiques à la Communauté française (Culture, IPPJ, SAJ/SPJ, ...) ainsi qu'aux COCOBA y afférant.

Les délégués de notre Comité ont participé aux différentes actions et grèves interprofessionnelles de la FGTB ainsi que celles programmées par la CGSP à l'encontre des mesures du gouvernement le plus antisocial depuis la deuxième guerre mondiale.

Communauté française.

LA CONVENTION SECTORIELLE 2013/2014.

-
Le 03/07/2013, la CGSP a notifié à l'autorité son refus de signer la convention 2013/2014, contrairement aux deux autres organisations syndicales qui s'étaient associées avec elle lors de la négociation et des actions entreprises.

Il faut toutefois noter qu'une de nos revendications importantes y est reprise, en l'occurrence l'application de l'article 16 permettant la nomination, à leur emploi, des membres du personnel contractuel en service et lauréats d'un concours de recrutement.

Suite à l'insistance des représentants CGSP dans divers COCOBA, au groupe de Travail Emploi, au Comité Intermédiaire de Concertation et au Secteur XVII, des concours de recrutement ont été mis en œuvre notamment pour les adjoints techniques ainsi que pour les éducateurs / formateurs des IPPJ. Cela continuera d'être une priorité à l'avenir.

Suite à la sixième réforme de l'Etat, les Maisons de Justice et le personnel relevant du SPF Justice de Saint-Hubert ont été transférés dans les compétences de la Communauté Française. Eu égard à la charge de travail supplémentaire relatif à ce transfert, deux détachés permanents supplémentaires ont été octroyés aux organisations syndicales représentatives.

En ce qui concerne la Régionale de Namur, il y a 3 Maisons de Justice soit celle de Namur, Dinant et Nivelles.

LA CONVENTION 2015-2016-2017

-
Le 22 janvier 2016, la CGSP a refusé d'entériner le projet de convention sectorielle, celui-ci s'étalant sur 3 ans et non sur 2 ans comme traditionnellement.

Ce projet lie la convention au contrat d'administration, ce qui entraîne les organisations syndicales dans un système de cogestion (notamment sur la réduction des effectifs) auquel s'est toujours opposée la CGSP.

L'absence de toute mesure quantitative, des propositions nébuleuses, ainsi que la pérennité du système de « New Public Management » cher à F. DELCOR, Secrétaire général à la Communauté française (ancien Directeur de l'I.E.V) ont conduit le Comité technique Communautaire IRW-IRB à rejeter unanimement ce projet imbuvable. Comme à leur habitude, la CSC et la SLFP ont signé la Convention sectorielle précitée.

Nous comptons 100 affiliés militaires et 25 affiliés civils qui sont représentés et défendus par 1 délégué civil et 7 délégués militaires.

Avant le 28 avril 2014, le secrétariat était composé de:

Président :	DENIS Guy
Vice-Président:	POTVIN Jean-Pol
Secrétaire :	BUSINARO Eric

Défense.

Nous comptons 100 affiliés militaires et 25 affiliés civils qui sont représentés et défendus par 1 délégué civil et 7 délégués militaires.

Avant le 28 avril 2014, le secrétariat était composé de:

Président : DENIS Guy
Vice-Président: POTVIN Jean-Pol
Secrétaire : BUSINARO Eric

Le camarade Guy Denis a démissionné de son rôle de président à la moitié de son mandat.

Nous avons perdu 5 délégués:

Les camarades POTVIN Jean-Pol, BUSINARO Eric, COLLARD Pierrette, DELCOURT Richard et WIAME Stéphane.

Les camarades GOFFIN Joël, CHEVALIER Jean-Luc et COLSON Christian nous ont rejoints.

Vu la démission progressive de notre secrétariat dans sa totalité, nous avons été obligés de réélire un nouveau secrétariat et nous avons choisi, au niveau de notre régionale de regrouper le personnel Civil et Militaire, car en grande partie, nous rencontrons les mêmes problèmes et sommes confrontés aux mêmes autorités

Depuis le 28 avril 2014, le nouveau secrétariat est composé de:

Président: DENIS Benoît
Vice-Président: GOFFIN Joël
Secrétaire: MARTIN Nancy

Vu la situation, nous n'avons pas les éléments nécessaires pour faire l'historique avant le 28 avril 2014.

Depuis cette date, nous avons eu 16 CTR auxquels nous invitons systématiquement VANHEULENBERGHE Francis, pensionné, qui nous fait profiter de son expérience d'ancien président. Cette collaboration nous permet aussi d'avoir l'expérience d'un retraité et de renseigner nos affiliés de façon précise et efficace concernant leurs pensions.

Nous avons réorganisé notre manière de travailler de façon à ce que les permanences se passent en même temps que nos CTR.

COLSON Christian, coordinateur du CCB03 (Beauvechain) a assisté à 8 CCB
GOFFIN Joël, coordinateur du CCB13 (Jambes) a assisté à 8 CCB

En plus des conseils et défenses de nos affiliés, nous sommes intervenus dans les dossiers suivants:

- Beauvechain : suite aux interventions en CCB, amélioration des conditions du travail du personnel de la base.
- Nivelles : amélioration de la qualité des cuisines, le travail est en cours et l'évolution de la situation tend à s'améliorer. Cependant la situation n'est pas encore acceptable et nous continuons sur notre travail syndical.
- Application de l'article 6 de la loi du 10/04/2015 par l'ensemble des délégations syndicales concernant la charge psychosociale au 5 EMI (NIVELLES). Une étude de risque a ainsi été obtenue et à l'heure actuelle, nous attendons les résultats.

Interventions MARTIN Nancy, pour le personnel civil, au Comité de Concertation de Base les 23/06/2014, 02/09/2014, 18/12/2014 sur les inquiétudes du personnel quant à la dissolution des Centres Régionaux

d'Infrastructure et la création du CCInfra + écriture d'un article publié dans l'Info Défense du 4 novembre 2014 sur la fin des Centres Régionaux d'Infrastructure. Il est à noter que grâce à la mobilisation de nos représentants au Comité de négociation, le personnel du CCInfra peut bénéficier des mesures exceptionnelles dans le cadre du plan de transformation de l'armée (indemnités + dispense de service).

Nous avons participé aux différentes manifestations et piquets de grève qui ont eu lieu dans la mesure de nos possibilités en fonction des restrictions syndicales contenues dans les règlements militaires.

La grande partie de notre travail de délégués locaux consiste à « désamorcer » les situations conflictuelles par le dialogue constructif avec nos autorités locales. Il est dès lors difficile d'énumérer toutes nos interventions.

NOS INQUIETUDES POUR LE DEPARTEMENT ET NOS AFFILIES EN PARTICULIER.

En décembre 2015, le Ministre VANDEPUT a enfin dévoilé son plan stratégique. Le budget passera à 1,3 % du PIB d'ici 2030 et des investissements en matériel sont prévu, mais le personnel civil et militaire passera de 32 000 à 25 000 personnes. La manière d'arriver à cet objectif n'est pas encore détaillée. On ne sait encore rien des fermetures éventuelles de casernes et l'on tente de nous rassurer en affirmant que l'impact sera le plus faible possible pour le personnel.

D'expérience, nous savons que ce genre de restructuration entraîne des drames sociaux dus aux mutations non souhaitées et grand bouleversements dans la vie de nos travailleurs.

Nous attendons donc avec inquiétude les prochaines informations qui nous parviendront des négociations à venir.

Le personnel administratif et ouvrier des écoles (P.A.P.O).

Écoles de la Fédération Wallonie Bruxelles. Et pas toujours pour le bonheur des Directions des écoles.

Quelques exemples d'avancées

Pécule de vacances

92% du salaire brut.

Nominations

Il faut savoir que nous avions plus ou moins 30% de nommés avant 2008 nous passons dans un 1^{er} temps à 65% de nominations, après les dernières nouvelles négociations on passera à 70% de nommés.

Comptables

Nominations de tous les comptables en place.

Congé supplémentaire

Un jour à 55 ans, mais aussi 1 jour à 56,57,58,59, et ce en plus du jour que nous avons déjà à partir de 60 pour celui qui a le courage d'aller jusqu'à 65 ans.

Don de sang

Un jour pour don de sang.

Paternité

15 jours de congés de maternité enfin paternité pour le Papa.

Cette liste est sûrement incomplète, je pense avoir mis les points les plus importants.

La Direction d'Arlon/Namur (Région Wallonie Sud) fut une des directions pilotes pour la mise en place de l'horaire variable et de l'enregistrement du temps de présence (pointeuses).

Régie des bâtiments

Cela a commencé en octobre 2009 pour se terminer par la dernière note concernant le personnel d'entretien en décembre 2015.

Par ce fait on a participé aux négociations, lors des CIC, concernant la réglementation interne pour l'horaire variable ou l'on a obtenu l'accord pour plus de 90% de nos demandes y compris pour le personnel d'entretien ou cela a été plus difficile à négocier.

Il est à déplorer que suite à la fusion des Directions Luxembourg/Namur, le nombre d'agents dans notre province n'a cessé de diminuer, et qu'actuellement rien n'est fait par la Direction pour inverser cette tendance.

Universités

Il convient, de prime abord, de souligner les changements de personnes opérés au sein de la section PATO-PATG durant ces dernières années :

- Un nouveau Président
- Un nouveau Vice-Président
- 4 démissions, 2 cooptations, 1 exclusion et 1 décès.

Pour le site de Gembloux, un nouveau délégué a pris place.

Le comité se réunit 3 fois/an. En plus des informations qu'ils reçoivent par e-mail, cela permet d'avoir un échange de visu entre délégués et/ou de mobiliser les troupes en prévision d'actions syndicales à venir.

Dès qu'un mouvement de grève de la CGSP AMIO a lieu, la section y participe en tenant systématiquement des piquets devant l'Université et/ou en renforçant d'autres piquets dans la région. Nous sommes également actifs lors des manifestations sur Bruxelles.

Un tout nouveau site dédié à l'activité syndicale générale et propre à la section a été intégré sur le site institutionnel de l'ULg. L'accès se fait via l'Intranet.

Nous pouvons dès lors y placer le nom des délégués, les coordonnées de la section, les actualités et moult informations.

Une page Facebook a également été créée. Le site dédié tout comme la page Facebook est mis à jour quotidiennement.

Ces différents canaux de communication nous permettent d'être toujours connectés avec les affiliés.

Notre présence syndicale a également été renforcée dans toutes les instances officielles de l'ULg:

CCB, CPPT, examens d'avancement, recrutement, promotion, visite de service et enfin au Conseil d'Administration suite à l'élection de la Présidente de la section comme représentante du personnel. Cela lui permet d'appuyer les points qui ont été discutés en CCB et qui doivent être validés au CA.

Elle est également représentante du personnel au Conseil d'Administration du Pôle Liège-Luxembourg et suppléante à l'ARES.

Nous sommes également présents aux CPPT de Gembloux et de Arlon où nous avons pu établir des contacts renforcés.

La section participe au Comité de négociation - Secteur IX : enseignement (Communauté française).

La Présidente préside aussi le Comité Technique IRW du sous-secteur Université ce qui nous permet d'échanger avec les délégués de l'UMons.

Enfin, nous siégeons également à l'OCN du FNRS.

Informations relatives à l'Université

-

L'Institution a connu ces dernières années, la désignation d'un nouvel Administrateur et l'élection d'un nouveau Recteur qui a pris place pour un mandat de 4 ans. Celui-ci a constitué son équipe rectorale.

Il a choisi comme premier Vice-Recteur, l'ancien Recteur de Gembloux.

Intégrée à l'Université de Liège depuis le 1^{er} octobre 2009, Gembloux Agro Bio Tech est une faculté à taille humaine, ouverte sur le monde et dont la qualité de l'enseignement et l'excellence des recherches sont réputées internationalement. Gembloux Agro Bio Tech se consacre exclusivement aux sciences agronomiques et à l'ingénierie biologique.

L'élaboration de la convention liant les deux institutions, l'Université de Liège et Gembloux Agro Bio Tech, a été longue et difficile mais au final le compromis ménage le personnel des deux institutions pour une période transitoire allant jusqu'en 2015. Durant cette période, il y a eu harmonisation des procédures et la carrière des agents en poste à Gembloux a été préservée sans puiser dans les quotas de promotion d'agents de Liège. Les nouveaux engagés sont soumis aux règles ULg. Nous avons d'excellents contacts avec l'équipe de direction Gembloutoise et nous œuvrons pour protéger l'emploi sur le site des agronomes. Il n'y a eu aucun licenciement lié à cette fusion même si à terme, lors des remplacements il pourrait y avoir une modification de la fonction des agents remplacés.

Il y a eu moins d'examens de recrutement à cause de la limite des 80% de frais de personnel sur budget ordinaire à ne pas dépasser. Néanmoins les examens de recrutement ou d'avancement auquel les représentants syndicaux sont membres du jury, se déroulent dans d'excellentes conditions. La section constate que les autorités présentes aux examens ont toujours respecté le choix des techniciens du jury.

Il y a eu peu d'intervention pour litige avec l'autorité ; et des solutions consensuelles satisfaisant toutes les parties ont systématiquement été trouvées.

Pour des raisons budgétaires, l'Université n'a plus souhaité garder sa crèche. Au 1^{er} janvier 2016, celle-ci appartient désormais à la Ville de Liège. Tout le personnel change donc d'employeur. La convention s'est faite en concertation avec les syndicats afin de garantir les mêmes conditions de travail.

Avantages liés au personnel

Nous avons pu négocier des titres-repas pour toutes les catégories de personnel. La convention est renouvelable chaque année par la Conseil d'Administration

L'assurance groupe a été négociée également pour les travailleurs en CDI qui ne sont pas dans les conditions pour le passage statutaire et ceux sur prestations extérieures. Cela évite d'avoir une grande différence financière au moment de la pension car ses agents dépendent du régime des pensions du privé.

Les promotions ont lieu tous les 2 ans et non plus tous les ans.

Des passages statutaires ont lieu chaque année pour les agents dans les conditions (3 à 5 ans d'ancienneté en CDI sur le budget ordinaire). Lors du Conseil d'Administration de novembre 2015, nous apprenons qu'une proposition de gel des passages statutaires 2016 est annoncée. A la suite de cette annonce, nous avons écrit une motion urgente au Recteur en refusant cette proposition. On ne peut refuser le passage statutaire des agents concernés sous le simple motif budgétaire alors que ces changements de statuts ne coûtent en rien à l'Institution. L'Université doit mettre en place un plan stratégique facultaire pour les années à venir mais en aucun cas dans la précipitation et en l'absence de concertation. La CGSP a proposé de faire passer tous les agents dans les conditions cette année et de mener une réflexion pour 2017 en informant en amont le personnel des mesures prises. Cette demande a été acceptée par le Recteur.

En négociation sectorielle, un décret a été mis en place relatif à la reconnaissance d'ancienneté des années prestées dans le privé au moment du passage dans une Université publique.

Nous avons souhaité qu'un observateur syndical ou représentant du personnel soit présent dans les commissions de promotions, ce qui n'était pas le cas avant. Nous sommes donc présents lors des examens de recrutement, des examens d'avancements et de promotions du personnel administratif, technique et ouvrier.

Rapport des vérificateurs aux comptes

Elus en qualité de vérificateurs aux comptes par le Comité Exécutif de la CGSP-Namur secteur AMiO, les camarades **LEROY Sabine** et **Didier DEGEHET**, vérificateurs aux comptes:

Certifient avoir:

- eu accès à toutes les pièces comptables sans réserve ;
- constaté que les pièces comptables étaient conformes aux écritures ;
- eu chaque année l'occasion de vérifier les comptes en toute transparence.

Nous en concluons que la comptabilité du secteur régional AMiO est tenue rigoureusement et qu'elle a été parfaitement gérée en « bon père de famille ».

Dès lors, donnons décharge à Maria BONGIOVANNI, Secrétaire régionale du secteur AMiO, pour sa gestion.

Fait à Namur

LEROY Sabine

DEGEHET Didier

5. Secteur GAZELCO

Présentation rapport d'activité sectoriel

Décembre 2011 à juin 2015 :

Bonjour à toutes et tous, la présentation qui va suivre est une synthèse du rapport d'activité que vous retrouverez dans la brochure complète de notre Congrès

Je vous propose de faire une Présentation sous la forme de différents thèmes :

1^{er} thème : Emploi sectoriel

Depuis le début des années 2000 l'emploi a été plus que malmené et n'a cessé de se réduire mais les 4 années qui viennent de passer ont été particulières pour la Production et également pour le M&S, c'est-à-dire essentiellement dans le non régulé (la FEBEG)

Partout dans les entreprises de cette Fédération il n'a été question que de restructuration, réduction des coûts et modification structurelle profonde.

Le fil rouge de toutes ces entreprises est identique : amener le coût de production à une valeur inférieure au prix de vente du MW.

Les certificats verts mis en place par le gouvernement rapportant beaucoup moins aujourd'hui qu'à leur création, ils impactent également la gestion financière.

Les entreprises faisant preuves de créativité ne parlent plus aujourd'hui de licenciement mais bien de mobilité interne, et dans cette optique c'est le travailleur qui doit faire toutes les démarches afin de se retrouver un emploi en interne mais en assumant les conséquences financière que cela entraîne quelquefois et nous ne

parlerons pas du stress et des conséquences sur la santé de ces mêmes travailleurs.

En plus de cette fausse mobilité, il est mis en place des ersatz de départ fin de carrière appelés « départ anticipé 55-60ans », départ 55+ et autres ; proposition qui ne sont pas le résultat de Convention négociée mais bien de proposition entre l'employeur et le travailleur en direct

Mais ce n'est toujours pas suffisant aux yeux des employeurs et particulièrement du groupe GDF-Suez qui annonce son intention de créer un centre de service partages et ainsi de transférer plusieurs services, quelques 450 agents, vers la CP 218. Ceci concerne les services IT, RH, comptabilité, salaires assurances, gestion des bâtiments....

La dernière tentative de mise à mal des statuts est à attribuer à ENI qui voulait lancer la procédure « Renault » dans le secteur, alors que ceci n'existe pas dans notre commission paritaire, mais aussi de faire fi de notre garantie d'emploi.

Ce ne sont pas que des mots, cette garantie d'emploi est reprise dans la convention sectorielle « Transfert, déplacement et mutation » et concerne tant les anciennes conditions de travail que les nouvelles conditions et aussi les cadres.

2^{ème} thème : conditions de travail :

En décembre 2011 suite à des actions menées à Tihange nous finaliserons, en GDF-Suez, une convention d'entreprise qui améliore des éléments majeur pour les agents appelés « Nouvelles Condition de travail » et ce au travers d'une nouvelle grille salariale, avec la suppression des plages et la création d'une grille de 14 classes. Cette nouvelle grille salariale sera accompagnée d'une revalorisation des

salaires et également d'un balisage clair du Performance management.

En Electrawinds Mouscron, la direction recourt au chômage technique pour raison économique. Nous sommes informés de cette disposition alors qu'elle a déjà pris cours. Les conséquences pour les 12 agents concernés sont une perte de revenu importante, cependant grâce à l'intervention de GAZELCO cette perte sera fortement limitée par un complément de l'employeur.

Chez ENEL un fonds social est mis en place avec son règlement d'entreprise et le versement de la dotation patronale. Là encore suite à l'intervention de GAZELCO l'octroi d'une prime de révision est mise en place.

En cette fin d'année 2012 la direction de M&S annonce la fermeture programmée du site de Strépy, de l'imprimerie de Namur et du site de Gand. Cette annonce déclenche un mouvement de grève du personnel concerné, rejoint rapidement par les autres sites.

Pour Strépy les travailleurs débrayeront durant 8 jours et seront soutenus dans leur combat par de nombreux délégués du secteur. Après d'âpres négociations, les organisations syndicales obtiennent une proposition qui vise à pérenniser les différents sites. Après avoir été soumise au personnel elle est acceptée.

2013 le gouvernement décide de modifier unilatéralement les conditions de départ en pension anticipée. Se conformant strictement aux dispositions du gouvernement les fédérations annoncent leur volonté d'appliquer à la lettre ces nouvelles dispositions pour les agents anciennes conditions de travail, les accords de départ 59-60 ans repris dans les statuts ne sont dès lors plus applicables à leurs yeux.

Après plus d'un an et demi de négociations, de bureau de conciliation et après dépôt d'un préavis de grève sectoriel, les fédérations font une déclaration en CP326, cette déclaration confirme que toutes les

entreprises du secteur continueront d'appliquer cet accord sous la forme d'un départ anticipé de 12 mois avant la première date de départ en pension, fixée par le gouvernement.

Toujours pour les anciennes conditions de travail et pour les pensionnés du secteur, cette année verra la disparition des paramètres qui permettent de calculer l'avantage tarifaire.

Un groupe de travail est mis en place afin de trouver une alternative et en absence de nouvelle formule, GAZELCO fait bloquer la facturation à partir du 01/04/2013.

Dès la première réunion de ce groupe de travail, GAZELCO fait part de son mandat : la nouvelle formule ne doit donner en aucun cas un résultat inférieur à celle appliquée jusqu'à présent. Le résultat ne peut pénaliser les agents mais il faut aussi qu'elle puisse perdurer dans le temps, après plusieurs mois de négociations, ce but est finalement atteint et l'avantage tarifaire conservé pour tous les agents anciens contrats.

Plus près de nous et encore une fois au détriment des agents concernés, la direction d'EDF décide de ne plus respecter la méthode globale de qualification (qui est une CCT sectorielle). Un bureau de conciliation sera convoqué et conclura qu'EDF doit rentrer dans le rang.

Pour ce thème particulier des conditions de travail, si nous regardons les 4 années qui viennent de passer : le constat est alarmant en effet nous sommes amenés à devoir agir plus dans un rôle de « gardien des statuts » tant anciens que nouveaux que dans un rôle de négociation pour de nouvelles avancées salariales et sociales.

3ème thème : élections sociales :

2012, ces élections se dérouleront entre le 07/05 et le 20/05.

En complément des supports fournis par la FGTB, un groupe de travail GAZELCO est mis en place, il aboutira à la mise en place d'une campagne d'affichage spécifique au secteur et à la distribution de gadgets dans les entreprises.

Dès le début de la procédure un recours est déposé pour EDF-Luminus devant le tribunal du travail à propos du nombre réduit de CPPT que la direction entend installer. L'arrêt du tribunal du travail confirmera qu'il y aura bien 3 CPPT distincts.

A Bruxelles, des dissidents de GAZELCO rejoindront les rangs de la CGSLB et ce principalement chez M&S, ELIA, FLUXYS, DISTRIGAZ et BNO

Chez Electrabel M&S et DISTRIGAZ ce mouvement influencera lourdement le résultat des votes.

Pour 2016, les élections sociales se dérouleront entre le 09/05 et le 22/05, le groupe de travail GAZELCO est déjà réactivé aujourd'hui et des réunions sont programmées

4^{ième} thème : situation énergétique :

La production d'énergie Belge pourrait aujourd'hui se comparer à un navire bataillant contre des tempêtes successives et ce, faute de prise de responsabilités des différents gouvernements successifs qui n'ont jamais pris leurs responsabilités dans les dossiers de la politique énergétique, et dans la mise en place d'un plan d'équipement cohérent.

Nous avons à trois reprises, avec l'aide de la FGTB en la personne de JF Tamellini, interpellé les différents responsables politiques sur ce sujet, mais sans succès.

Début 2012 EDF-Luminus annonce la fermeture de sa centrale d'Harelbeke. Fermeture prévue pour le 01/04/2012

Annonce de la reprise de NUON par ENI

EDF annonce une profonde réorganisation de tous ses services avec de lourds impacts pour le personnel ce qui donne lieu à des actions syndicales notamment devant le siège central de Bruxelles. Une proposition est élaborée et soumise au personnel. Après acceptation les actions seront suspendues mais la vigilance reste de mise.

Un autre producteur, Electrabel annonce la fermeture de la centrale de Ruien et de l'unité 5 des AWIRS. La raison évoquée est purement financière, les centrales ne seraient plus économiquement rentables. Une solution devra être négociée au sein d'EBL pour tous les travailleurs

EON n'est pas en reste et annonce la fermeture des sites de Vilvorde et de Langerlo

Faute d'un plan énergétique pour la Belgique et pour faire face à un éventuel blackout, le gouvernement décide de prolonger la durée de vie de la centrale de Tihange 1 pour une durée de 10 années.

Pour ce faire ce gouvernement décide de supprimer l'article 9 de la loi de 2003 et aussi de la modifier.

Mise à l'arrêt de Doel 3 pour révision, mais cette révision révèle l'existence de défauts dus à l'hydrogène dans la cuve du réacteur, défaut provenant de la méthode de fabrication. La société Hollandaise qui a fabriqué cette cuve en a fabriqué une vingtaine, et ces cuves sont aujourd'hui disséminées dans le monde dont 10 en Europe.

Le redémarrage de Doel3 est de ce fait reporté pour une durée indéterminée.

Dans la foulée, à Tihange 2, dont la mise à l'arrêt est planifiée pour révision, il est également procédé à la recherche d'éventuels défauts similaires.

La décision finale de redémarrage de ces unités reviendra au gouvernement, une fois obtenu l'éventuel « feu vert » de l'agence fédérale de contrôle nucléaire.

EON annonce une réorganisation au plan européen qui aura des retombées sur l'effectif du personnel en Belgique

En GDF-SUEZ il est demandé de tenir un Conseil d'entreprise commun pour faire la clarté sur les projets d'avenir de GDF-SUEZ

Et pendant ce temps en EDF-Luminus, la réorganisation de la production se met difficilement en place.

En 2014, le gouvernement annonce par la voix de son premier ministre que la Belgique est à l'abri d'une rupture d'approvisionnement en dépit des problèmes rencontrés avec une partie de son parc nucléaire. La mise en place d'une réserve stratégique plus importante se concrétise avec également l'apparition de clients interruptibles.

Ce gouvernement annonce également le 13 mai 2015 sa décision de prolonger de 10 ans les centrales nucléaires de Doel1 et de Doel2

5ième thème : GAZELCO dans l'action :

Durant ces 4 années, comme par le passé d'ailleurs, Gazelco est et reste un syndicat revendicatif et de combat.

Nous sommes de tous les combats et dans toutes les batailles, Inter professionnelles, inter sectorielles, européennes, sectorielles, régionales, provinciales et d'entreprises.

Nos délégués répondent toujours présents et sont très souvent accompagnés de leurs affiliés

Vous retrouverez en détail dans la brochure les nombreuses dates où nous sommes allés « battre le pavé » et où nous nous sommes retrouvé derrière le BQ, ainsi que les nombreuses heures passées aux tables de négociations

Pour n'en citer qu'une je prendrai l'action du 04 novembre 2014 ou

des délégués du SETCA, des Métallos, de la FGTB et de GAZELCO, se sont réunis au pied des tours GDF-SUEZ afin de dénoncer le dumping social mis en place par la direction dans le cadre de la mise en place des Centres de services partagés.

Une soixantaine de délégués ont bloqués les 3000 personnes qui travaillent quotidiennement dans ces 2 tours et ce pendant une journée entière.

6ième thème : Programmations sociales :

Programmation sociale 2011/2012 est signée en avril 2012 dans laquelle il est en outre prévu une évolution de 0.3% des salaires en 2012.

2013/2014 le gouvernement muselle toute possibilité de négocier des augmentations de salaire et cela sous le couvert de vouloir relancer la croissance économique en Belgique. La marge de négociation est de 0% ?????

2015/2016 les négociations sont en cours et bien entendu vous êtes tenu informé au travers des maxi infos. La prochaine réunion étant programmée le 26 novembre.

7ième thème : relations syndicales :

Suite au départ à la FGTB de Daniel Vandael et à la venue de J-F Tamellini la Commission de l'énergie, la FGTB tient des réunions plus régulièrement ce qui permet d'avoir d'avantage la possibilité de nous faire entendre et d'avoir notre mot à dire dans les prises de positions de la FGTB concernant l'énergie et cela se reflètera dans le texte dédié au Congrès Fédéral de la FGTB

De la même manière nous avons eu durant ces 4 années la possibilité de nous réunir à plusieurs reprises avec la CGT, en effet les sièges de deux grands producteurs énergétiques belges sont en France ce qui

nous permet de développer des positions et des stratégies communes dans les Conseil d'entreprises européens.

Voici résumé le rapport d'activités du secrétariat fédéral, vous le trouverez dans son entièreté sous une forme informatique dans une clef USB que vous recevrez tous à la fin de cette 1^{ère} journée de notre congrès.

Je vous remercie toutes et tous de votre attention.

6. Secteur POSTE

Lors de chaque congrès statutaire, il est d'usage de rappeler le bilan des 4 années antérieures.

De nombreuses activités ont été organisées nous en retiendrons en priorité :

Les grèves : La régionale s'est inscrite dans toutes les actions décrétées par le Secteur, l'intersecteur, le fédéral ou l'interprofessionnel de la FGTB.

Le 30 janvier 2012 grève générale

Le 29 juin 2012 grève au bureau des postes de Sambreville afin d'obtenir une climatisation digne de ce nom.

Le 14 novembre 2012, action FGTB.

Le 21 Février 2013, manifestation interprofessionnelle à Bruxelles

Le 14 mars 2013, Euro manif

Le 24 juin 2013, manifestation à Bruxelles.

Le 4 avril 2014, manifestation générale des syndicats européens

Le 10 avril 2014 grève au bureau des postes de Jodoigne manque de personnel.

Le 2 juillet 2014 manifestation pour le maintien de la distribution des journaux par Bpost.

Le 6 Novembre 2014 manifestation nationale à Bruxelles

Le 1 décembre grève tournante province de Namur

Le 8 décembre 2014 grève tournante province du Brabant Wallon.

Le 15 décembre 2014, grève nationale

Et le 24 décembre 2014 grève au bureau de Jodoigne pour le manque de personnel.

2015

24 Février grève au bureau de Wavre Mail contre le déplacement du TL.

11 et 19 Mars manifestation au centre Monnaie

26 mars blocage du comité régional de concertation Retail à Namur Agglo.

30 mars et le 1er avril manifestation à Namur

Le 29 avril grève générale

Et le 7 octobre manifestation à Bruxelles.

Le Comité Exécutif s'est réuni :

En 2012 : 5 fois

En 2013 : 4 fois

En 2014 : 5 fois

Et en 2015 : 6 fois

Une assemblée des délégués s'est tenue à Namur pour la présentation du dossier concernant les prestations du samedi et du week end.

L'organisation administrative

Depuis le congrès statutaire de 2012, la permanence a été assurée par les Camarades QUEVY David (secrétaire régional) André MICHEL (Trésorier) Renée DAVREUX (Secrétaire Adjointe) qui a arrêté depuis et remplacée à mi-temps par Jean Louis BERNARD (Président).

Les multiples interventions journalières en faveur de nos affiliés, les nombreux litiges en matière d'accident du travail, les dossiers du Droit Social, l'aide apportée à nos délégués, les différentes réunions avec les représentants de l'entreprise, les rencontres syndicales au sein d l'IRW constituent l'essentiel du travail accompli par la Régionale. Un travail qui s'est encore accru, suite aux différentes réunions. A titre d'exemple, en 2014, 46 CZC, CRC, CPPT et en 2015 52.

Et enfin, on ne peut passer sous silence les visites de bureaux, à titre d'exemple, en 2015 les Camarades du bureau exécutif ont accompli plus de 350 missions.

Nos Camarades pensionnés

Nos Camarades pensionnés organisent chaque année leur gouter qui au fil des ans est devenu leur dîner, et qui rencontre toujours au beau succès. Le dernier en date s'est déroulé le 27 novembre et a réuni plus de cinquante convives.

Conclusions.

Les quatre dernières années que nous venons de vivre ont été particulièrement dures et éreintantes respectivement pour l'ensemble de nos affiliés, pour tous nos délégués et pour le Comité exécutif régional.

C'est grâce à la clairvoyance, au courage, à la détermination et à la bonne volonté de tous que la CGSP a affronté notablement tous les défis durant ces 4 années.

Que nous réserve l'avenir ?

Nul n'est prophète, mais il faut encore s'attendre à beaucoup de difficultés suite aux réorganisations incessantes tant chez Mail que Retail. C'est pourquoi, la CGSP doit rester forte et unie pour affronter ces nombreuses difficultés que l'avenir nous réserve. Le courage, la confiance et la détermination sont des atouts considérables face à l'importance des enjeux.

VIVE LA CGSP

VIVE LA REGIONALE DE NAMUR

VIVE L'I R W.

7. Secteur Télécom

Rapport d'activité de l'exécutif Télécom de la Régionale de Namur 2012 - 2016

Janvier 2012

Remplacement du Vice-Président :

Bernard Costenaro a démissionné mais reste militant propagandiste.
Jacques Plompteux est élu comme
vice- président de notre comité régional.

Avril 2012

Avantages non-récurrents obtenu dans la convention collective grâce à la ténacité de la CGSP.

Octobre 2012

Modifications apportées au plan H pour les non-actifs

Suite à l'insistance du front commun syndical, Vanbreda et Ethias acceptent que le conjoint survivant continue de payer au tarif collectif.

Janvier 2013

Denis Warnant remplace Geneviève Delfosse démissionnaire.

Le travail à domicile est possible pour certains collaborateurs de Belgacom.

Accès à la 3^{ème} échelle barémique pour les contractuels du niveau 4.

Annexe 2 suite

Février 2013

Présentation aux affiliés de la convention collective 2013/2014 de notre secteur.

Juin 2013

Modification de la réglementation concernant les absences pour maladie.

Octobre 2013

Michel Denys remplace André Vandekerkove comme président de notre secteur.

Novembre 2013

Didier Bellens est révoqué par le Conseil des Ministres.

Janvier 2014

Dominique Leroy est désignée Administrateur Délégué du Groupe Belgacom.

Juillet 2014

Décès de Philippe Richard, une figure marquante du secteur tt aviation.

Aout 2014

Maria Pasquarelli remplace Philippe Richard comme Vérificateur aux comptes.

Juin 2015

Nos délégués, Daniel Herman, et Denis Warnant sont pensionnés Au 1^{er} juin.

La CGSP TT/Aviation organise un Congrès de réorientation.

Septembre 2015

Timmy Magnée et Jean-François Pigeolet deviennent délégués syndical dans notre Comité régional.

Novembre 2015

Notre délégué Henri Belaire est pensionné le 1^{er} novembre

Philippe Bernard devient délégué syndical dans notre Comité régional.

Démission de Christine Corman de notre comité régional

Annexe 2 suite

Rapport d'activité du comité technique des pensionnés
de la Régionale de Namur

En 2012, il y a eu 10 réunions

En 2013, il y a eu 10 réunions

En 2014, il y a eu 9 réunions

En 2015, il y a eu 10 réunions

Rapport d'activité CPL D5 Namur

En 2012, il y a eu 11 réunions

En 2013, il y a eu 11 réunions

En 2014, il y a eu 11 réunions

En 2015, il y a eu 11 réunions

Tous les dossiers approuvés en commission paitaire nationale sont présentés et discutés au niveau local.

Une application adaptée est parfois décidée. Notre délégué : Daniel Demeester.

Prévention : chaque année, 11 réunions CPLP sont organisées ; une concertation est prévue sur le bien être des travailleurs tant sur leur poste de travail que sur leurs conditions de travail ; les recommandations afin d'éviter les accidents de travail sont discutées ;

les rapports de visite des lieux de travail sont commentées. Un plan d'action annuel et quinquenal est mis au point et suivi.

La lutte contre le stress au travail et le harcèlement au travail sont parmi nos priorités. Notre déléguée : Véronique Culot ; nos délégués accompagnent le conseiller en prévention et le médecin du travail au cours des visites des lieux de travail ; n'hésitez pas à les interpeller !

8. Secteur Culture

Rapport d'activités pour la période allant de mai 2012 à avril 2016 de la Régionale de Namur du Secteur *Activités culturelles* de la C.G.S.P.

Bien que sa vocation syndicale soit de rassembler tous les travailleurs des diverses entreprises, associations et institutions relevant d'une volonté des pouvoirs publics à quelque niveau de promouvoir la culture sous toutes ses formes, notre Secteur *Activités culturelles* ne couvre que très partiellement cet espace social. Il y est, en effet, systématiquement affronté à une autre Centrale F.G.T.B. (le SETCa) - quant ce n'est à d'autres Secteurs C.G.S.P.

Malgré les efforts répétés au cours des dernières années pour implanter de vraies Sections syndicales au Théâtre royal de Namur, au sein de la Télévision régionale *Canal C*, et dans les multiples Centres culturels issus des Provinces ou des Communes, nous comptons toujours qu'une seule véritable Section, avec une Délégation Syndicale, celle de la RTBF, regroupant les affilié(e)s des sites de Namur, de Rhisnes, du Centre *Perex* et d'Arlon.

Au sein de la RTBF, notre succès est aussi incontestable qu'il est traditionnel : comme sur les autres sites wallons, Liège, Charleroi et Mons, la C.G.S.P. est à Namur, le syndicat largement majoritaire. Ainsi, sur les sites namurois et arlonnais, nous comptons une centaine d'affiliations stables, agents statutaires ou contractuels, ou encore intérimaires. Pour le reste, hors RTBF, le Secteur rassemble une quarantaine de membres assez dispersés.

Au terme du Congrès administratif de l'Interrégionale wallonne du Sous-secteur RTBF, tenu en avril 2012, l'équipe « historique » étant sortante pour limite d'âge, un nouveau Secrétariat interrégional fut mis en place, avec une Présidente (élue montoise) et un Secrétaire (élu carolorégien), tous deux détachés permanents. Mise sous pression, la première devait démissionner après deux mois de fonction, le second la suivit quelque mois plus tard...

Une nouvelle équipe fut remise en place en décembre 2013. Bien qu'au bord de la pension, François VIROUL (Liège) reprit la Présidence, Eric BOURDOUXHE (Liège) une Vice-présidence et Bruno KONINGS (Namur) le Secrétariat, l'un et l'autre étant détachés, une autre Vice-présidence restant à Patrick MICHALLE (Namur) et la Trésorerie à Philippe CHEVALIER (Mons). Ces Camarades ont le grand mérite d'avoir assuré la continuité.

./.

Les nouveaux permanents entamèrent leurs fonctions par une campagne menée en commun avec les deux autres organisations syndicales présentes à la RTBF, soit la CSC-Transcom et le SLFP. Des Assemblées furent tenues sur les sites wallons et eurent un succès de curiosité. Dans un climat euphorique – quasi fusionnel avec certains militants chrétiens – ont y fit beaucoup de promesses. Tous en abandonnant distraitemment quelques acquis.

L'ancienne équipe dirigeante avait développé, au travers d'une *newsletter* quasi mensuelle, une information approfondie et critique destinée non seulement à nos affiliés mais à l'ensemble des cadres de toute la FGTB, aux mandataires publics à des journalistes choisis. Il fut décidé de lui préférer un feuillet quasi hebdomadaire transmis au seul personnel avec une information très factuelle. C'était s'enfermer soi-même au sein de l'Entreprise RTBF.

Simultanément l'information spécifique aux Délégués syndicaux devait régresser. Le nouveau Secrétaire renonça rapidement à dresser et à leur transmettre un compte-rendu de nos réunions de nos réunions hebdomadaires. Seuls les présents réguliers en connaissent donc. Quant à la documentation issue des réunions paritaires, elle est devenue le monopole de ceux qui y participent. On ne peut dès lors s'étonner de la passivité accrue de tous les autres.

Dans une *Entreprise publique* (comme aime l'appeler la Direction) qui depuis dix ans laisse mourir son Service social par non remplacement, les organisations syndicales ont tendance à restreindre leur action à une sorte d'assistanat social, sans budget et sans autorité, mais cherchant à y suppléer par leur impact rhétorique. C'est là une forme de syndicalisme qui globalement convient bien à l'Administrateur général, si pas toujours à sa hiérarchie.

Or, la RTBF de Jean-Paul PHILIPPOT (qui bénéficie de l'appui total du P.S.) est devenue en une dizaine d'années un véritable laboratoire de la dérégulation sociale dans le secteur public. À coup de plans successifs de départs anticipés, les anciens agents statutaires deviennent minoritaires, le recrutement nouveau est strictement contractuel, dont de fréquents contrats à durée déterminée, plus un recours massif aux intérimaires. La précarité règne.

Relayant des protestations spontanées, nos nouveaux permanents ont mené une forte campagne pour dénoncer cette situation indigne. L'organisation à Bruxelles et à Liège de *barbecues de l'emploi* en a été le point chaud et a éveillé de l'intérêt et quelques espoirs. Mais la Direction n'a aucune intention d'infléchir sa politique néolibérale. Nos résultats se limitent à la régularisation des situations individuelles les plus criantes par des C.D.I.

Quand aux Conventions collectives internes (destinées essentiellement à avaliser les plans de départs anticipés), elles ne comportent au mieux que des déclarations d'intentions vertueuses dépourvues de toute force contraignante. Celle pour 2014 et 2015 avait été signée par la seule CSC ; celle qui porte sur 2016 et 2017 vient d'être souscrite par la CGSP, alors même que la CSC se montrait réticence. Sans vrai débat. Comprenne qui le pourra.

Ce trop évident fléchissement de notre ligne syndicale n'est pas sans susciter un certain malaise parmi celle et ceux de nos affiliés qui suivent et réfléchissent. Sur le site de Namur, le passage au chèques-repas (remplaçant un système interne obsolète de tickets) que le syndicat s'était borné à annoncer, a recueilli des réactions négatives très symptomatiques. Les atteintes constantes et multiples au Service public exigeraient une riposte plus ferme.

./.

Un phénomène nouveau se fait toutefois jour au sein de la RTBF. Tant en radio qu'en télévision, en dehors des organisations syndicales mais en les y conviant chaque fois, des assemblées de travailleurs (et travailleuses) s'auto-organisent afin de débattre des conditions de travail, des modalités de l'emploi et des objectifs de service public. C'est la convergence, au sein de la RTBF, de ce qui s'observe ailleurs sur la place publique.

La matière de ces discussions *à la base* qui prétendent attirer la Direction à une négociation directe, est évidemment celle qui fonde l'existence même du mouvement syndical. Qu'elles surgissent en contournant les structures syndicales instituées révèle l'engluement de celles-ci dans des relations formalisées avec les diverses composantes de la Direction. C'est un rendez-vous sociétal que les syndicats – et singulièrement la CGSP – ne peu manquer.

Jean-Claude RENDA.
Président régional.

9. Secteur TBM

Le 10 novembre 2012, suite à la fonction provisoire d'Assistant wallon TBM du Secrétaire régional, Johan LAMBERT, le secteur a convoqué un Congrès extraordinaire afin de définir un délégué permanent pour parer au travail syndical de la régionale. Deux candidats s'étaient présentés dont le Président régional de l'époque. Patrick CROON a été élu haut la main ce qui a provoqué la colère de l'autre candidat qui par vengeance est parti chez les libéraux emmenant avec lui plusieurs délégués et une cinquantaine d'affiliés luxembourgeois avec comme seul but de nuire à la CGSP.

Comme quoi, l'idéologie syndicale FGTB à laquelle il mettait soi-disant un point d'honneur, s'est bien vite évaporée lorsqu'il a été assuré de son petit confort chez les libéraux.

La Régionale ne pouvant rester sans Président qui en dehors de ce mandat a pour coutume d'être le délégué principal de la province du Luxembourg, a donné mandat provisoire au camarade Jean-Luc OURY, conducteur au dépôt de Menuchenet pour reprendre la fonction de Président. L'Exécutif régional du 31/10/2013 et le Comité des deux provinces qui a suivi, ont ratifié cette décision.

Ces quatre dernières années n'ont donc pas été faciles pour la Régionale. Le sabotage expliqué ci-dessus aura jeté le discrédit du Secrétariat au sein de la province du Luxembourg ce qui aura fortement pénalisé Patrick CROON fraîchement arrivé dans la fonction de Délégué permanent. Les Elections Sociales de mai 2012 auront permis aux libéraux de rentrer dans la composition du CE et du CPPT en usant à tout bout de champs de démagogie pour appâter nos membres. Que dire aussi de leur côté « Marchands de tapis » quand ils offrent des cadeaux en échange d'affiliation. Cependant, nous restons de loin le Syndicat majoritaire avec :

- Pour le Tec Namur-Luxembourg 6 mandats sur 9 au CE et 5 mandats sur 8 pour le CPPT.
- Pour la SRWT 5 mandats sur 7 au CE et 4 mandats sur 6 au CPPT.

L'absence d'élus CSC au Brabant-Wallon et d'élus CGSLB à la SRWT aura permis de décrocher l'entièreté des permanents détachés (8). Cependant, La division du secteur wallon au départ d'Yves DEPAS n'a pas permis d'utiliser de façon optimale ces huit détachements ce qui en outre aura causé des retombées négatives sur la Régionale Namur-Luxembourg.

Les programmations sociales quasi nulles et les mesures d'économies imposées par notre nouveau gouvernement wallon auront aussi favorisés l'entrée des libéraux dans la danse.

Le plan d'action de la FGTB suivant la manifestation du 15 décembre 2014 jugé trop timide par notre secteur n'a pas favorisé notre image auprès de nos membres.

Tout cela imbriqué un dans l'autre a déforcé notre Régionale. Cela se traduit notamment par une légère perte d'affiliés qui pour la plupart a gonflé les rangs des libéraux.

La CGSP représente approximativement 60 % du personnel, les libéraux 28% et la CSC 15%. Le reste n'étant pas affilié.

Pourtant, le travail syndical sur le terrain comme ailleurs n'est pas moindre qu'avant ! Les PV de CE, de CPPT et de toute autre réunion attestent que nous sommes toujours les premiers sur la balle et que nous sommes les seuls à aller jusqu'au bout des choses.

Proportionnellement, la province du Luxembourg a été la plus touchée. Jean-Luc OURY et Patrick CROON ont œuvré et œuvrent toujours à la reconstruction d'une équipe forte dans la belle province. Les tournées qu'ils organisent accompagnés du Vice-président, Sébastien WAUTELET dans les différents dépôts ont permis de remettre en place une délégation représentative sur toute la province. Petit à petit ce travail porte ses fruits dans le Luxembourg.

En dehors des innombrables actions interprofessionnelles qu'elles soient locales, wallonnes ou fédérales, qu'elles soient FGTB ou en front commun, notre secteur régional à toujours répondu présent avec un taux élevé de participants aux manifs et par un arrêt total lors des grèves. La délégation et le Secrétariat peuvent se féliciter de leur pouvoir de mobilisation.

Il faut mettre en avant le travail constant de la délégation dans les différents organes de concertation où sont négociées constamment des solutions aux problèmes quotidiens de nos membres.

Il faut aussi mettre à l'honneur le travail syndical difficile réalisé par les camarades de la SRWT qui sont face aux plus rudes des employeurs du Groupe Tec.

En l'espace de 4 ans, 42 délégués ont pu bénéficier des formations syndicales résidentielles à La Roche-en-Ardenne (3 jours par cycle).

Nos délégués du Service Contrôle ont aidé les aspirants contrôleurs à se préparer pour l'examen. Cela paye ! La majorité des lauréats est étiquetée CGSP.

En 2013 et 2015 nous avons dû négocier deux vagues d'économies qui se sont traduites notamment par : la suppression de parcours « bus de nuit » sur la ville de Namur ; des réductions d'heures dominicales et de « tôt/tard » ; la suppression de deux Telbus dans la province du Luxembourg et de quelques parcours effectués par le privé.

Un événement au Tec Namur-Luxembourg aura marqué cette législature : Le départ du Directeur général à la retraite et bien évidemment son remplacement.

Chaque année, le Secrétariat consacre beaucoup de temps :

- À la réalisation des déclarations fiscales des affiliés.
- Aux différents calculs (prépensions, pension, crédit-temps, plans de carrière..).
- A l'accompagnement des affiliés au service juridique et au service chômage de la FGTB, au Forem...
- Aux appels disciplinaires au Tec Namur-Luxembourg.
- A la rencontre des affiliés sur leur siège de travail.
- Aux multiples réunions qu'elles aient rapport à la CGSP, à la FGTB ou bien au groupe Tec.
- Aux différentes interventions demandées par l'un ou par l'autre avec toutes les complexités qu'elles comportent.
- A la gestion financière et administrative du secteur.

Enfin, dans le registre festif, le Secteur participe activement aux festivités du 1^{er} mai organisée chaque année à la Régional de Namur. Une quinzaine de militants sont répartis à la tombola, dans le bar, au ramassage de la vaisselle mais aussi au montage et démontage du matériel.